GUIDE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE SENSIBLE AU GENRE

Genre et climat — promouvoir une approche sensible au genre dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat

wecf

MENTIONS LÉGALES

Éditeur :
Women Engage for a Common Future WECF e.V.,
St.-Jakobs-Platz 10, 80331 München
Tel.: +49(0)89 23 23 938-0, www.wecf.org/de

Copying parts of this publication is allowed on
La reproduction partielle de cette publication est autorisée à condition que la source soit mentionnée. Le présent document est la propriété de WECF. L'utilisation d'autres sources et contenus est signalée aux endroits appropriés ainsi que dans la bibliographie.
©2025, 1re édition, WECF e.V. Munich, Allemagne

Auteures :
Clara Kraske
Anke Stock
Marcela Noreña Ospina
Nicola Lange
Anne Barre
Valeria Peláez Cardona
Rana Aydin
Clara Schottelius
Rose Heffernan

Éditrices :
Ivanka Custodio
Paula Friess

Maquette et illustration : Anja Wesner
Traduction : WortSchatz (Trad. Mariane Pontone)

Soutiens :
Ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteures et ne peut en aucun être considéré comme reflétant le point de vue du BMZ.

Federal Ministry for Economic Cooperation and Development

Et les partenaires de notre projet :

SOMMAIRE

	Glossaire	4
1.	**INTRODUCTION**	**5**
1.1.	Projet et contexte	6
1.2.	Objectifs et méthode	7
2.	**LA JUSTICE CLIMATIQUE**	**8**
2.1.	Faits et chiffres	9
2.2.	Politiques et engagements internationaux	12
2.3.	La situation en Colombie, Géorgie et Ouganda	14
2.4.	Exercices	18
3.	**NEXUS GENRE-CLIMAT**	**20**
3.1.	La justice de genre ou le genre comme facteur d'inégalité structurelle	21
3.2.	Faits et chiffres	22
3.3.	Les impacts différenciés du changement climatique sur les femmes et les hommes	26
3.4.	Politiques et engagements internationaux	28
3.5.	La situation en Colombie, Géorgie et Ouganda	30
3.6.	Exercices	35
4.	**LE FINANCEMENT CLIMATIQUE**	**38**
4.1.	Les coûts climatiques	39
4.2.	Les fondamentaux du financement climatique	40
4.3.	Paysage du financement du climat	46
4.4.	Les fonds publics internationaux pour le climat	49
4.5.	La situation en Colombie, Géorgie et Ouganda	50
4.6.	Exercises	51
5.	**CONCLUSION**	**52**
	Bibliographie	54
	Table des figures	57
	Annexe	57

GLOSSAIRE

Colonialisme : le colonialisme est le contrôle exercé par la force par un État sur un territoire où il impose son mode de vie (pratiques culturelles, développement économique, langue, croyances religieuses, etc.) à la population locale. Généralement, le colonisateur exploite les ressources des pays colonisés afin de stimuler sa propre croissance au détriment du développement des colonies. Le colonialisme a engendré de profondes inégalités dans le monde (WECF, s. d.).

Genre : le genre est un concept permettant d'analyser l'interaction complexe entre le corps d'un individu, son identité de genre (la façon dont il perçoit son genre) et son identité sociale (les attributs que lui confère la société). Cette interrelation est dynamique. Ces catégories ne sont pas figées. Le genre d'une personne peut évoluer.

Nord global, Sud global, Est global, Occident global : donner une dénomination à différents groupes de pays est une tâche difficile et souvent biaisée. Pendant la guerre froide, on utilisait les termes premier, second et tiers monde pour faire la distinction entre les pays capitalistes, le bloc communiste et les (anciennes) colonies. Le concept opposant « pays développés » et « pays en développement » s'est ensuite imposé à la fin de la guerre froide. Ces deux termes suggèrent cependant une hiérarchie soulignant la domination des colonisateurs. Depuis quelques années, on emploie de plus en plus les expressions Nord global, Sud global, Occident global et Est global. Ces termes ne correspondent pas à des zones géographiques strictement délimitées et ne désignent pas des réalités homogènes, mais ils permettent de décrire les tendances mondiales de manière non normative.

Intersectionnalité : cette notion examine les intersections entre racisme, colonialisme, capitalisme et patriarcat ainsi que leurs dérivés : le classisme, l'homophobie, la transphobie, le cisisme et le capacitisme. Elle désigne le fait que certaines personnes peuvent être simultanément victimes de plusieurs formes de discrimination. Forgée par Kimberlé Crenshaw, la notion d'intersectionnalité repose sur plusieurs décennies de lutte contre le racisme et le sexisme, des combats menés simultanément tout au long du 20e siècle. Elle reconnaît que les marqueurs d'identité n'existent pas indépendamment les uns des autres, mais coexistent et influent sur les possibilités offertes aux personnes discriminées dans la société. Le CIJ (Centre for Intersectional Justice) propose des ressources utiles sur ce sujet.

Hommes et femmes : les notions d'homme et de femme sont des constructions sociales établies dans un système binaire. Elles partent du principe que le sexe assigné à la naissance correspond aux expressions de genre et aux rôles traditionnels définis par la société. Nous souhaitons dépasser l'approche binaire du genre et penser toutes les identités, masculines et féminines, dans toutes leurs diversités (*ibid.*).

Atténuation et adaptation : le terme atténuation désigne les efforts déployés en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de développer les puits d'absorption. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), par exemple, impose à chaque partie de concevoir et de mettre en œuvre des programmes comprenant des mesures de lutte contre le changement climatique, en fonction de ses responsabilités et de ses capacités (CCNUCC, Introduction to Mitigation, s. d.). Le terme adaptation désigne l'ajustement des systèmes écologiques, sociaux ou économiques à des stimuli climatiques actuels ou anticipés, ou à leurs effets. Il s'agit de modifier les processus, les pratiques et les structures afin de réduire les conséquences néfastes du changement climatique ou de tirer parti des opportunités qui y sont associées (CCNUCC, Introduction to Mitigation, s. d.).

Sexe (sexe biologique) : caractéristiques physiques et biologiques qui distinguent les hommes des femmes.

1. INTRODUCTION

Le changement climatique fragilise profondément et durablement les écosystèmes naturels et les relations sociales. Les femmes, comme d'autres groupes marginalisés, sont particulièrement affectées par ses conséquences en raison des inégalités structurelles existantes, notamment dans la prise de décision et l'accès aux ressources, ainsi que de leur vulnérabilité aux violences sexistes et sexuelles. La mise en œuvre de politiques climatiques sensibles au genre demeure donc un défi majeur qui freine la construction d'un avenir juste, équitable et durable pour l'ensemble de la population. L'émergence d'une diplomatie féministe, qui intègre l'objectif d'égalité hommes-femmes dans les relations internationales en s'appuyant sur les marqueurs genre de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), dans des pays tels que la Suède, le Canada, la France, le Mexique et, plus récemment, l'Allemagne, marque une étape importante dans la prise en compte de ces enjeux. Le présent guide fournit des clés pour mieux comprendre les liens complexes entre la justice climatique, l'égalité des genres et le financement climatique. Il présente dans un premier temps le projet « Gender & Climate - Promoting a gender-responsive implementation of the Paris Climate Agreement », ainsi que ses objectifs et la méthode utilisée. Il définit ensuite le concept de justice climatique, en mettant en lumière certaines données clés sur le changement climatique, ainsi que les politiques et engagements climatiques internationaux. Le troisième chapitre explore le lien entre le genre et le climat, en analysant les enjeux de justice de genre, les inégalités structurelles affectant les différents genres, ainsi que les impacts différenciés du changement climatique sur les femmes et les hommes. Consacré au financement climatique, le quatrième chapitre examine les coûts liés au changement climatique ainsi que les principes fondamentaux et les instruments internationaux du financement climatique, y compris les financements publics.

Chaque chapitre est illustré par des études de cas spécifiques à la Colombie, la Géorgie et l'Ouganda, qui apportent des perspectives nationales variées en lien avec les thématiques abordées. Enfin, les exercices pratiques proposés à la fin de chaque chapitre permettent d'intégrer ces enjeux de manière concrète dans des ateliers et formations.

1.2
Projet et contexte

Le projet « Gender & Climate - Promoting a gender-responsive implementation of the Paris Climate Agreement » est une initiative financée par le BMZ (ministère allemand du Développement économique et de la coopération) et mise en œuvre par l'association Women Engage for a Common Future, avec le soutien de ses partenaires ARUWE (Ouganda), ENDA (Colombie) et WECF Géorgie. Il a pour objectif d'aider les acteurs climatiques à intégrer la dimension de genre dans la planification, le financement et la mise en œuvre de leurs actions, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et en impliquant la société civile et les organisations féministes.

Pour ce faire, le projet organise des formations et des rencontres favorisant le partage des compétences. Ces formations ont pour but de doter collectivement les femmes et les filles, dans toute leur diversité, des outils nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes climatiques sensibles au genre, tout en les encourageant à participer activement aux processus de prise de décision nationaux en matière climatique. Ce manuel constitue un guide pour la réalisation de ces formations.

Marqueurs genre de l'OCDE

Les marqueurs OCDE sont un outil élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques pour assurer le suivi et mesurer l'aide internationale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (OCDE, 2016). Ils reposent sur un système de notation à trois valeurs ou scores qui permet de déterminer si un projet ou programme est ou non axé sur l'égalité hommes-femmes. Les scores sont les suivants :

Plus précisément, le « […] marqueur est un outil de suivi clé faisant partie de l'Agenda 2030. Il s'agit du seul outil essentiel et commun dont disposent les membres du CAD* pour opérer le suivi de l'aide bilatérale visant à soutenir la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) en matière d'égalité des genres. Il permet d'identifier les écarts entre les engagements politiques et financiers et encourage les efforts visant à y remédier […] » (OCDE, 2016).

NON CIBLÉ (MARQUEUR 0/GG0) :	Le projet ou programme a été examiné au regard du marqueur de genre, mais il n'a pas été constaté qu'il visait l'égalité des genres.
SIGNIFICATIF (SCORE 1/GG1) :	L'égalité hommes-femmes est un objectif important et délibéré du projet/programme, mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation.
PRINCIPAL (SCORE 2/GG2) :	L'égalité hommes-femmes constitue l'objectif principal du projet ou du programme et sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats attendus. Le projet ou programme n'aurait pas été entrepris en l'absence de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.

* CAD est l'acronyme de Comité d'aide au développement. Il s'agit d'un forum international unique en son genre, qui regroupe la plupart des plus grands fournisseurs d'aide bilatérale. Il compte actuellement 32 membres (OCDE, s. d.).

Diplomatie féministe

Le Centre for Feminist Foreign Policy (CFFP) propose la définition suivante : « Une diplomatie féministe ou politique étrangère féministe est un cadre politique centré sur le bien-être des personnes marginalisées, qui encourage une réflexion critique sur les systèmes hiérarchiques mondiaux de la politique étrangère. Elle s'éloigne de la vision traditionnelle des affaires étrangères, souvent perçues comme une boîte noire dominée par la puissance militaire, la violence et la domination, et propose une nouvelle approche intersectionnelle de la sécurité, centrée sur les besoins des populations les plus vulnérables… » (Centre for Feminist Foreign Policy, s. d.).

L'Allemagne a adopté une politique étrangère féministe en 2023. Sa diplomatie féministe (Auswärtiges Amt, 2023) et sa politique de développement féministe (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, s. d.) visent toutes deux à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des groupes marginalisés, reconnaissant le lien indissociable entre la justice de genre, la paix, la sécurité et le développement à l'échelle mondiale. Ces politiques mettent l'accent sur les expériences et les droits des femmes, des jeunes filles et des groupes sous-représentés. Elles s'appuient ainsi sur trois principes : les droits, la représentation des femmes et les ressources (Auswärtiges Amt, 2023).

1.2. Objectifs et méthode

Ce manuel a pour objectif de faciliter l'organisation de formations sur les politiques climatiques sensibles au genre et l'accès équitable au financement climatique, en proposant des sujets, des contenus, des exercices et des outils adaptés. Il s'inspire des supports et les connaissances échangés lors des formations et des ateliers organisés dans les pays partenaires du projet. Il s'appuie également sur les travaux réalisés dans le cadre de ce projet, notamment une consultation menée auprès des points focaux genre et climat nationaux ainsi que d'autres experts des pays impliqués. Ces échanges ont permis de recueillir leurs expériences concernant les politiques et programmes climatiques, qu'ils soient sensibles au genre ou non. Il intègre également une analyse des bonnes pratiques issues de projets climatiques visant à faire évoluer favorablement les inégalités de genre.

La méthode adoptée repose donc une approche de cocréation qui prend en compte les résultats (analyse et recommandations) du projet. Les informations contenues dans ce manuel sont issues de l'analyse des barrières structurelles identifiées à la lumière des trois principes (droits, représentation et ressources) de la diplomatie féministe. Elles intègrent également les bonnes pratiques ayant fait leurs preuves dans les projets et programmes réalisés en Géorgie, en Colombie et en Ouganda et les retours des partenaires du projet sur les formations. Le manuel peut être utilisé librement en fonction des besoins des groupes cibles.

2. LA JUSTICE CLIMATIQUE

Ce chapitre présente les enjeux du changement climatique ainsi que les politiques et engagements climatiques internationaux actuels. Il décrit par ailleurs la situation des pays partenaires (Colombie, Ouganda et Géorgie) et examine les dimensions du changement climatique relatives au genre. Des exercices pratiques sur les questions abordées sont proposés à la fin du chapitre.

2.1
Faits et chiffres

L'étude de divers données et graphiques permet de mieux comprendre les différents effets du changement climatique sur l'environnement. L'évolution de la température moyenne à la surface du globe, des émissions de gaz à effet de serre et de la température de surface de la mer fournit, par exemple, des informations précieuses (Nations unies, What is Climate Change?, s. d.).

La température moyenne mondiale

Au cours des 60 dernières années, les températures mondiales ont connu une augmentation sensible, de l'ordre de 0,15 °C par décennie depuis les années 1960 (fig. 1). Cette hausse est essentiellement due aux activités humaines telles que la combustion de carburants fossiles et la déforestation, qui amplifient la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ce réchauffement s'est considérablement accéléré au cours des 50 dernières années et s'est encore accentué au cours des dix dernières années, qui sont aussi les dix années les plus chaudes jamais enregistrées (Commission européenne, s. d.). Cependant, il n'affecte pas toutes les régions de la même manière. « Certaines régions se réchauffent plus rapidement que d'autres, ce qui a une incidence sur les écosystèmes locaux, les conditions météorologiques et l'impact des activités humaines. » (Samborska, 2024).

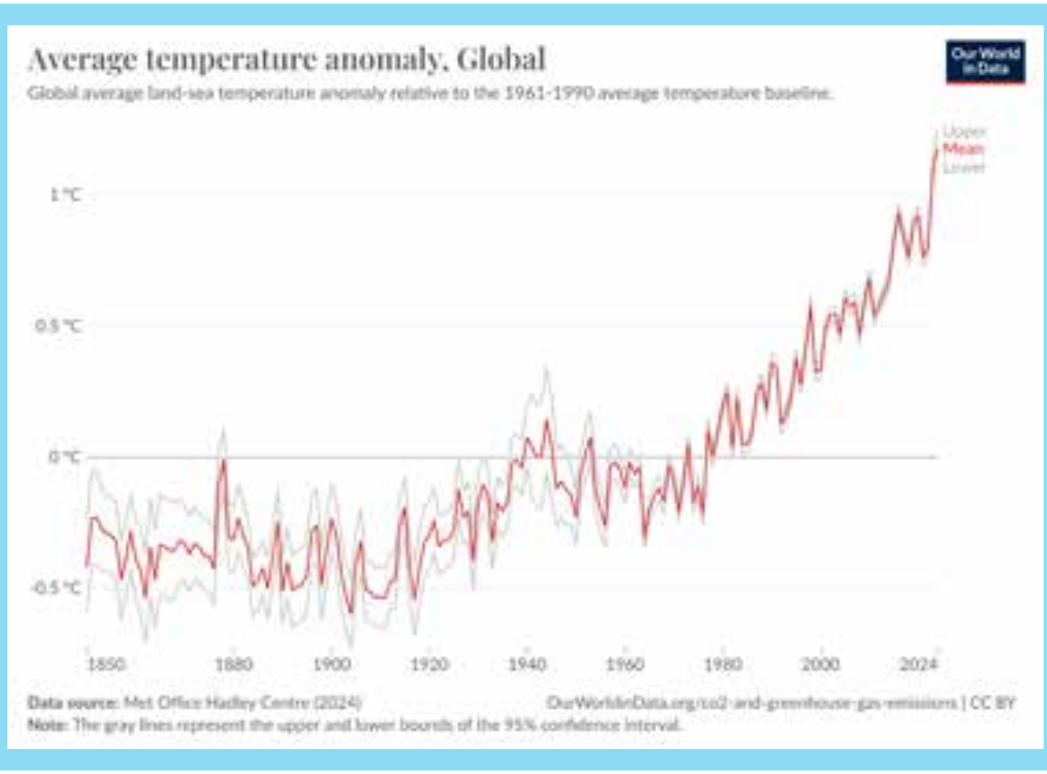

FIG. 1 : Anomalie de la température moyenne mondiale (Our World in Data -Average temperature anomaly, Global)

Les gaz à effet de serre

Les principaux gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique sont le dioxyde de carbone (CO2) et le méthane (CH4). Au cours des 20 dernières années, on constate une hausse notable de la concentration de ces gaz dans l'atmosphère (fig. 2 et 3). Cette augmentation est principalement causée par des activités humaines, telles que la combustion de carburants fossiles, l'agriculture, la déforestation et les processus industriels, qui renforcent l'effet de serre et accélèrent le réchauffement de la planète (Copernicus Climate Change Service, s. d.).

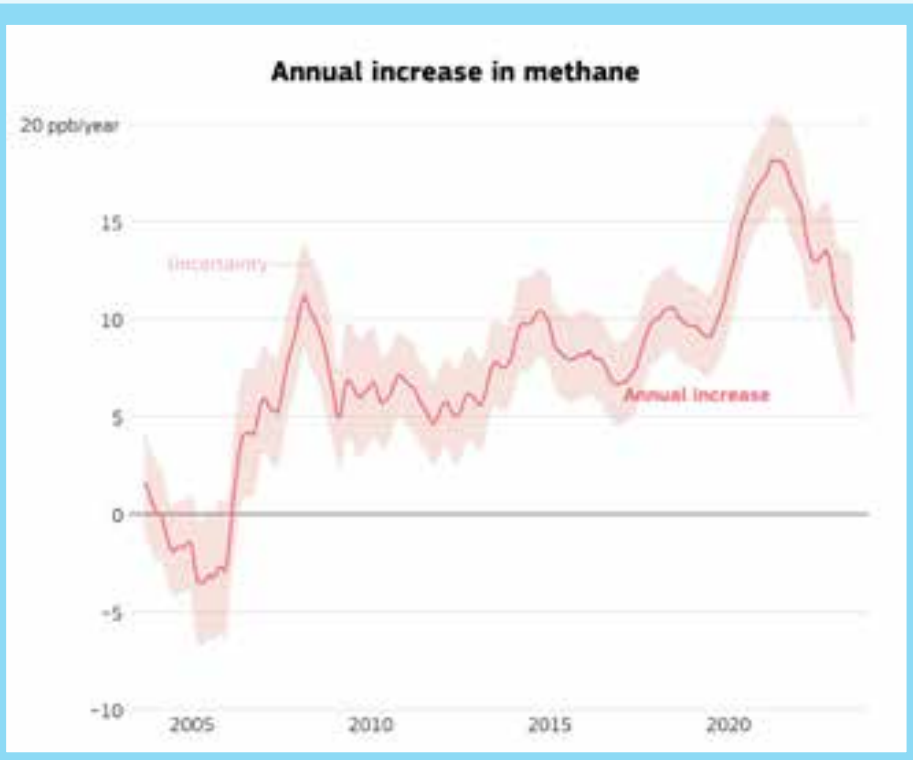

FIG. 2 : Augmentation annuelle des concentrations de dioxyde de carbone (Copernicus Climate Change Service: Carbon Dioxide)

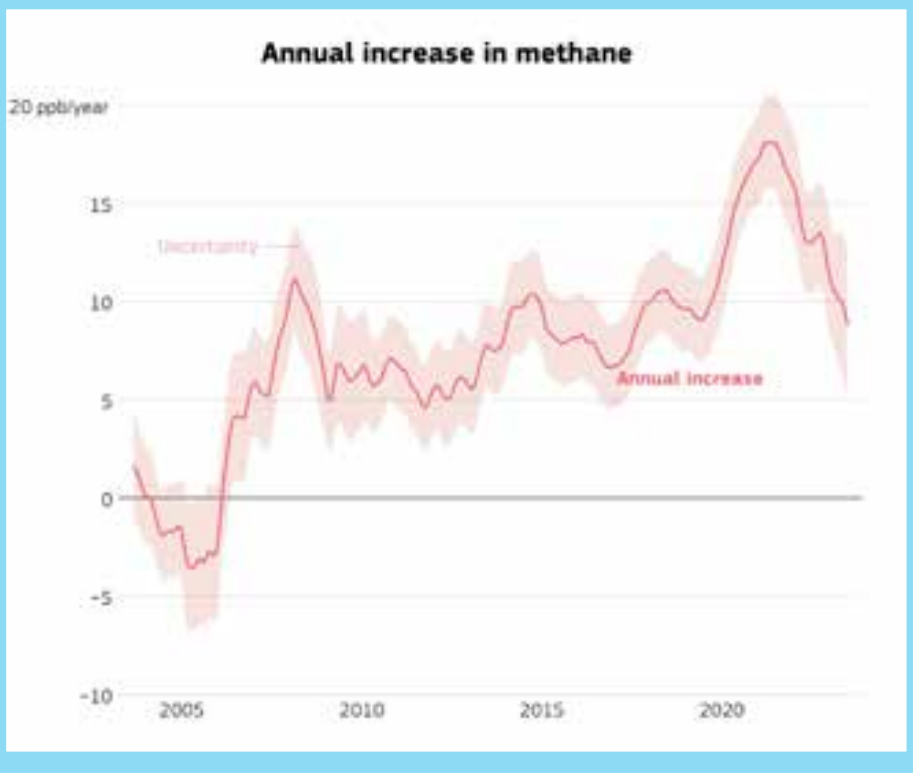

FIG. 3 : Augmentation annuelle des concentrations de méthane (Copernicus Climate Change Institute: Methane)

La température de surface de la mer
On observe une tendance similaire pour la température de surface de la mer. Depuis dix ans, celle-ci ne cesse de battre de nouveaux records pratiquement tous les mois. Au cours de cette période, elle a atteint les hausses les plus fortes jamais enregistrées, de l'ordre de 0,2 degré Celsius (fig. 4). Février 2024 a été le mois de février le plus chaud jamais enregistré dans le monde. Il s'inscrit ainsi dans une série de neuf records mensuels consécutifs (Copernicus Climate Change Service, 2024).

Émissions de gaz à effet de serre par secteur
Comme évoqué précédemment, les activités humaines telles que la combustion de combustibles fossiles, l'agriculture, la déforestation et les processus industriels constituent les principaux facteurs du changement climatique et ont donc un impact considérable sur l'environnement

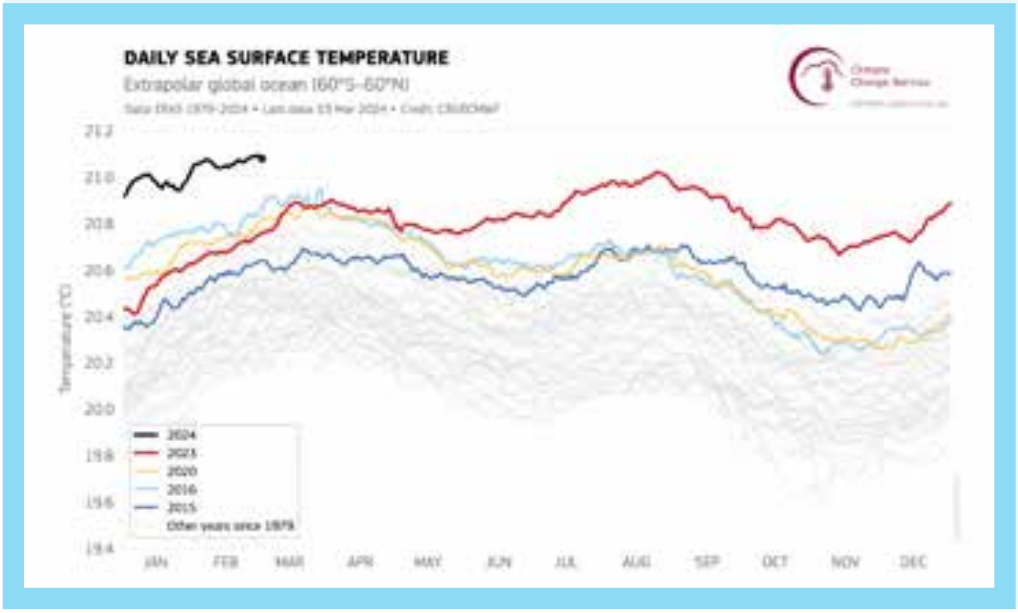

FIG. 4 :
Température quotidienne de surface de la mer (Copernicus Climate Change Service - Daily Sea Surface Temperature)

et la santé humaine. La fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes tels qu'inondations, sécheresses et feux de forêt augmentent. L'élévation du niveau des océans et la perte de biodiversité s'accentuent considérablement. Les phénomènes provoqués par ces évolutions, notamment les vagues de chaleur, la dégradation de la qualité de l'air et la propagation accrue des maladies, peuvent avoir de graves conséquences sur la santé.

Pour identifier les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, il convient d'examiner plusieurs secteurs clés (fig. 5). La production et l'utilisation d'énergie représentent les trois quarts des émissions mondiales, l'agriculture, la sylviculture et l'utilisation des terres en génèrent environ un cinquième, tandis que les déchets et l'industrie contribuent aux 8 % restants (Ritchie, 2020).

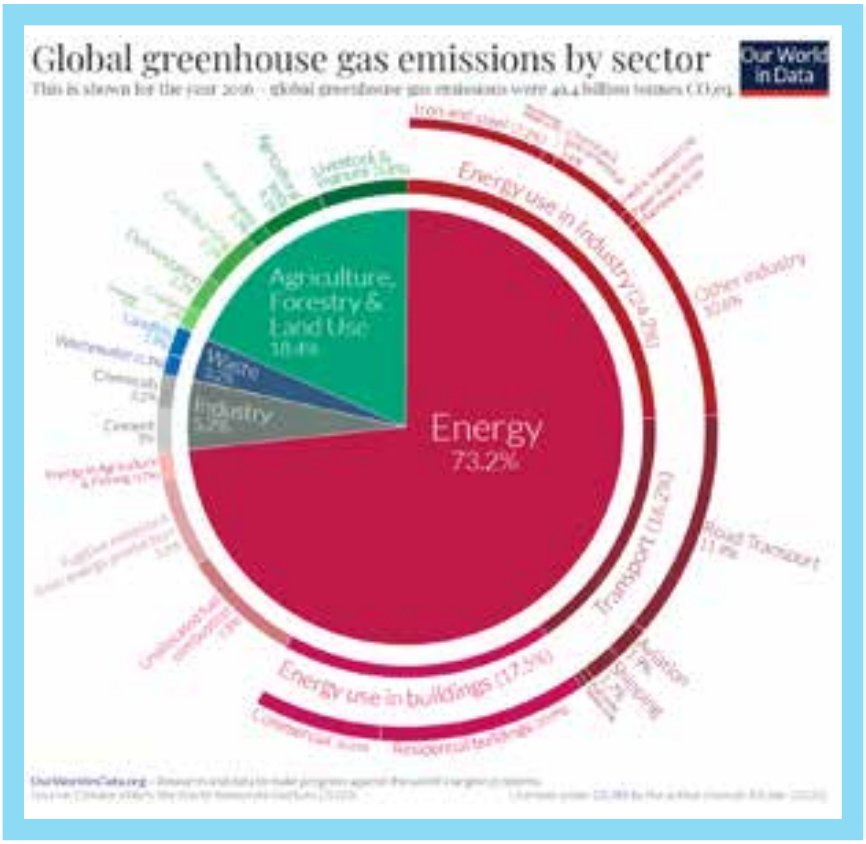

FIG. 5 :
Émissions mondiales de gaz à effet de serre par secteur (Our World Data : Global greenhouse gas emissions by sector)

2.2. Politiques et engagements internationaux

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est le premier traité portant sur les changements climatiques. Il a été signé et ratifié en 1992 par 198 pays (ONU, 1992). L'objectif ultime de la Convention (article 2) est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Elle définit les responsabilités de trois catégories de pays : les pays développés (Annexe I Parties), les pays développés ayant des responsabilités financières spécifiques (Annexe II Parties) et les pays en développement (ne figurant pas à l'Annexe I Parties) (Assemblée générale des Nations unies, 1992).

Cette classification prend en compte les responsabilités et les niveaux de développement des différents pays, en établissant le principe de la « responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives » (CBDR-RC). Les pays développés (Annexe I), principaux responsables des émissions passées et actuelles de gaz à effet de serre, doivent adopter des politiques nationales ambitieuses et mettre en place des mesures concrètes visant à limiter leurs émissions nationales. Ils s'engagent par ailleurs à rendre compte des mesures prises pour revenir, individuellement ou collectivement, au niveau de 1990.

La Conférence des Parties (COP) est l'organe de décision de la CCNUCC (ONU, 1992). Elle se réunit tous les ans pour promouvoir la mise en œuvre des actions climatiques et négocier de nouveaux accords portant sur divers aspects du changement climatique, tels que l'atténuation, l'adaptation, le financement et le transfert de technologies. Les COP offrent une plateforme de participation mondiale qui met en lumière les perspectives régionales et réunit des milliers de participants, parmi lesquels des délégués gouvernementaux, des observateurs, des journalistes et des représentants de la société civile.

Le programme de travail de Lima relatif au genre (LWPG), adopté pour la première fois en 2014, vise à promouvoir l'équité de genre dans la politique et l'action climatique à tous les niveaux. En 2019, la COP a adopté le LWPG renforcé et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes (GAP) pour une durée de cinq ans ONU, 2019).

Jusqu'en juillet 2024, la COP s'est réunie 26 fois dans le cadre de la CCNUCC. Certaines réunions ont permis de franchir des étapes majeures qui ont façonné les réglementations climatiques actuellement en vigueur. C'est le cas notamment du Protocole de Kyoto (COP3, 1997), des Accords de Marrakech (COP7, 2001), de l'Accord de Copenhague (COP15, 2009), de l'Accord de Paris (COP21, 2015) et du Pacte de Glasgow sur le climat (COP26, 2021).

Protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto est le premier traité climatique juridiquement contraignant (ONU, 1998). Adopté en 1997, il est entré en vigueur en 2005. Son principal objectif consiste à imposer aux pays développés (Annexe I Parties) des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) juridiquement contraignants pour la période 2008-2012.

Selon les termes du Protocole de Kyoto, les parties visées à l'Annexe I acceptent de réduire leurs émissions globales de six GES (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorure de soufre) de 5 % en moyenne par rapport aux niveaux de 1990 au cours de la période définie. Un système de surveillance permettant de suivre les avancées des différents pays a été mis en place.

Accord de Paris

L'Accord de Paris (ONU, 2015) est un traité international adopté lors de la COP21 organisée à Paris (France) en 2015. Il est entré en vigueur en 2016 avec pour objectif primordial de renforcer l'action climatique mondiale afin de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter

l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Il a été adopté par 195 des 198 parties à la CCNUCC. Sa mise en œuvre repose sur les Contributions déterminées au niveau national (CDN). Celles-ci reflètent les objectifs de réduction des émissions de chaque pays ainsi que les efforts déployés pour les atteindre. Elles sont revues et mises à jour tous les cinq ans (ONU, 2015). Pour garantir la transparence du processus de reporting et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs climatiques, un cadre de transparence renforcée a été mis en place.

Ce cadre impose aux États de soumettre des rapports biennaux fournissant des informations détaillées sur leurs émissions de gaz à effet de serre, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs CDN et leurs efforts d'adaptation. Ces rapports font l'objet d'un examen technique rigoureux réalisé par des experts indépendants afin de garantir leur exactitude et leur conformité aux normes internationales.

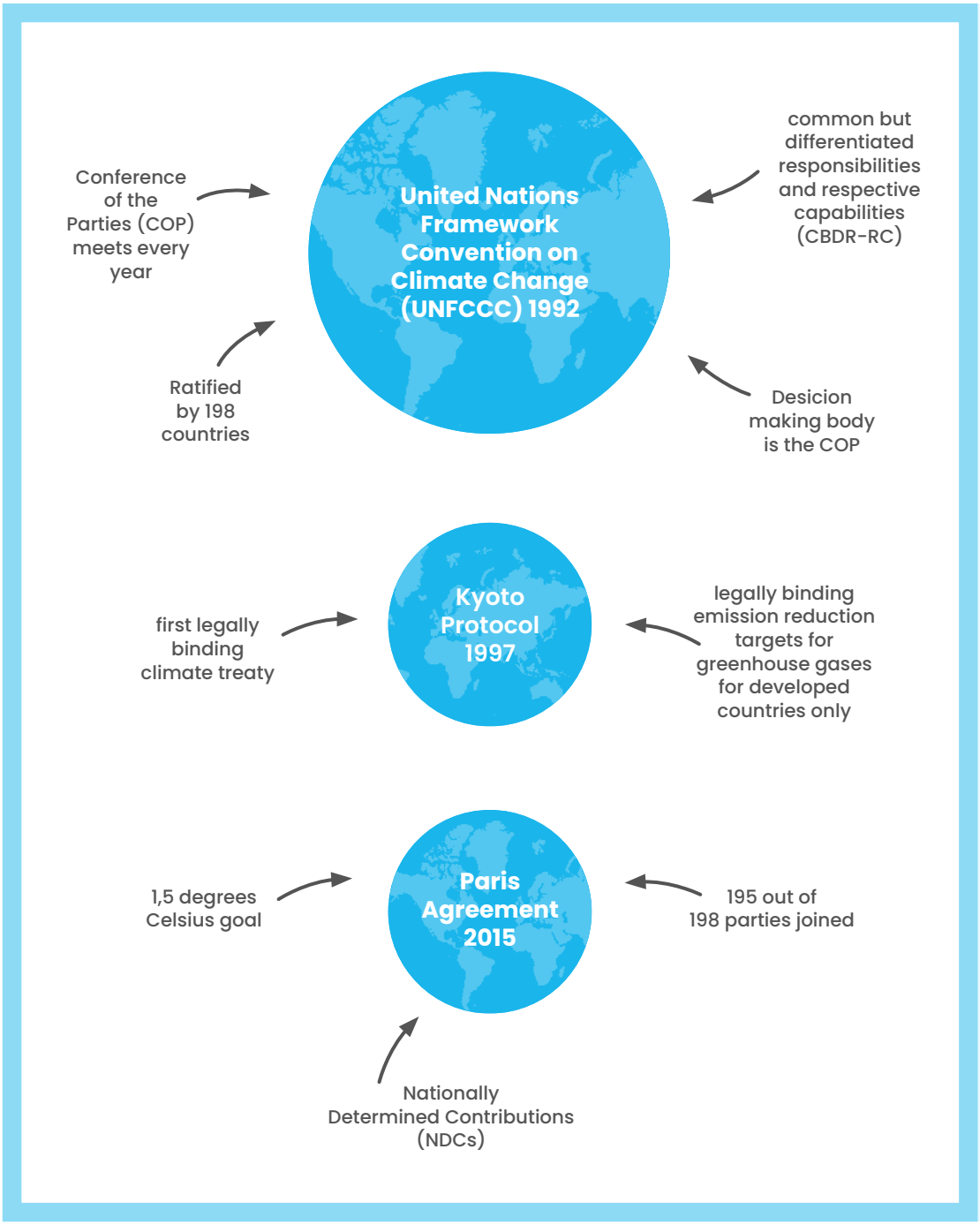

FIG. 6 : Les principaux accords internationaux sur le climat (Most important International Climate Agreements)

2.3. La situation en Colombie, Géorgie et Ouganda

Dans ce cadre de ce projet, WECF Allemagne collabore avec des partenaires basés en Ouganda et en Colombie ainsi qu'avec WECF Géorgie. Cette partie fournit une vue d'ensemble des données climatiques de ces trois pays.

COLOMBIE

Classée parmi les pays mégadivers en raison de la richesse de ses écosystèmes et de ses ressources en eau, la Colombie revêt une importance particulière du point de vue environnemental. Il s'agit du 25e plus grand pays par sa superficie et du deuxième pays le plus peuplé d'Amérique du Sud après le Brésil. En 2020, la Colombie comptait environ 50,8 millions d'habitants.

La Colombie est le pays d'Amérique du Sud le plus souvent exposé à des événements extrêmes, tels qu'inondations, cyclones, sécheresses et séismes (Groupe de la Banque mondiale, Colombie, s. d.). 84 % de sa population et 86 % de ses actifs étant situés dans des zones exposées à deux risques ou plus, la Colombie se classe au dixième rang mondial en termes de risque économique lié à la combinaison de trois aléas ou plus. Ses zones les plus vulnérables sont la côte caraïbe et la région andine, où se concentrent des infrastructures clés : habitations, transports, énergie, agriculture et santé (ibid.) La croissance rapide de la population dans les zones urbaines mal aménagées, les quartiers informels et les zones côtières densément peuplées accentuent encore les conséquences des inondations et des glissements de terrain dans le pays. Les littoraux et les îles sont également menacés par l'élévation du niveau de la mer.

Entre 1980 et 2020, la Colombie a subi en moyenne 77 inondations et 10 tempêtes par an. En 2020, 277 800 personnes ont été victimes de tempêtes et 56 617 ont été touchées par des inondations (fig. 7 et 8). En 2022, le pays a été frappé

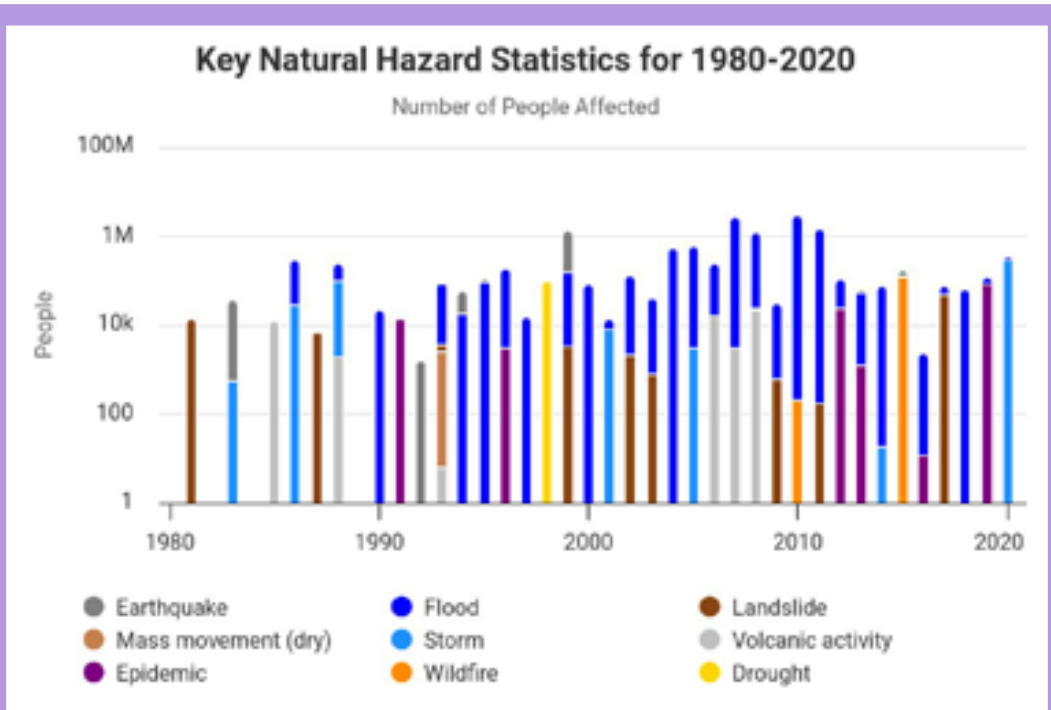

FIG. 7 : Chiffres clés des risques naturels 1980-2020 (World Bank Climate Change Knowledge Portal – Colombia)

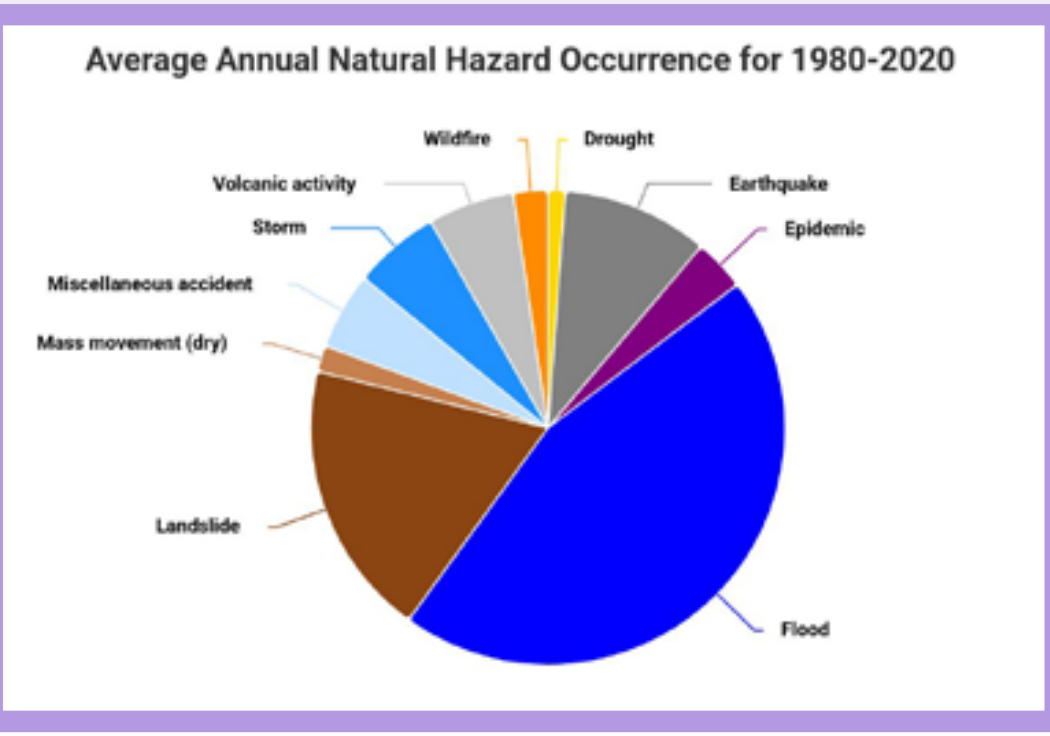

FIG. 8 : Fréquence annuelle moyenne des risques naturels entre 1980 et 2020 (World Bank Climate Change Knowledge Portal - Colombia)

par 14 événements extrêmes, soit le plus grand nombre de catastrophes naturelles liées au changement climatique enregistrées en un an depuis 1990 (Salas, 1994).

GÉORGIE

La Géorgie est un pays du Caucase situé sur les rives de la mer Noire, qui présente des paysages variés allant des hautes montagnes aux plages de sable.

Le pays compte 3,72 millions d'habitants, dont 51,8 % de femmes. Depuis son indépendance dans les années 1990, la Géorgie a observé un important phénomène d'émigration qui a provoqué une croissance démographique négative. Par ailleurs, les déplacements internes liés aux risques naturels, également appelés « écomigration », et aux conflits internes ont modifié la répartition de la population, accentuant l'urbanisation. Aujourd'hui, environ 58 % des Géorgiens vivent en milieu urbain, Tbilissi étant la ville la plus peuplée avec environ 1,1 million d'habitants (Asian Development Group, 2021).

Comme l'indique ThinkHazard, le pays est particulièrement vulnérable aux risques hydrométéorologiques et aux catastrophes naturelles,

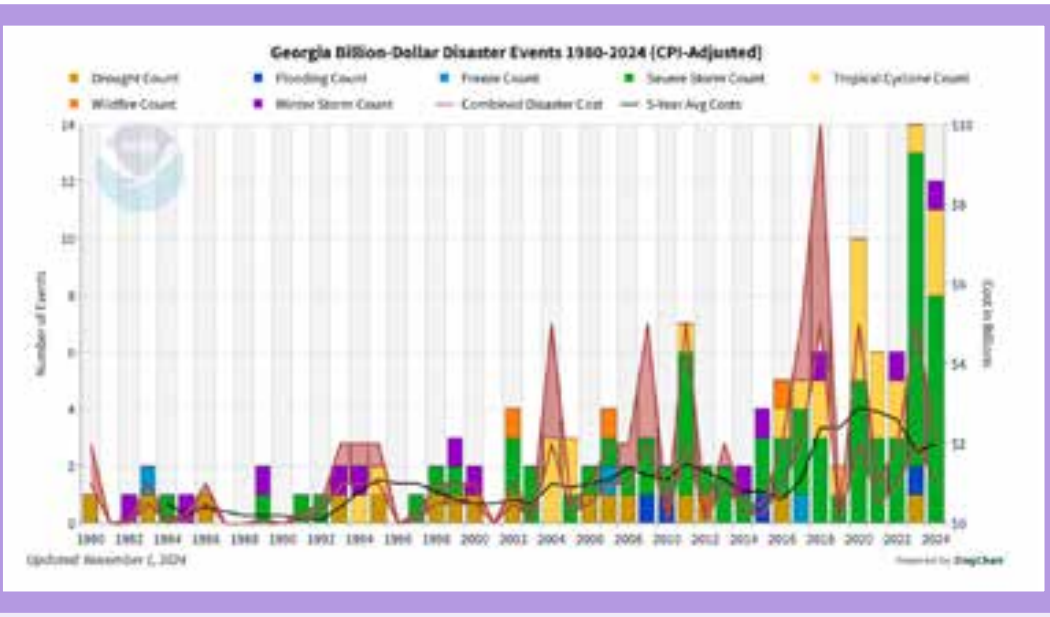

FIG. 9 : Catastrophes d'un coût de plus d'un milliard de dollars survenues en Géorgie entre 1980 et 2024 (ajustement selon l'IPC) (National Centers for Environmental Information – Georgia Summary)

telles que glissements de terrain, inondations, crues soudaines, coulées de boue, sécheresses, avalanches, vents violents et tempêtes. Ces risques, en partie liés à la complexité du relief montagneux, devraient être aggravés par les changements climatiques attendus. Au cours des dernières années, le nombre de catastrophes naturelles a presque triplé, avec parfois des conséquences dramatiques entraînant des pertes humaines et des dégâts économiques importants (Groupe de la Banque mondiale, Géorgie, s. d.).

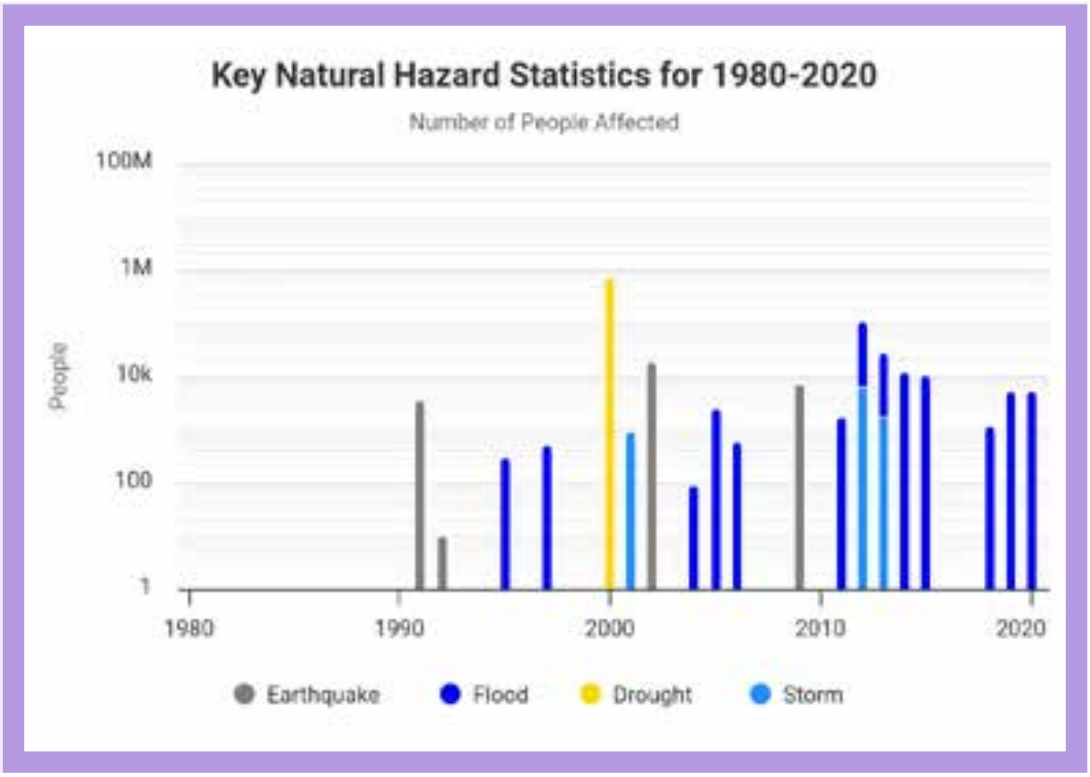

FIG. 10 : Chiffres clés des risques naturels 1980-2020 (World Bank World Bank Climate Change Knowledge Portal - Georgia)

Entre 1980 et 2024 (au 8 août 2024), la Géorgie a été touchée par 129 catastrophes naturelles d'origine météorologique ou climatique entraînant chaque année des pertes économiques supérieures à 1 milliard de dollars (NOAA National Centers for Environmental Information, 2024). Elle a ainsi connu 16 sécheresses, 4 inondations, 3 gels, 67 tempêtes violentes, 24 cyclones tropicaux, 3 incendies de forêt et 12 tempêtes hivernales. La fréquence annuelle moyenne de ces événements était de 2,8 pour la période 1980-2023 et de 7,6 pour la période 2019-2023 (fig. 9). Le nombre de personnes affectées par les risques naturels en Géorgie a presque quadruplé entre 2018 et 2020 (fig. 10).

OUGANDA

L'Ouganda abrite une grande variété d'espèces et d'écosystèmes qui en font l'un des pays d'Afrique les plus riches en biodiversité. C'est également l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique en raison de ses caractéristiques biophysiques uniques, mais aussi de son taux de pauvreté élevé, 41 % de sa population vivant avec moins de 1,90 dollar par jour.

Avec environ 23,88 millions de femmes et 23,24 millions d'hommes, l'Ouganda est également l'un des pays les plus densément peuplés d'Afrique. La pression foncière, l'érosion des sols et la déforestation sont des enjeux majeurs associés à cette forte densité de population. La croissance démographique rapide a mis en évidence la crise énergétique du pays : 78 % des ménages ruraux n'ont pas accès au réseau électrique et doivent se contenter d'utiliser du bois de chauffage. D'après l'enquête démographique et sanitaire menée en Ouganda en 2016, il existe un écart flagrant entre les hommes et les femmes en matière d'accès à l'électricité, 57,5 % des hommes en bénéficiant, contre seulement 18 % des femmes (Uganda Bureau of Statistics, 2018).

Selon les données climatiques, le climat naturel de l'Ouganda est modéré, mais la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes ont augmenté. Au cours des dix dernières années, les précipitations se sont avérées plus irrégulières, entraînant des crues fréquentes, des coulées de boue et des glissements de terrain qui ont fait des victimes et provoqué des dégâts matériels importants, notamment dans les communautés vivant dans les zones montagneuses.

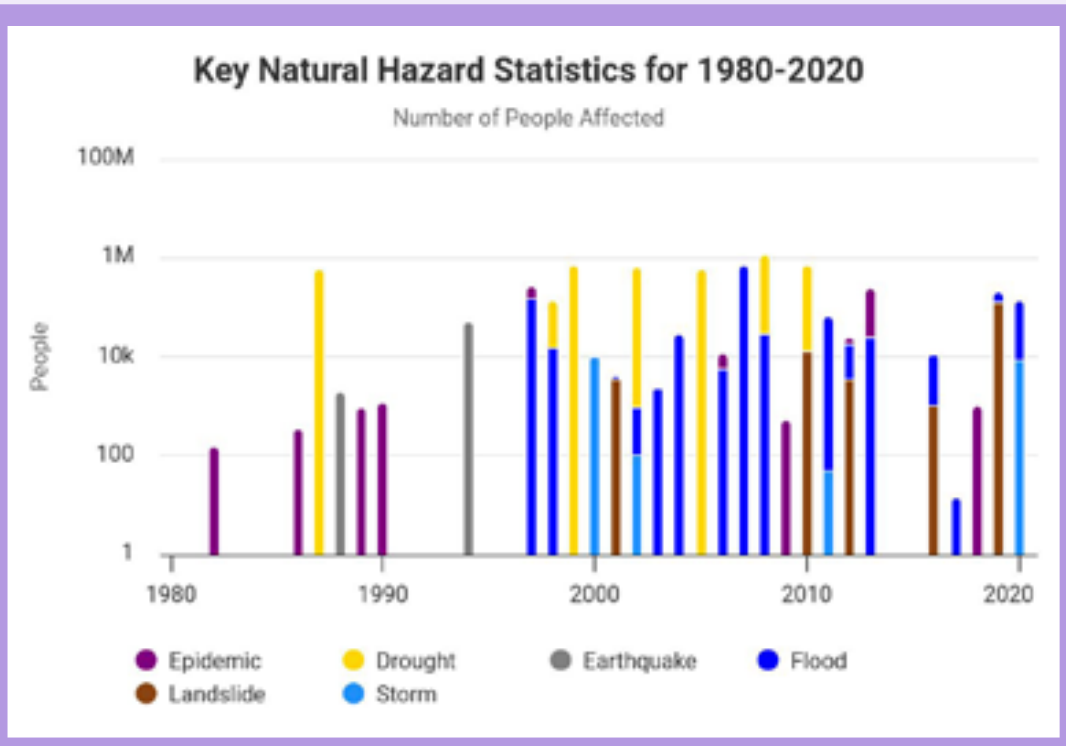

FIG. 11 : Chiffres clés des risques naturels 1980-2020 (World Bank Climate Change Knowledge Portal - Uganda)

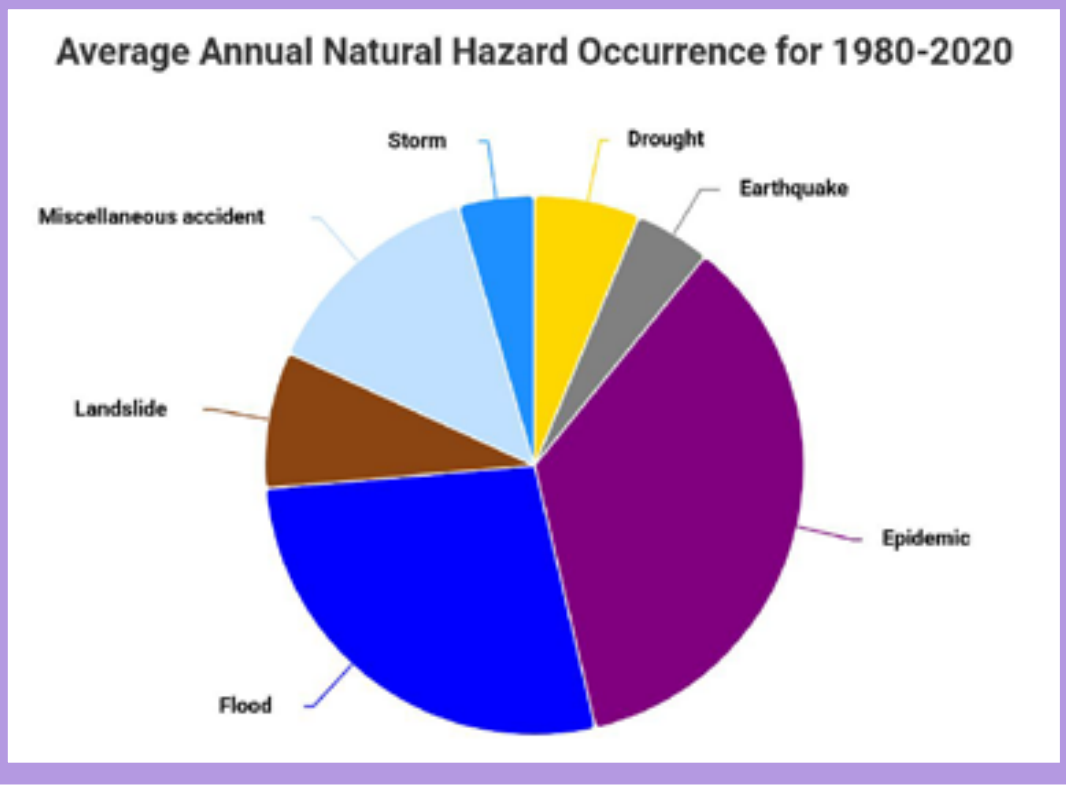

Figure 12: Fréquence annuelle moyenne des risques naturels entre 1980 et 2020 (World Bank Climate Change Knowledge Portal - Uganda)

Dans le même temps, les habitants des plaines ont fait face à de fortes inondations. Les sécheresses prolongées sont également fréquentes, entraînant des pertes de récoltes et de bétail. Entre 1900 et 2018, 20 inondations, 40 épidémies, 9 sécheresses et 5 glissements de terrain ont été enregistrés dans le pays. Ces catastrophes naturelles ont fait au total plus de 200 000 morts et causé plus de 80 millions de dollars de pertes économiques (Groupe de la Banque mondiale, Ouganda, s. d.).

Durant le seul mois de décembre 2023, l'Ouganda a connu une série d'événements météorologiques extrêmes incluant inondations, glissements de terrain, incendies, tempêtes violentes et averses de grêle. Ces phénomènes survenus à la fin de la saison des pluies ont eu un impact significatif sur la population (ReliefWeb, 2024). Entre 1980 et 2020, le pays a enregistré en moyenne 30 inondations par an. En 2020, 131 500 personnes ont été affectées par les conséquences des inondations (fig. 12).

2.4. Exercices

Vous trouverez dans cette section des exercices conçus pour explorer le lien entre les rôles de genre et les impacts du changement climatique. Ces exercices visent à stimuler la réflexion autour de l'impact du genre sur la manière dont les individus perçoivent les enjeux climatiques et y répondent. Ils sont tirés du Training manual on gender and climate resilience (Chauhan, 2021), qui contient de nombreux autres exemples.

EXERCICE 1 : jeu de cartes – associer les rôles de genre aux impacts différenciés du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe
Cet exercice a pour but de sensibiliser les participants aux rôles de genre et de les inviter à examiner les impacts différenciés du changement climatique sur les hommes et sur les femmes dans différents domaines. Déroulement de l'exercice :

Étape 1 : préparez les cartes de « rôle de genre ». Prenez un marqueur et des cartes de couleur et inscrivez sur chaque carte les rôles généralement assumés par chaque genre dans différents domaines (planter, récolter de la nourriture, puiser de l'eau, collecter du combustible, etc.).

Étape 2 : à l'aide du modèle ci-dessous, dessinez un tableau sur un tableau blanc ou sur une grande feuille de papier affichée au mur. Vous pouvez ajouter d'autres secteurs importants pour le pays dans lequel l'exercice est réalisé.

Étape 3 : distribuez les cartes de rôles aux participants. Demandez-leur de placer les cartes sur la ligne femmes ou hommes en fonction du genre auquel le rôle en question est généralement associé dans leur pays et du domaine dans lequel s'exerce ce rôle. Encouragez le groupe à discuter des différents rôles jusqu'à ce que chaque carte soit attribuée à un genre.

Étape 4 : animez une discussion sur les impacts du changement climatique dans différents secteurs. Demandez aux participants de donner des exemples d'impacts qu'ils ont eux-mêmes subis ou connaissent (modification des cycles agricoles, assèchement des sources d'eau douce, etc.). Inscrivez les réponses dans la colonne « Impacts du changement climatique ».

Étape 5 : lancez une discussion sur les inégalités hommes-femmes face au changement climatique. Demandez aux participants comment chaque effet du changement climatique affecte les femmes et les hommes dans chaque domaine. Inscrivez les réponses mettant l'accent sur les différences d'impact selon le genre sous forme de liste dans les cellules correspondantes (Chauhan, 2021).

EXERCICE 2: cadre de Moser pour une cartographie genrée des risques climatiques
Cette discussion basée sur un cadre spécifique d'analyse genrée des risques climatiques permettra aux participants de mieux comprendre les liens entre les rôles traditionnellement attribués aux femmes et le changement climatique.

Secteur		Rôles de genre	Impact du changement climatique	Vulnérabilité liée au genre
Eau	Hommes			
	Femmes			
Énergie	Hommes			
	Femmes			
Nourriture	Hommes			
	Femmes			
Fourrage	Hommes			
	Femmes			

Modèle : rôles de genre et impacts différenciés du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe

Plage horaire	Production/ génération de revenus	Risques climatiques ayant un impact sur le travail	Reproduction/ travail domestique	Risques climatiques ayant un impact sur le travail	Loisirs/ rôles sociaux
4h00–8h00			P. ex. aller chercher de l'eau	Stress hydrique	
8h00–12h00		Chaleur Stress hydrique			
12h00–16h00	P. ex. agriculture				P. ex. s'occuper des malades
16h00–20h00			P. ex. cuisiner		
20h00–00h00					

Modèle : cadre de Moser pour une cartographie genrée des risques climatiques

Étape 1 : répartissez les participants en quatre groupes égaux. Demandez à chaque groupe de sélectionner une catégorie professionnelle à laquelle pourrait appartenir une femme d'âge mûr de leur communauté (agricultrice, pêcheuse, pasteur, vendeuse de rue, travailleuse à domicile, ouvrière textile, etc.).

Étape 2 : demandez à chaque groupe de dresser la liste de toutes les tâches et activités quotidiennes de cette femme selon les saisons.

Étape 3 : demandez à chaque groupe d'inscrire les différentes activités dans le tableau ci-dessous. Expliquez ainsi les différentes catégories d'activités :

- Production ou génération de revenus : activités permettant de gagner de l'argent, comme l'agriculture, l'élevage de chèvres, les produits laitiers, la vente de poisson, la couture, la gestion du fourrage, la collecte de produits de la forêt, l'apiculture, etc.
- Reproduction/travail domestique : activités pour lesquelles les femmes ne sont pas directement rémunérées, y compris les tâches ménagères comme la cuisine, le nettoyage, la lessive, la corvée d'eau, l'éducation des enfants, les soins aux personnes âgées, le soin des malades, etc.
- Loisirs/rôles sociaux : activités comprenant la participation à des festivités communes, mariages, funérailles, réunions publiques, etc.

Étape 4 : demandez à chaque groupe de s'appuyer sur les activités identifiées pour discuter des difficultés et des défis spécifiques que rencontrent les femmes. Par exemple :

- Les femmes travaillent beaucoup et ont peu de temps pour leurs loisirs.
- Leur travail productif est souvent peu valorisé et non rémunéré.
- Elles sont sous-représentées dans les processus de décision et peu impliquées dans la gestion de la communauté.

Étape 5 : encouragez les groupes à aborder les risques climatiques qui affectent leur région en mettant l'accent sur l'impact de ces risques sur les activités des femmes dans la société et sur leurs moyens de subsistance. Demandez-leur d'inscrire ces impacts dans le tableau en suivant les exemples du modèle ci-dessus.

Étape 6 : demandez à chaque groupe de réfléchir collectivement aux questions suivantes et de partager leurs conclusions avec l'ensemble des participants :

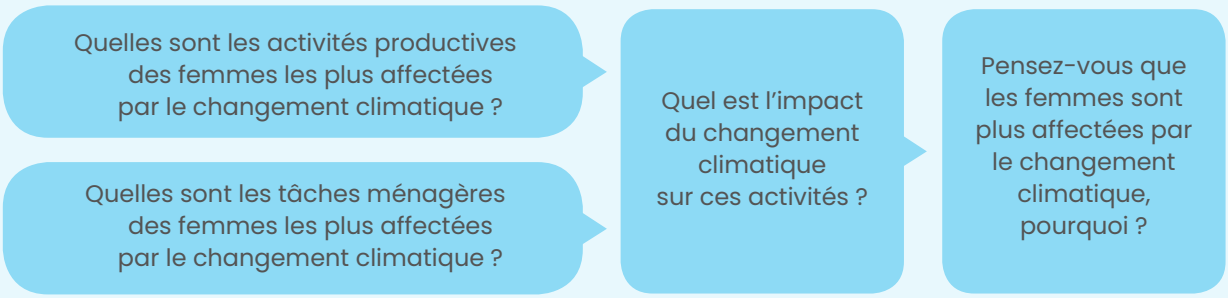

3. NEXUS GENRE-CLIMAT

L'intersection entre le genre et le changement climatique, également appelée « nexus genre-climat », est un domaine d'étude essentiel qui met en évidence l'impact disproportionné du changement climatique sur les femmes et les filles. Il met en lumière la vulnérabilité accrue des femmes, liée à leur dépendance à l'égard des ressources naturelles et à leur capacité limitée à gérer les risques climatiques. Les femmes, surtout si elles sont en situation de pauvreté, sont davantage affectées par le changement climatique, car elles sont souvent chargées de l'approvisionnement en nourriture, en eau et en énergie de leur famille. Ces tâches deviennent de plus en plus ardues à mesure que les conditions climatiques se dégradent (CCNUCC, 2024).

La participation inégale des femmes aux processus décisionnels aggrave ces vulnérabilités, car elle les empêche de contribuer à l'action climatique et d'en bénéficier. Malgré ces entraves structurelles, les femmes jouent un rôle majeur dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Leurs connaissances locales et leur capacité à mener des initiatives durables sont essentielles pour garantir l'efficacité de l'action climatique, tant au niveau communautaire qu'à l'échelle politique. Diverses études ont, par exemple, démontré que les politiques climatiques qui tiennent compte du point de vue des femmes sont plus efficaces et plus durables (ONU Femmes, 2022). La contribution au changement climatique des femmes et des filles est spécifique, car elles utilisent d'autres modes de transport et adoptent des modèles de mobilité et de consommation différents (WECF et EEB, 2021).

La section suivante décrit certaines inégalités structurelles auxquelles sont confrontées les femmes et les filles dans toute leur diversité.

3.1
La justice de genre ou le genre comme facteur d'inégalité structurelle

La justice de genre désigne le traitement équitable des individus, indépendamment de leur sexe, en veillant à garantir à chacun les mêmes droits, responsabilités et opportunités (PNUD, 2024). Elle suppose de remédier aux inégalités structurelles historiques qui défavorisent les femmes et les autres genres marginalisés et engendrent des disparités en termes de pouvoir, de statut économique et de positions sociales. Bien que la justice de genre soit essentielle pour parvenir à un monde juste, équitable et durable pour tous, l'égalité femmes-hommes en matière de droits et de pouvoir reste difficile à atteindre à l'échelle mondiale. Les lois, les politiques et les comportements discriminatoires demeurent répandus et profondément enracinés dans de nombreuses sociétés (*Ibid.*).

Le genre comme facteur d'inégalité structurelle désigne les disparités systémiques et institutionnalisées entre les genres, souvent au détriment des femmes et des groupes marginalisés. Cette forme d'inégalité profondément ancrée dans la société, les systèmes économiques et les pratiques culturelles produit des désavantages persistants dans de nombreux domaines. L'une des expressions les plus frappantes de cette inégalité structurelle est l'écart salarial ou **gender pay gap** entre les hommes et les femmes. Les femmes continuent de gagner systématiquement moins que les hommes pour un travail équivalent ou de même valeur, ce qui aggrave les disparités économiques et limite l'indépendance financière des femmes. L'écart hommes-femmes dans les activités de soins ou **gender care gap** souligne encore cette inégalité. Les femmes assument en effet la majeure partie du travail de soin non rémunéré, ce qui restreint leur évolution de carrière et contribue à leur insécurité économique. Ce déséquilibre persiste jusqu'à la retraite, créant ainsi un écart de pension ou **gender pension gap**. Les femmes ayant gagné moins et passé plus de temps hors du marché du travail pour s'occuper des autres, perçoivent des pensions nettement inférieures à celles des hommes. Ces enjeux interconnectés mettent en lumière l'impact omniprésent du genre comme facteur d'inégalité structurelle, perpétuent les disparités économiques et restreignent les opportunités des femmes et des minorités de genre à travers les générations (EIGE, s. d.).

Ces inégalités ne se limitent pas aux aspects économiques, mais affectent de nombreux domaines de la vie. Lancé en 2006 par le Forum économique mondial, le Global Gender Gap Index évalue l'état actuel et l'évolution des mesures visant à atteindre la parité. Il compare par ailleurs les écarts observés dans les différents pays dans quatre domaines clés : la participation et les opportunités économiques, le niveau d'éducation, la santé et l'émancipation politique (fig. 13) (Forum économique mondial).

le Global Gender Gap Index

« Le Global Gender Gap Index évalue chaque année l'état actuel et l'évolution de la parité hommes-femmes dans quatre domaines clés (participation et opportunités économiques, niveau d'éducation, santé et survie et émancipation politique). La première section présente le classement global des 146 pays examinés, ainsi que leur progression vers la réduction des inégalités de genre. Cette progression est mesurée sur une échelle de 0 à 1, le score de 1 correspondant à la parité totale entre les genres. Le graphique radar, situé en haut à gauche de chaque profil économique, représente les scores du pays pour chacun des quatre sous-indices, comparés à l'objectif idéal de la parité totale (score de 1) et à la moyenne mondiale, pondérée par la population des pays intégrés à l'indice. La deuxième section de chaque profil économique fournit des informations sur les classements et les scores de chaque pays pour les quatre sous-indices du Global Gender Gap Index, ainsi que pour les indicateurs spécifiques qui composent chaque sous-indice. Pour chaque indicateur, la première colonne indique le classement du pays, la deuxième présente le score du pays pour l'indicateur, la troisième compare ce score à la moyenne mondiale, pondérée par la population (des 146 économies de l'indice). La quatrième colonne révèle l'écart entre les femmes et les hommes pour cet indicateur, la cinquième présente les valeurs comparées pour les femmes et les hommes. Enfin, la sixième colonne indique les valeurs minimales et maximales utilisées pour chaque indicateur (Forum économique mondial, 2023).

3.2.
Faits et chiffres

Représentation des femmes sur le marché du travail, globalement et aux postes de direction, par secteur en 2022

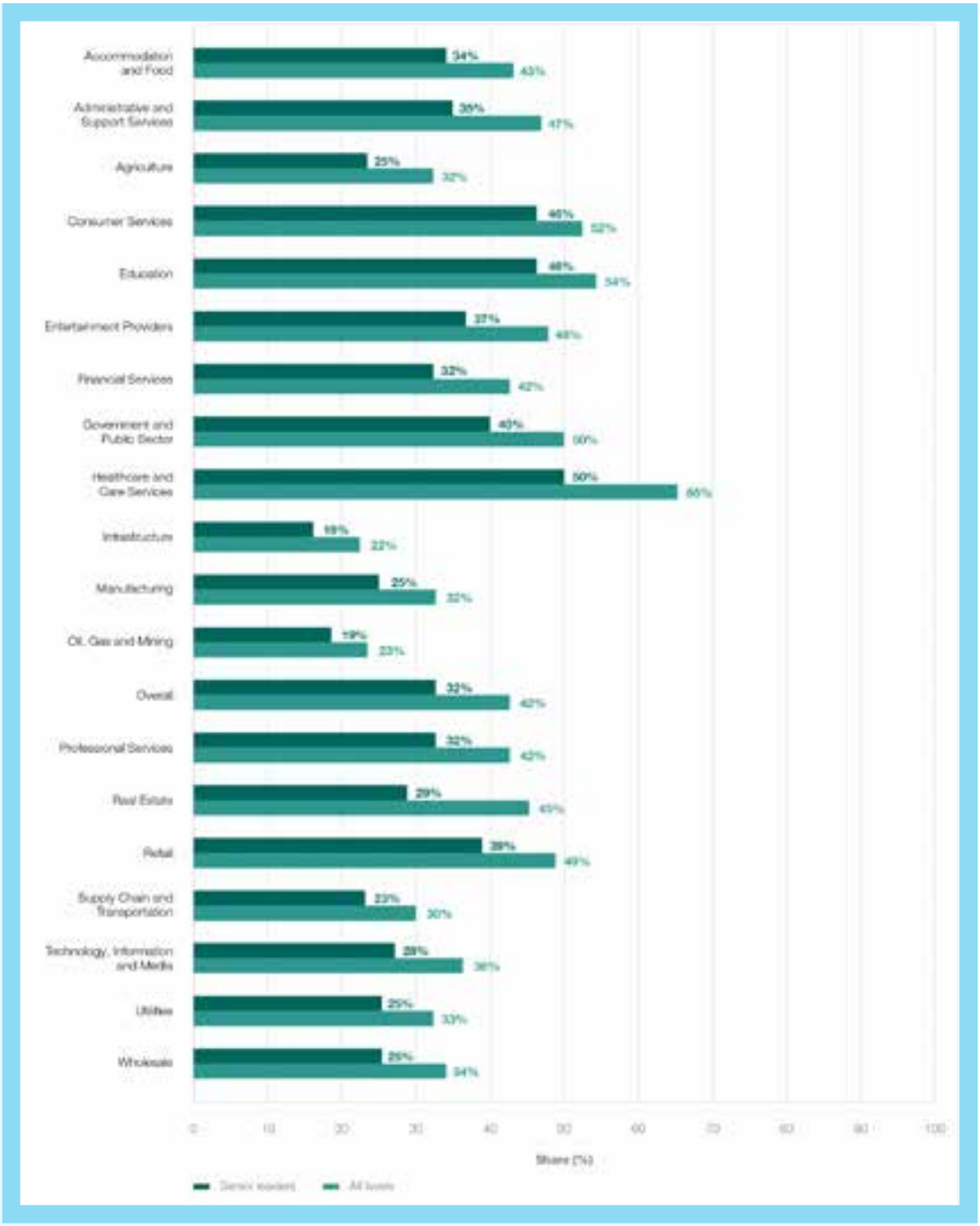

FIG. 13 : Global Gender Gap Report 2023 LinkedIn Economic Graph. Cadres supérieurs | Tous niveaux

Les données présentées à la figure 14 indiquent que les secteurs qui présentent la plus grande diversité de genre aux postes de direction sont les suivants : santé et soins (49,5 %), éducation (46,0 %), services aux consommateurs (45,9 %), institutions et secteur public (40,3 %), commerce de détail (38,5 %), divertissement (37,1 %), services administratifs et support (34,7 %), hôtellerie et restauration (33,5 %).

Les chiffres de 2023 révèlent que les femmes continuent d'occuper une place prépondérante dans les secteurs sociaux et les soins de santé, dont elles constituent environ 60 % des effectifs. Cette tendance souligne la persistance de rôles de genre confinant les femmes à des tâches liées aux soins. Les femmes forment l'essentiel des effectifs du secteur de la santé. Elles occupent notamment des rôles d'infirmières, de sages-femmes ou s'occupent de la prise en charge des personnes âgées. Il en va de même dans le secteur des services sociaux. Ce déséquilibre entre les femmes et les hommes accentuent les problématiques systémiques, telles que les bas salaires et les possibilités d'évolution limitées dans ces secteurs majoritairement féminins. Ces inégalités renforcent les rôles traditionnels liés aux soins et perpétuent les disparités économiques (Forum économique mondial, 2023).

Les femmes sont par ailleurs surreprésentées dans l'économie informelle. Elles représentent 95 % des effectifs de l'économie non structurée en Asie du Sud, 89 % en Afrique subsaharienne et 59 % en Amérique latine et dans les Caraïbes (fig. 15). Non protégées par les dispositifs du marché de l'emploi officiel, ces femmes sont exposées à des salaires plus bas, à des conditions de travail précaires et à une insécurité économique durable. Ne bénéficiant pas de régime de retraite suffisant, elles risquent davantage de se retrouver en situation de pauvreté durant leur vieillesse.

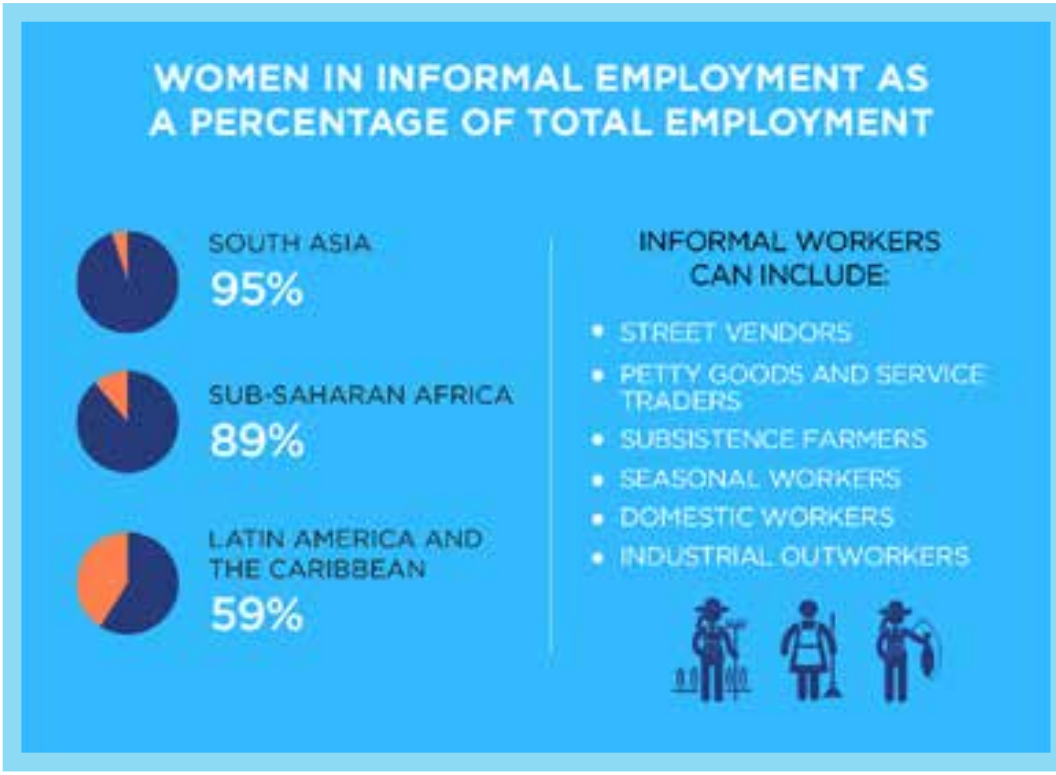

FIG. 14 : Les femmes dans l'économie informelle en pourcentage de l'emploi total (ONU FEMMES : Les femmes de l'économie non structurée, 2016)

Dans le monde, un tiers des travailleurs de l'économie informelle sont employés dans le secteur agricole. Ce chiffre atteint même 62 % dans les pays à faible revenu (fig. 16). La plupart de ces travailleurs sont des femmes (Organisation internationale du travail, 2023).

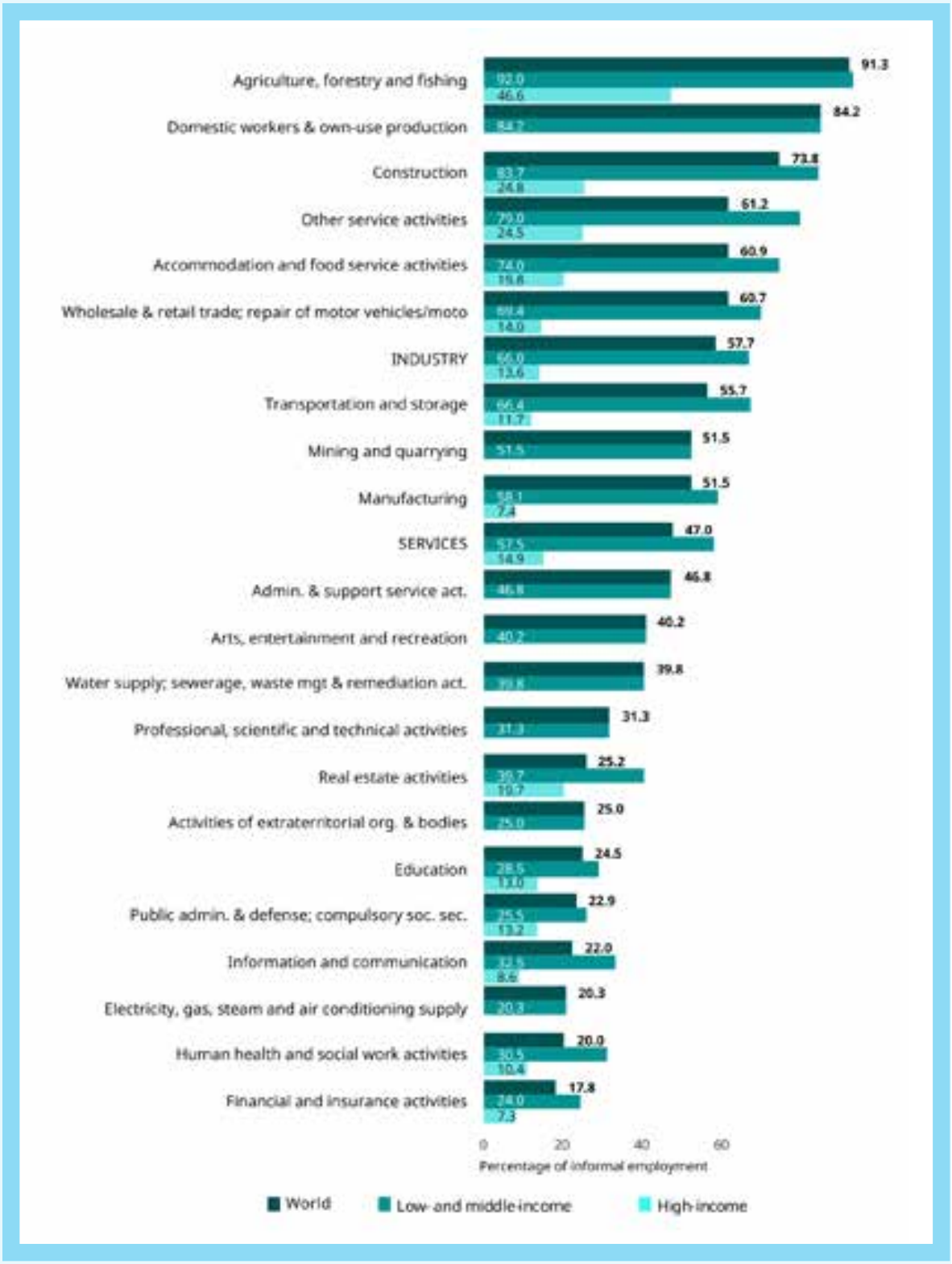

FIG. 15 : Pourcentage d'emplois informels par secteur, 2019 (Percentage of informal employment by sector 2019)

Population mondiale ayant une femme comme chef d'État, 2013-2023

En revanche, les femmes restent largement sous-représentées en politique. Même si la proportion de la population mondiale ayant une femme comme chef d'État a augmenté au cours des dernières années, elle reste inférieure à 30 % (fig. 17). Comme le souligne le Forum économique mondial (2023) : « Tout comme dans les entreprises, l'écart entre les femmes et les hommes aux postes de direction en politique persiste. Si le nombre de femmes occupant des postes décisionnels a progressé à l'échelle mondiale, la parité reste un objectif lointain avec des disparités régionales marquées. »

FIG. 16 : Global Gender Gap Report 2023 (Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2023)

Cette sous-représentation met en évidence les obstacles systémiques, tels que les préjugés sexistes, l'accès restreint aux réseaux politiques et les normes sociétales, qui continuent d'entraver la participation des femmes et leur accès aux postes à responsabilités en politique.

Elle mène par ailleurs à l'élaboration de politiques qui ne tiennent pas compte des besoins et des droits des femmes et des autres groupes marginalisés. Cette situation perpétue les inégalités de genre, détourne l'attention d'enjeux clés tels que les droits reproductifs, la protection de l'enfance et les violences sexistes et sexuelles, et limite la diversité des points de vue sur les questions de gouvernance. Par conséquent, les minorités et les populations défavorisées continuent d'être marginalisées. Elles ont un accès limité aux ressources et aux opportunités, ce qui freine le progrès social et la justice.

Pendant longtemps, les initiatives visant à promouvoir l'égalité des genres en politique se sont contentées d'imposer des quotas de femmes dans les parlements nationaux. Cependant, les Objectifs de développement durable (ODD) ont introduit un nouvel indicateur visant à mesurer la représentation des femmes aux postes de

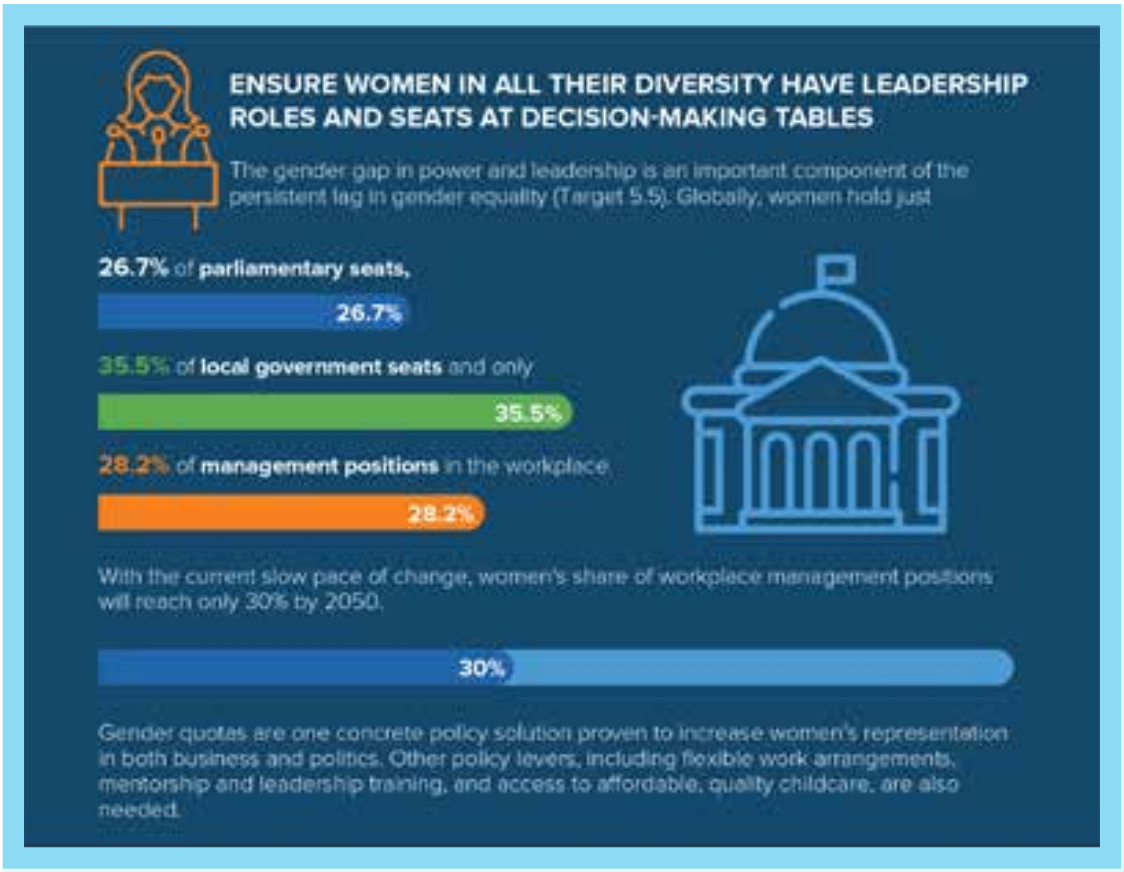

FIG. 17 : Veiller à ce que les femmes, dans toute leur diversité, occupent des postes de direction et participent aux processus de décision (ONU FEMMES, Gender Finance booklet, 2023, p.40)

décision à l'échelle locale. Cette approche permet d'éclairer les opportunités et défis liés à l'implication des femmes dans la prise de décision locale. Plusieurs études révèlent que les femmes occupant des postes de décision jouent un rôle essentiel dans la redéfinition des priorités locales (ONU Femmes, 2021). Elles ont une vision particulière de la gouvernance. Elles mettent l'accent sur l'inclusion, privilégient les politiques favorables aux familles et défendent l'égalité des genres dans des domaines tels que les rémunérations, l'emploi et les congés parentaux. En donnant la priorité à ces questions, elles contribuent à créer des collectivités locales plus équitables et plus réactives (Forum économique mondial, 2023).

La représentation des femmes dans les parlements est de seulement 26,7 %. Elle atteint 35,5 % dans les administrations locales et 28,2 % dans le management des entreprises (fig. 18). Au rythme actuel, elles occuperont seulement 30 % des postes de direction d'ici à 2050. Cette tendance met en lumière l'écart persistant entre la place des hommes et celle des femmes dans les fonctions de direction et dans la prise de décision à travers le monde (Monteverdi & Ray, 2023).

Violences sexistes et sexuelles
Les violences sexistes et sexuelles, également appelées violences faites aux femmes et aux filles, sont un problème mondial omniprésent qui touche une femme sur trois au cours de sa vie. Les chiffres sont alarmants : 35 % des femmes dans le monde ont subi des violences physiques ou sexuelles commises par leur conjoint ou un tiers. En outre, 7 % des femmes ont été agressées sexuellement par une personne autre que leur partenaire. Dans le monde, près de 38 % des féminicides sont commis par un partenaire intime. Par ailleurs, 200 millions de femmes ont subi des mutilations génitales ou une excision, ce qui souligne l'ampleur et la gravité de ces pratiques (Organisation mondiale de la santé, 2024).

Les violences sexistes et sexuelles sont présentes dans toutes les sphères de la société. Cependant, on ne leur accorde pas suffisamment d'attention dans le domaine de l'émancipation économique. Elles touchent en effet les femmes chefs d'entreprise de manière disproportionnée, surtout dans les secteurs dominés par les hommes, où le sexisme et les violences sexuelles sont très répandus. Pour les femmes, l'entrepreneuriat est souvent un moyen d'acquérir une indépendance financière et de maîtriser la prise de décision. Toutefois, certains obstacles systémiques, comme l'accès limité aux ressources financières, le manque de soutien social et la charge mentale importante, ont plutôt tendance à accentuer leur vulnérabilité aux violences sexistes et sexuelles qu'à l'atténuer (Clayette et Michel, 2023).

3.3. Les impacts différenciés du changement climatique sur les femmes et les hommes

Le changement climatique et les catastrophes qui en découlent affectent les pays du monde entier. L'ampleur de leurs effets sur les populations est toutefois extrêmement variable. Les systèmes sociaux et culturels jouent un rôle déterminant dans la façon dont les différents genres et identités sociales perçoivent et vivent ces impacts. Ainsi, les femmes et les personnes LGBTIQ+ sont souvent plus touchées en raison des rôles et des responsabilités que leur imposent ces systèmes. Les disparités existantes entre les hommes et les femmes, notamment concernant l'accès à la terre et aux autres ressources, la participation aux structures de gouvernance et de prise de décision et l'accès à l'éducation, à la santé et aux services financiers accentuent leurs vulnérabilités aux effets du changement climatique.

L'essentiel des activités de soin étant encore dévolu aux femmes, des tâches en général informelles et non rémunérées, ce sont elles qui supportent le plus souvent le poids des impacts climatiques au sein de leurs familles et de leurs communautés. Assurer la sécurité alimentaire, se procurer de l'eau, s'occuper du fourrage, aller chercher du bois pour faire la cuisine et gérer les déchets domestiques sont autant d'activités perturbées par le changement climatique (Deininger, Woodhouse, Kuriakose, Gren et Liaqat, 2023 ; voir aussi Women & EmPower, 2021).

« Les faits montrent que le stress lié au climat peut entraîner une augmentation de la violence à l'égard des femmes, car les ménages doivent faire face aux conséquences des événements météorologiques extrêmes, à la dégradation de l'environnement, ainsi qu'aux conflits et vulnérabilités générés par les changements climatiques. On a observé une recrudescence des mariages d'enfants, qui sont une forme particulière de

INCREASE IN DOMESTIC WORK AND TIME POVERTY

- Asian women's unpaid care and domestic work, already four times that of men, will increase.
- With reduced food crop production and increased food prices, poor women will be strained to maintain food security.
- With more than 2 billion people expected to face water shortage by 2025, women and girls will have to travel longer distances and spend more time to fetch water.
- Damage to water supply infrastructure in floods and cyclones will also hurt women in urban areas.
- As pressure on land for food and fuel grows, grazing land will reduce, increasing the workload of women for arranging fodder.
- Forest protection and clean energy policies will affect fuel and wood availability – a source of 90% energy for poor women.

EXACERBATED HEALTH BURDEN AND CARING RESPONSIBILITIES

- Skewed intra-household food distribution will result in women and girls being deprived of basic food intake and nutrition.
- Women being more exposed to standing water due to water fetching responsibilities will be at higher risk of water-borne diseases.
- Physiological characteristics also make women, especially pregnant women, more susceptible to vector-borne diseases like Malaria.
- Drinking saltier water (a direct result of sea water ingress) will also have severe impacts, especially on pregnant women, as rates of hypertension and pre-eclampsia will escalate.
- After disasters, women' sexual and reproductive health needs are further marginalized.

GREATER RISK OF DEATH, INJURY, AND VIOLENCE

- Women and children are 14 times more likely to die or be injured in a disaster than men due to gender inequalities.
- Forced to sleep in insecure homes and emergency shelters without privacy and hygiene facilities, women and LGBTIQ people are particularly vulnerable to physical and sexual assault.
- Women and girls also often face elevated levels of violence if they have to travel long distances to fetch water, firewood or fuelwood after a disaster.
- Adolescent girls especially report higher levels of sexual violence in the aftermath of disasters. The risk and likelihood of early marriage increases.
- Post-traumatic Stress Disorder among men often leads to hegemonic masculinity crisis increasing pre-existing levels of violence.
- Women and children also face greater risk of trafficking and being pushed into sex trade.

HIGHER LIKELIHOOD OF LOSS OF LIVELIHOODS AND ASSETS

- Women are more dependent on natural resource-based livelihood and hence will face more loss due to droughts, flooding, etc.
- Women are often more involved in subsistence farming and provision of agriculture labour and their livelihoods will be more impacted by loss of crop yield coupled with water scarcity.
- Women also own only smaller livestock such as chickens, ducks, goats, which are not only less likely to be rescued but also more prone to be sold for immediate cash after disasters, thereby resulting loss of limited assets.
- With more women being employed in informal sector, with low paid jobs and lack of social security, their loss of livelihoods will hurt more.
- Already deprived of access to land and resources, their profound vulnerability will be further exacerbated.

FIG. 18: ONU Femmes, Training Manual on Gender and Climate Change Resilience

violence sexuelle, dans le contexte de certaines catastrophes climatiques. Cette augmentation de la violence réduit la capacité d'adaptation des femmes et des filles, ce qui affaiblit la résilience climatique et crée des boucles de rétroaction négatives. » (Deininger, Woodhouse, Kuriakose, Gren et Liaqat, 2023)

Parallèlement, les hommes, notamment ceux qui occupent des postes à responsabilités dans les secteurs à fortes émissions, ont joué un rôle majeur dans l'aggravation du changement climatique. Ce phénomène est lié à la position dominante qu'occupent les hommes dans les comités de direction des industries les plus polluantes, comme les combustibles fossiles, la production industrielle et les transports.

Certaines études laissent par ailleurs entendre que l'adoption de comportements respectueux de l'environnement serait liée au genre. Par exemple, les femmes des pays à haut revenu sont plus enclines à suivre un régime végétarien et à se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture. Ces différences

entre hommes et femmes se reflètent également dans les modes de consommation (Schulz et al., 2024 ; Toro, Serrano et Guillen, 2019). En outre, la présence de femmes dans les processus de prise de décision politique a un impact positif sur les résultats des politiques de lutte contre le changement climatique dans les pays où les taux de corruption sont faibles (Dutta, Kar et Jahan, 2024).

3.4. Politiques et engagements internationaux

Prise en compte du genre par la CCNUCC – étapes importantes
Lors de son adoption en 1992, la CCNUCC ne comportait aucune disposition sur le genre. Un premier pas dans cette direction a été effectué avec la Décision 37/COP7 appelant à renforcer la participation des femmes dans les organes relevant de la CCNUCC (CCNUCC, 2001). En 2012, la décision 23/COP18 visait à promouvoir la parité hommes-femmes et à renforcer la participation des femmes dans les négociations de la CCNUCC et dans ses organes (CCNUCC, 2012).

En 2014, la CCNUCC a lancé le programme de travail de Lima relatif au genre (LWPG) (CCNUCC, 2014). Le LWPG a été prolongé de trois ans en 2016 (CCNUCC, 2016) et un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes (GAP) a été adopté en 2017 (CCNUCC, 2017). En 2019, la mise en œuvre du LWPG et du GAP a été évaluée et le programme de travail renforcé de Lima relatif au genre (ELWPG) ainsi que son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes (décision 3/COP25) ont été adoptés lors de la COP25 (CCNUCC, 2020).

En 2022, un examen intermédiaire du GAP a été adopté lors de la COP27. Cet examen ne s'est cependant pas penché sur les problématiques clés, telles que le manque de ressources disponibles pour mener à bien les activités prévues ou les effets négatifs causés par la crise sans précédent résultant de la pandémie de Covid-19 sur les inégalités entre les hommes et les femmes.

Lors de la COP29 de 2024, les Parties se sont donné pour objectif d'établir un nouveau programme de travail relatif au genre. Cependant, de nombreuses incertitudes subsistent concernant les financements disponibles et les engagements nécessaires pour adopter une décision ambitieuse (Women & Gender Constituency, 2024).

Adaptation et atténuation
Les problématiques de genre sont bien intégrées dans les mesures d'adaptation. Les femmes sont considérées comme des groupes vulnérables ayant des besoins et des points de vue spécifiques et la nécessité de favoriser leur autonomisation et d'accroître le nombre de femmes aux postes de décision est reconnue. Pour consulter la liste des décisions relatives au genre et aux mesures d'adaptation, veillez vous reporter au Guide de poche sur l'égalité de genre sous la CCNUCC de WEDO (ecbi, 2018, p.16).

Les États disposent de nombreuses ressources (Dazé, 2020) fournissant des conseils sur la manière d'intégrer le genre dans leurs plans nationaux d'adaptation (PNA) et d'appliquer des outils sensibles au genre (CCNUCC, 2013) dans les processus d'adaptation.

Bien qu'indispensables à la mise en œuvre des mesures d'atténuation, les considérations relatives au genre ne sont pas suffisamment prises en compte. Les politiques d'atténuation non sensibles au genre peuvent accentuer les inégalités existantes, renforcer la ségrégation professionnelle et sectorielle et creuser l'écart entre les compétences et les salaires. Pour connaître les décisions clés en matière d'atténuation, voir WEDO (ecbi, 2018, p. 20).

Élément clé de l'Accord de Paris, le bilan mondial est un processus primordial conçu pour assurer la mise en œuvre efficace et inclusive de l'Accord de Paris grâce à l'évaluation des progrès accomplis pour atteindre ses objectifs et faciliter la mise à jour des contributions déterminées au niveau national ou NDC (ONU, 2015). Le bilan mondial est pour les États l'occasion d'évaluer la sensibilité au genre de leurs politiques et de leurs actions climatiques. Il les aide par ailleurs à identifier les actions nécessaires pour promouvoir l'égalité de genre en évaluant les impacts différenciés du changement climatique sur les hommes et sur les femmes, en reconnaissant le rôle des femmes et des groupes marginalisés dans l'action climatique, en mettant en évidence les écarts liés au genre dans les politiques et programmes climatiques et en fournissant les moyens nécessaires à la mise en œuvre de politiques et d'actions climatiques sensibles au genre ou transformatrices (*cf.* proposition de Women & Gender Constituency de 2023).

Le document technique de la CCNUCC intitulé « Guidelines or other tools for integrating gender considerations into climate change related activities under the Convention » présente les différentes méthodes, recommandations et outils qui facilitent l'intégration des considérations de genre dans les activités relatives au changement climatique de la Convention (CCNUCC, 2016).

CEDAW

Adoptée en 1979 par l'Assemblée générale de l'ONU pour promouvoir les droits humains, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou CEDAW (ONU, 1979) est un traité international qui vise à éliminer les discriminations à l'égard des femmes dans tous les domaines. Selon ses termes, la discrimination à l'égard des femmes désigne « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe ayant pour effet ou pour but de compromettre la jouissance par les femmes, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits humains dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ». (Article premier de la CEDAW, 1979). Les États parties s'engagent à abroger toute loi constituant une discrimination à l'égard des femmes, à instaurer des institutions assurant la protection des femmes et à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil.

La CEDAW promeut l'accès des femmes à l'éducation, à la santé, à l'emploi ainsi que leur participation à la vie publique, y compris le droit de voter et de se porter candidates. Elle affirme les droits reproductifs, prend en compte les influences culturelles sur les rôles des hommes et des femmes et défend les droits des femmes en matière de nationalité et de protection contre la traite et l'exploitation.

En 1999, l'adoption d'un Protocol facultatif à la CEDAW (ONU, 1999) a instauré une procédure de plainte individuelle permettant aux individus des États parties à la CEDAW de s'adresser directement au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Ce Comité examine les communications soumises par l'individu et par l'État afin de déterminer s'il y a eu violation de la CEDAW.

Le Comité de la CEDAW est composé de 23 experts indépendants élus par les États parties pour un mandat de quatre ans. Il se réunit trois fois par an à Genève. Il a pour mission principale de surveiller les progrès réalisés par les États parties dans l'application de la présente Convention à travers une procédure d'examen périodique.

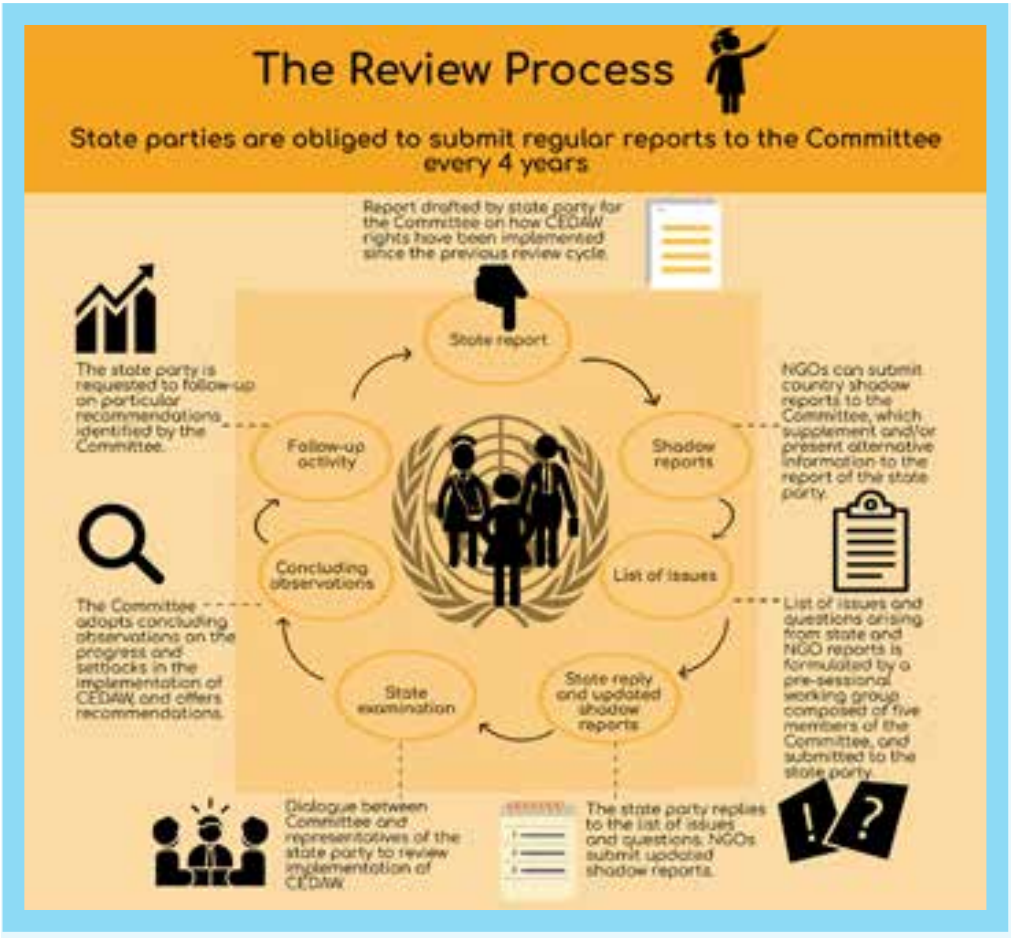

FIG. 19 : La procédure d'examen de la CEDAW

Pour chaque cycle d'examen, chaque État partie doit soumettre un rapport national détaillant les mesures prises pour s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention. Les OSC ont la possibilité de contribuer à cette procédure en soumettant des rapports parallèles et en participant à la présession et au dialogue avec les États parties (fig. 20).

Déclaration et Programme d'action de Beijing
Le Programme d'action de Beijing (BPfA) (Nations unies, 1995) est une initiative historique qui définit des stratégies visant à atteindre l'égalité des genres dans le monde entier. Le BPfA a été adopté par 189 gouvernements, en même temps que la Déclaration de Beijing, lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995. Il se compose d'un préambule et d'objectifs stratégiques dans 12 domaines critiques visant à éliminer les discriminations à l'égard des femmes et à promouvoir leurs droits dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil (ONU, 2015).

Il vise notamment à abroger les lois discriminatoires à l'égard des femmes et à garantir l'accès des femmes à l'éducation, à la santé et à l'emploi, tout en facilitant leur participation aux processus de prise de décision. Il aborde également les droits reproductifs ainsi que les femmes et l'environnement, remet en cause les normes culturelles déterminant les rôles des hommes et des femmes et affirme les droits des femmes en matière de nationalité et de protection contre la traite des êtres humains.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce programme d'action sont examinés dans le cadre de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme (CSW). Le BPfA demeure la pierre angulaire des efforts mondiaux en faveur de l'égalité des genres, car il oriente les politiques et incite les États à prendre leurs responsabilités pour créer un monde plus juste et plus inclusif.

3.5. La situation en Colombie, Géorgie et Ouganda

Colombia

La Constitution colombienne de 1991 garantit l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes (article 43). Elle protège les femmes contre tout type de discrimination. Son article 13 établit une protection égale pour toutes les personnes, sans distinction de genre, de race, de nationalité, d'origine familiale, de langue, de religion et d'opinion politique ou philosophique. Il engage également l'État à créer les conditions nécessaires pour parvenir à une égalité réelle et effective et à adopter des mesures favorables aux groupes défavorisés ou marginalisés (Constitute Project, 2015).

Le gouvernement colombien a mis en œuvre des politiques et des plans d'action visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes et à remédier aux inégalités existantes. Parmi eux figurent notamment la politique nationale sur l'égalité des femmes (Consejería Presidencial para la Equidad de la Mujer, s. d.), le Plan de développement national (Departamento Nacional de Planeación, 2023) dans une perspective de genre et le Plan d'action national contre les violences sexistes et sexuelles. La politique publique nationale sur l'égalité hommes-femmes de 2022, qui constitue une feuille de route pour l'égalité des genres jusqu'en 2030, tient compte des aspects liés aux impacts environnementaux. Son objectif consiste à mettre en œuvre des actions stratégiques permettant de progresser dans la lutte contre les discriminations et les inégalités en garantissant les droits des femmes.

Diverses mesures visant à promouvoir la participation des femmes dans la vie politique et leur représentation dans les espaces de décision ont été déployées. Les dispositions de la loi 581 de 2000 visant à assurer la parité hommes-femmes sur les listes électorales ont facilité l'accès des femmes à des fonctions politiques. Cette loi impose un quota de 30 % de femmes aux postes à haute responsabilité dans les institutions publiques afin de garantir leur participation aux prises de décision et à l'élaboration des politiques, ainsi qu'à la formulation, la planification, la coordination, l'exécution et le contrôle des politiques publiques. Par conséquent, le gouvernement a déployé des stratégies visant à lever les obstacles rencontrés par les femmes et à éliminer les

FIG. 20 : Global Gender Gap Index - Colombie (2023)

inégalités entre les femmes et les hommes dans la fonction publique (Función Pública). Le pourcentage pondéré (indicateur global des deux types de postes) était de 46 % en 2021, soit un résultat supérieur à l'ODD qui est de 44,55 %.

Depuis les années 2000, plusieurs étapes importantes ont été franchies dans la législation colombienne en matière d'égalité hommes-femmes. Plusieurs dispositions garantissent notamment l'égalité des chances et l'égalité salariale des femmes et favorisent leur accès à l'emploi et à l'éducation dans des secteurs où elles étaient peu présentes. La Colombie a également adopté des mesures visant à sensibiliser la population et à prévenir et punir toute forme de violence à l'égard des femmes. Malgré les progrès accomplis, certains défis subsistent dans la réalisation de la justice de genre en Colombie. Les violences sexistes et sexuelles, les discriminations au travail, l'accès réduit à une éducation de qualité et la persistance des stéréotypes sexistes requièrent notamment une attention particulière et des actions concrètes. La société civile, les organisations de femmes et les mouvements féministes jouent un rôle clé dans le suivi et la promotion de la justice de genre dans le pays.

Avec un score global de 0,751, la Colombie occupait la 42e place sur 146 au classement du Global

Gender Gap Index (fig. 21). Elle atteint un score très élevé de 1,00 (rang 1) pour l'aspect « niveau d'éducation ». En revanche, son score dans la dimension « émancipation politique » est de 0,00 pour la catégorie « années avec une femme/un homme à la tête de l'État » et de 1,00 dans celle des « femmes à des postes ministériels ».

Géorgie

La Géorgie a fait des progrès significatifs avec l'adoption d'un cadre législatif et politique visant à garantir l'égalité des genres et les droits des femmes. Dans ce domaine, le cadre juridique et institutionnel est conforme aux engagements nationaux et internationaux du pays. Toutefois, les lois sur l'égalité des genres ne sont pas toujours assorties de mécanismes assurant leur mise en œuvre efficace et leur ratification fait souvent défaut.

En ce qui concerne ses engagements internationaux et régionaux, la Géorgie a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ainsi que le Programme d'action de Beijing (BPfA). Elle a par ailleurs ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), le plus vaste traité régional visant à protéger les femmes et les filles contre différentes formes de violence. Le gouvernement géorgien a également décliné ses Objectifs de développement durable (ODD) au niveau national en 2019, y compris l'ODD 5 portant sur l'égalité entre les sexes.

L'article 11 de la Constitution géorgienne garantit l'égalité des hommes et des femmes devant la loi et interdit la discrimination fondée sur le genre (Parlement de Géorgie, 1995). La loi géorgienne de 2010 sur l'égalité des genres définit les mécanismes juridiques et les conditions nécessaires pour garantir l'égalité des droits ainsi que la liberté et l'égalité des chances des femmes et des hommes. Elle couvre toutes les sphères de la vie sociale, y compris les relations professionnelles, l'éducation, la science, la santé, la protection sociale, les prestations de services, les assurances et les services financiers, les relations familiales et la participation aux élections (Legislative Herald of Georgia, Law of Georgia on Gender Equality, 2010). La loi de 2014 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination interdit les discriminations fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre (Legislative Herald of Georgia, Law of Georgia on the Elimination of All Forms of Discrimination, 2014). La Géorgie a également adopté en 2017 une loi sur l'élimination des violences faites aux femmes et de la violence domestique qui garantit la protection et le soutien des victimes.

En 2022, le parlement géorgien a adopté le « Georgian Gender Equality State Concept » ainsi que le « State Concept of Economic Empowerment of Women » (FAOLEX Database, 2022) (Georgia Today, 2023). Malheureusement, ces deux concepts ne sont pas inclusifs et ne reposent pas sur une approche intersectionnelle. Le Gender Equality State Concept ignore totalement l'existence des personnes LGBTIQ+ en tant que groupe social et s'appuie sur une définition étroite du genre.

Le Parlement géorgien dispose d'un Conseil pour l'égalité des sexes, qui joue en rôle de médiateur entre le pouvoir exécutif et la société civile et a pour mission de promouvoir et de faire progresser l'égalité hommes-femmes. Cependant, ce Conseil s'est récemment (2023 - 2024) politisé et ses prises de position en faveur du gouvernement sont contraires à son esprit (AGENDA.GE, 2022).

Pour favoriser l'intégration de la dimension de genre, des points focaux ont été identifiés dans toutes les institutions publiques, y compris les municipalités et les ministères. Ils ont pour mission de veiller à la prise en compte de la dimension de genre au sein des institutions publiques. Les lacunes sont encore nombreuses au niveau local et national dans l'élaboration des politiques et dans la budgétisation sensible au genre. Les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'application des lois restent un défi majeur, notamment dans les domaines de l'égalité salariale, du salaire minimum et de la rémunération du congé parental. Certains aspects des violences faites aux femmes tels que la définition du viol ne sont pas encore inclus dans la loi.

Les progrès du plan pour l'égalité en Géorgie ne sont pas conformes aux principes de la diplomatie féministe des pays de l'UE et aux dispositions de l'accord d'association entre la Géorgie et l'UE, car le gouvernement a opté pour une stratégie binaire de l'égalité des genres et ignore souvent la question du genre dans ses stratégies et politiques. Par exemple, le titre du conseiller du Premier ministre géorgien sur les droits humains et l'égalité des genres a été modifié en 2023. La dimension du genre en a été éliminée. Par ailleurs, le parti au pouvoir a supprimé la mention des personnes LGBTIQ+ dans le Concept national sur l'égalité des genres adopté par le Parlement géorgien, sans même en informer les députés et les parties prenantes. De même, la stratégie nationale pour l'émancipation économique des femmes n'inclut pas les personnes LGBTIQ+ malgré les recommandations de la société civile et des parties prenantes qui plaident en faveur de politiques intersectionnelles et inclusives (Civil. ge., 2023).

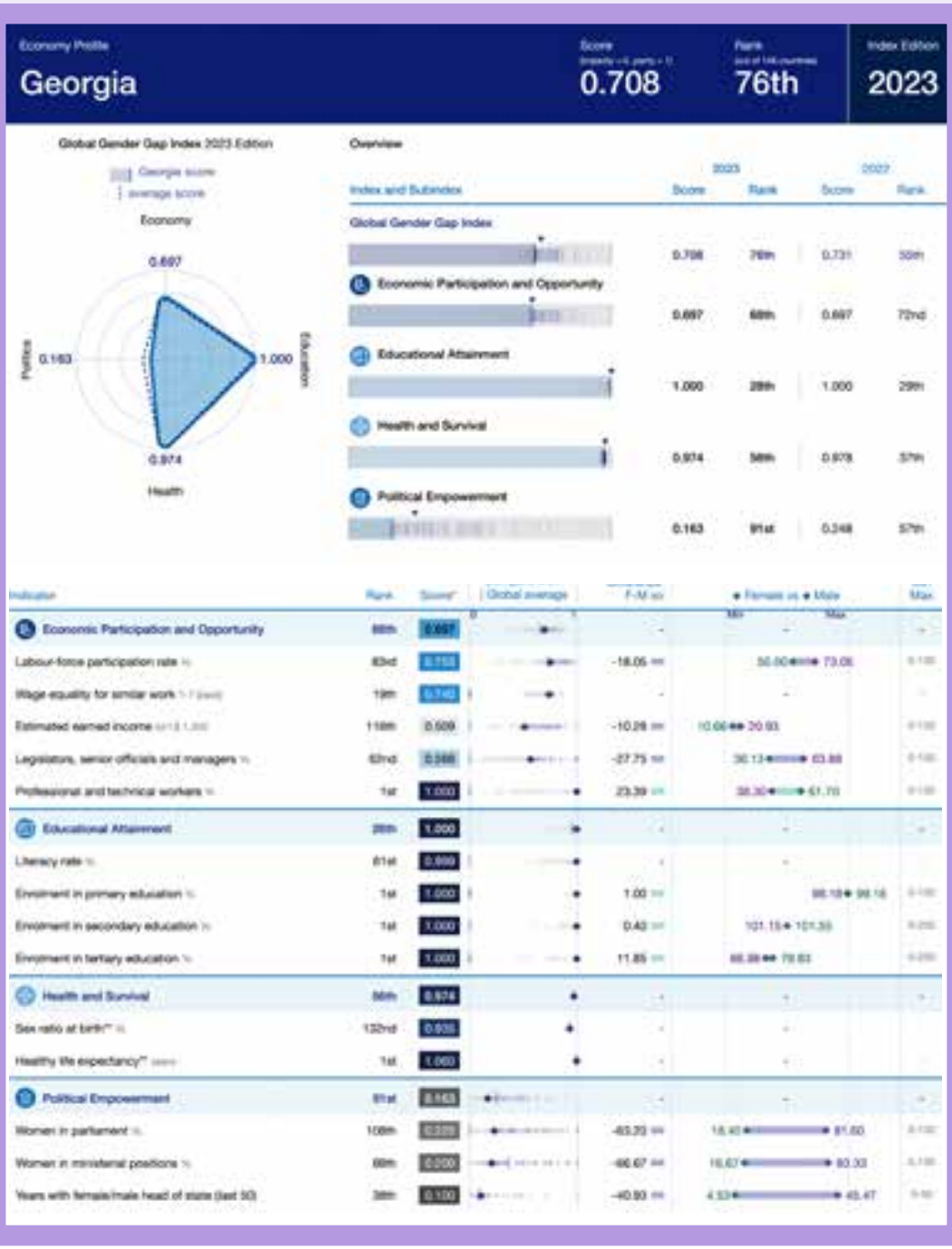

Figure 21: Global Gender Gap Index - Georgia (2023)

En 2024, le gouvernement a commencé à promulguer des lois anti-genre et antidémocratiques. Il a notamment aboli les quotas de genre au parlement et dans les conseils locaux et adopté la loi très critiquée sur la transparence de l'influence étrangère, tout en réprimant les manifestations pacifiques (Civil.ge, 2024 ; Berlinger & Edwards, 2024).

Avec un score global de 0,708, la Géorgie occupait en 2023 la 76e place sur 146 (fig. 22) au classement du Global Gender Gap Index. Sa performance dans la catégorie « niveau d'éducation », où elle atteint le rang 28, est bonne. En revanche, elle est faible dans le domaine de l'émancipation politique, les femmes étant largement sous-représentées dans les trois indices de la dimension.

Ouganda

Selon le rapport Uganda Gender Analysis (2020) du PNUD, l'accès des Ougandaises à l'éducation et à l'emploi est restreint par rapport aux hommes. Les femmes rencontrent des obstacles dans l'accès à certains marchés et chaînes de valeur et ont un accès limité aux financements et à la technologie. À cela s'ajoutent des inégalités persistantes dans le contrôle, l'utilisation et la propriété des biens, des terres et des ressources productives ainsi que dans les espaces de décision. Le rapport souligne par ailleurs que ces contraintes pesant sur les femmes sont aggravées par la forte prévalence des violences sexistes et sexuelles à l'égard des femmes et des filles (PNUD, Uganda Gender Analysis, 2020).

La constitution ougandaise de 1995 prévoit la promotion de la parité hommes-femmes et une représentation équitable des groupes marginalisés au sein du gouvernement et reconnaît que les femmes sont des agents importants de la société, qui doivent bénéficier des mêmes chances dans les sphères politiques, économiques et sociales. L'article 21 sur l'égalité et la non-discrimination stipule en outre que toutes les personnes sont égales devant la loi et en vertu de la loi dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle et à tous autres égards, et jouissent d'une protection égale de la loi (Parlement de l'Ouganda, 1995). Il stipule par ailleurs que « sans préjudice de la clause (1) du présent article, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique, la tribu, la naissance, la croyance ou la religion, ou la situation sociale ou économique, l'opinion politique ou le handicap » *(ibid.)*.

Le ministère de l'Égalité hommes-femmes, du Travail et du Développement social supervise l'inclusion sociale et l'intégration de la dimension de genre dans les institutions nationales et locales. La politique ougandaise en matière d'égalité des genres désigne des points focaux chargés de coordonner sa mise en œuvre dans les minis-

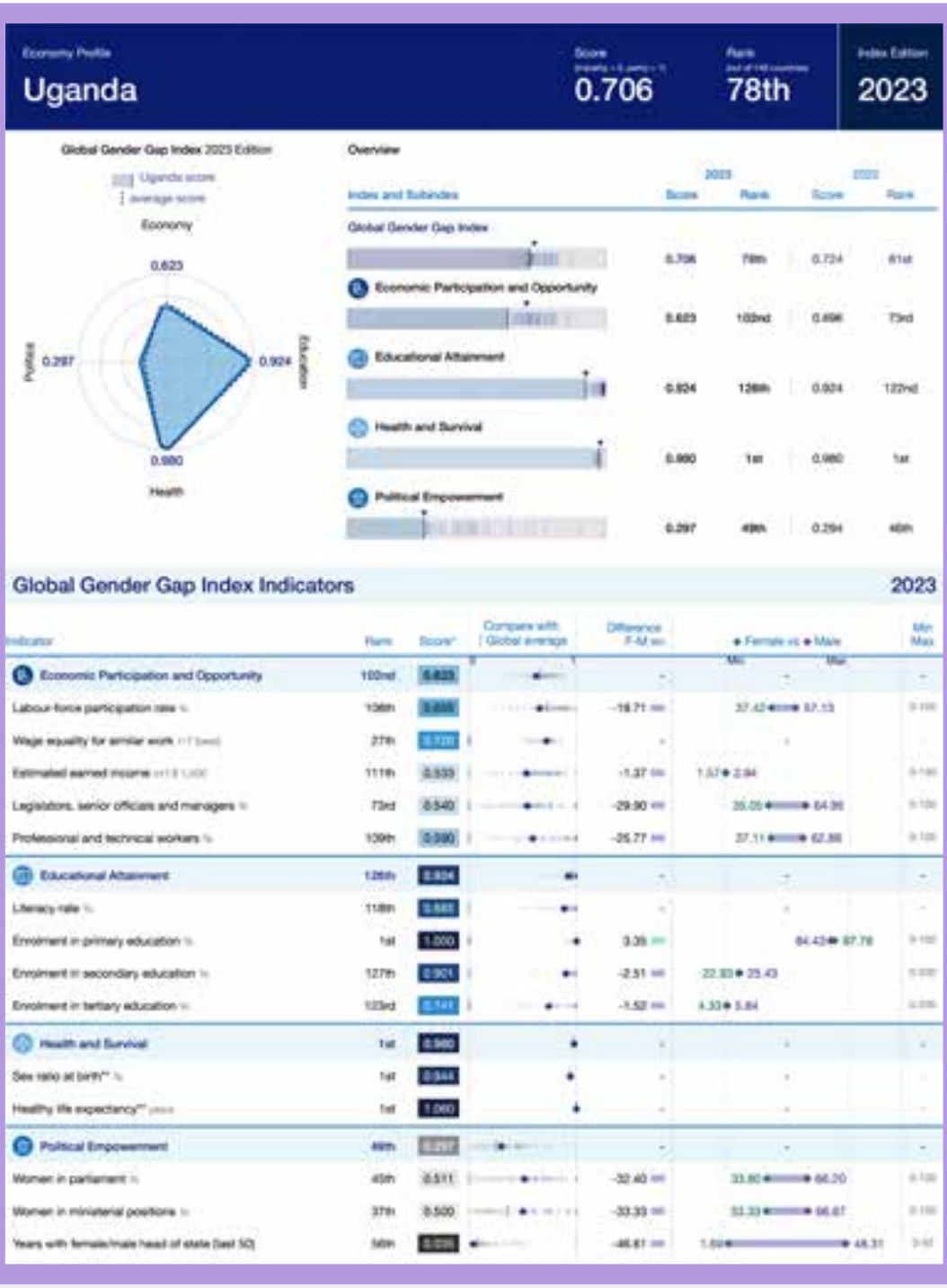

FIG. 22 : Global Gender Gap Index - Ouganda

tères, les départements et les autorités nationales et locales. Le ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique a publié en 2016 une circulaire budgétaire exigeant l'intégration des questions liées au genre et au changement climatique dans tous les documents budgétaires et plans des gouvernements des districts locaux à partir de l'année fiscale 2017-2018. Cette mesure vise notamment à améliorer l'utilisation de données ventilées par sexe dans tous les domaines dans lesquels les plans gouvernementaux incluent des mesures de lutte contre le changement climatique (PNUD, Uganda Gender Analysis, 2020).

Pour renforcer le gender mainstreaming dans l'action climatique, un point focal national dédié, chargé de coordonner et d'intégrer la dimension du genre dans les processus de lutte contre le changement climatique a été désigné pour la CCNUCC au sein de la Commission sur le changement climatique. Par ailleurs, une équipe technique Genre et Changement climatique, composée de représentants du gouvernement, des OCS, du secteur privé, du monde universitaire et des agences de l'ONU, a été mise en place dans le but de renforcer les Contributions déterminées au niveau national (CDN). Cependant, malgré la présence de points focaux pour le changement climatique et pour l'égalité hommes-femmes dans les différents ministères, ces derniers ne disposent pas des capacités nécessaires pour coordonner de manière adéquate les interactions entre ces questions (PNUD, Uganda Gender Analysis, 2020).

Bien que la Constitution et de multiples lois et politiques assurent l'égalité de droits de tous les individus, le gouvernement ougandais a pris des mesures contraires à ce principe avec la promulgation en 2023 d'une loi anti-homosexualité. Cette loi criminalise les comportements sexuels entre personnes de même sexe et prévoit notamment la peine de mort pour les personnes reconnues coupables « d'homosexualité aggravée » (République d'Ouganda, 2023). Elle viole les multiples engagements pris par le gouvernement ougandais en matière de droits humains dans le cadre des traités régionaux et internationaux. Elle menace par ailleurs le travail des organisations de la société civile et des personnes qui défendent les droits des personnes LGBTIQ+, y compris les représentants des organisations de défense des droits humains et les personnes qui financent leurs actions. Ces dernières risquent en effet jusqu'à 20 ans de prison pour « promotion de l'homosexualité ». Selon une étude de Human Rights Watch (2024), les personnes LGBTIQ+ sont confrontées en Ouganda à une nette augmentation des arrestations arbitraires, des abus policiers, des extorsions, des licenciements et des expulsions discriminatoires. Leur accès aux soins est par ailleurs restreint en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Avec un score global de 0,706, l'Ouganda se classe à la 78e place sur 146 du Global Gender Gap Index (fig. 23). Le pays affiche une performance moyenne dans la dimension « niveau d'éducation », mais une performance globale plutôt forte dans la dimension « émancipation politique », où il atteint le rang 49.

3.6. Exercices

Ces exercices sont conçus pour permettre aux participants d'approfondir leurs connaissances sur les questions de genre et de mieux comprendre la fluidité des rôles de genre et les besoins spécifiques associés au genre dans différents contextes sociétaux. Ils ont pour objectif de stimuler la réflexion sur les différences entre le genre et le sexe, d'explorer les possibilités d'évolution des rôles liés au genre et d'analyser la répartition du travail entre hommes et femmes au sein de différentes communautés. Ces exercices sont tirés de notre manuel « Gender in Sustainable Development Collection of Exercises for Training of Trainers (ToT) » qui contient de nombreux autres exemples (WECF & ALGA, 2017).

Comprendre le genre : connaissances de base. Exercice « Je peux et je pourrais »
Durée : 35 min

À la fin de l'exercice, les participants seront en mesure de faire la distinction entre le genre et le sexe à partir de leur définition et en analysant leur propre expérience.

Vous pouvez commencer cet exercice en posant des questions telles que « Pourquoi avez-vous choisi ces réponses ? » Quelle est la différence entre « je peux » et « je pourrais » ? Ces différences sont-elles strictes ou plutôt artificielles ? Quelle est la différence entre les attentes liées au sexe et celles liées au genre ? Qu'est-ce que cela révèle ? Qu'est-ce que cela signifie pour notre travail ?

Étape 1 : préparez deux tableaux, un pour les hommes et un pour les femmes.

Tableau pour les hommes :

En tant qu'homme, je peux…
Si j'étais une femme, je pourrais…

Tableau pour les femmes :

En tant que femme, je peux…
Si j'étais un homme, je pourrais…

Étape 2 : demandez aux participants de s'approcher des tableaux et d'écrire ce qu'ils « peuvent » faire en tant qu'homme ou femme et ce qu'ils « pourraient faire » s'ils étaient un homme ou une femme. (10 minutes)

Étape 3: animez une discussion ouverte autour de l'analyse des réponses des participants. Encouragez-les à s'interroger sur les capacités qu'ils possèdent réellement et celles qui sont uniquement des attentes de la société. (15 minutes)

Étape 4: discutez des différences entre « sexe », « genre » et « rôles de genre ». (10 minutes)

Comprendre le genre : changer les rôles de genre. Jeu de rôle.
Durée : entre 1h et 1h30

Les participants seront amenés à envisager une modification des rôles de genre et à explorer diverses méthodes pour y parvenir. Pour préparer la session, le formateur doit créer trois ou quatre cartes de rôle adaptées aux spécificités du contexte local.

Étape 1 : répartissez les participants en petits groupes d'au moins trois personnes. Demandez à chaque groupe de tirer une carte et de se préparer à jouer le scénario proposé. (30 minutes)

Étape 2 : demandez à chaque groupe de jouer le rôle qui lui a été attribué. Après chaque représentation, demandez aux participants de réfléchir à de possibles solutions dans le cadre d'une discussion d'environ 30 minutes (selon le nombre de groupes). Parmi ces solutions visant à modifier les rôles au sein d'une communauté pourront notamment figurer l'éducation, la formation, les manifestations, le plaidoyer, la négociation. Notez les solutions sur un tableau à feuilles ou sur un tableau blanc.

Étape 3 : quand tous les jeux de rôle ont été présentés, lancez une nouvelle discussion. Encouragez les participants à suggérer d'autres idées ou stratégies concrètes pour faire évoluer les rôles au sein de leurs communautés. Ajoutez les nouvelles suggestions à la liste créée à l'étape 2.
(15 minutes)

Étape 4 : approfondissez, dans le cadre d'un bref exposé, la notion de rôles de genre. Précisez que ces rôles sont évolutifs et que la société et les structures façonnent les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes, y compris au travail. Examinez les suggestions précédentes sur la manière d'initier un processus de transformation. (10 minutes)

Division du travail selon le genre : emploi du temps quotidien des femmes et des hommes.
Durée : 45 min

À l'issue de cet exercice, les participants seront en mesure d'analyser les différentes tâches accomplies dans une journée ainsi que la répartition du travail entre différents groupes au sein d'une communauté, en particulier les hommes et les femmes. En comparant les heures consacrées à diverses activités, l'exercice met en évidence les différences en matière de charge de travail, de types de tâches effectuées, de temps de loisirs et de sommeil qui existent entre les membres de la communauté.

Étape 1 : répartissez les participants en plusieurs groupes d'hommes et de femmes en veillant à la diversité socio-économique de chaque groupe. Demandez aux participants de créer des emplois du temps détaillant leur journée type en se concentrant sur des activités telles que le travail, les tâches ménagères et la garde des enfants. Le formateur peut lancer l'exercice en présentant son propre emploi du temps quotidien sur un tableau. (20 minutes)

Étape 2 : lorsqu'ils ont terminé, demandez aux participants de comparer leurs emplois du temps respectifs ainsi que les différences entre les activités et la charge de travail dévolues aux hommes et aux femmes. La discussion peut inclure des questions sur les variations saisonnières et aboutir

à la création de calendriers saisonniers permettant de mettre en lumière d'autres différences. (20 minutes)

Étape 3 : concluez l'exercice par un bref exposé de 5 minutes. Demandez aux participants de réfléchir aux enseignements qu'ils ont tirés de la comparaison des emplois du temps ainsi que de la discussion sur les différences de charge de travail, le temps consacré aux tâches ménagères et les rôles de genre au sein de la communauté. Cet exercice vise à analyser et à comprendre les rôles de genre et les besoins spécifiques des membres de la communauté.

Exercice pour comprendre les besoins liés au genre : « les femmes viennent de Vénus, les hommes de Mars »
Durée : 30 min

Grâce à une métaphore planétaire fictive dans laquelle chaque planète incarne une approche différente des rôles de genre et de l'égalité hommes-femmes, les participants examineront la complexité des questions de genre et chercheront des moyens de promouvoir l'égalité des genres.

Cet exercice leur permettra par ailleurs de mieux comprendre les besoins et les discriminations liés au genre à travers des jeux de rôle créatifs et des discussions critiques.

Étape 1 : répartissez les participants en petits groupes portant le nom d'une planète (Mars, Vénus, Terre, etc.). Demandez à chaque groupe d'imaginer des sociétés pour les différentes planètes : Mars (dominée par les hommes), Vénus (dominée par les femmes) et peut-être la Terre (parité hommes-femmes). Demandez aux différents groupes d'examiner les rôles des hommes et des femmes et les problèmes rencontrés par ces sociétés et de présenter leurs conclusions.

Étape 2 : donnez un bref exposé et lancez une discussion ouverte. Demandez aux participants de comparer les sociétés et de définir laquelle, selon eux, offre de meilleures conditions, et pourquoi. Ils doivent examiner comment chaque société répond ou non aux besoins des hommes et des femmes et discuter des conséquences engendrées par la satisfaction ou la non-satisfaction de ces besoins. Concluez la session en évoquant l'égalité des genres et la discrimination fondée sur le genre. Utilisez des exemples si nécessaire. (20 minutes)

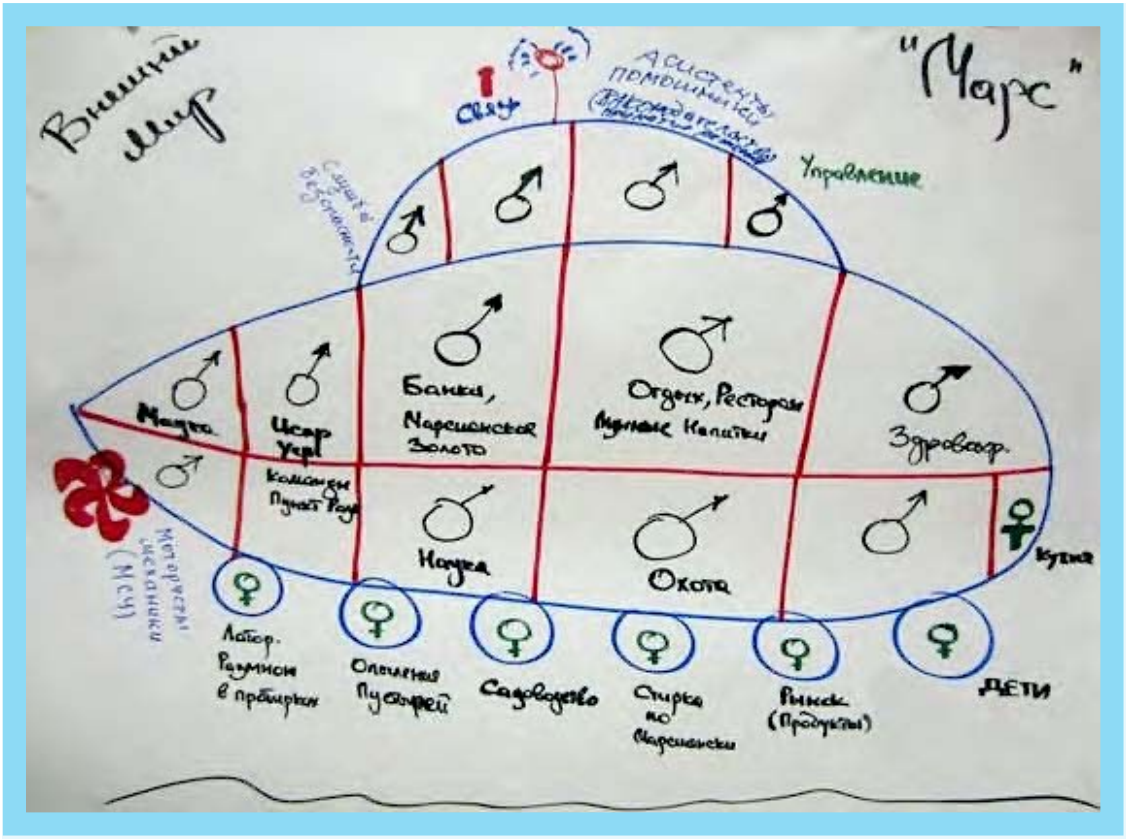

FIG. 23 : Exemple de poster réalisé dans le cadre de l'exercice « Les femmes viennent de Vénus, les hommes viennent de Mars » (Example of the outcome posters for the exercise "Women are from Venus, men are from Mars").

4.
LE FINANCEMENT CLIMATIQUE

Le présent chapitre introduit brièvement la notion de financement climatique. Cette expression désigne les ressources financières, locales, nationales ou internationales, employées pour soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les sources de ces financements peuvent être publiques, privées ou autres.

Le financement climatique a pour principal objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de renforcer la résilience face aux impacts du changement climatique et de promouvoir le développement durable dans le cadre des accords internationaux. Il inclut également les coûts climatiques et les subventions. Les coûts climatiques désignent les conséquences économiques du changement climatique, telles que les dépenses liées à l'atténuation, l'adaptation et la réparation des dommages. Les subventions peuvent aggraver le changement climatique, surtout si elles visent à soutenir les combustibles fossiles et les industries polluantes, ou contribuer à le combattre si elles sont dirigées vers les énergies renouvelables et les pratiques durables. Il est donc impératif de réorienter les subventions accordées aux combustibles fossiles vers les énergies vertes afin d'aligner les flux financiers sur les objectifs climatiques et de favoriser une transition équitable vers une économie décarbonée.

4.1. Les coûts climatiques

Il est indispensable de financer les stratégies d'adaptation et d'atténuation pour mettre en œuvre l'Accord de Paris et limiter le réchauffement climatique à 2 °C. C'est pourquoi une attention particulière a été accordée aux besoins financiers de l'action climatique dans les prochaines années. Cependant, il est également essentiel de prendre en compte les impacts déjà visibles du changement climatique sur l'économie, et de comprendre que l'inaction est la plus grande menace qui pèse sur le bien-être économique, social et humain. Les méthodes actuellement utilisées pour mesurer le coût global du changement climatique présentent des limites et risquent de sous-estimer les impacts économiques indirects des événements climatiques extrêmes. Les estimations de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) révèlent que l'impact économique du changement climatique, lié en particulier aux sécheresses, incendies et inondations, a considérablement augmenté au cours des dernières décennies. Ainsi, pour la période 2010-2019, ces pertes ont atteint 1 476,2 milliards de dollars (OMM, 2023) et touchent surtout les pays à faible et moyen revenu.

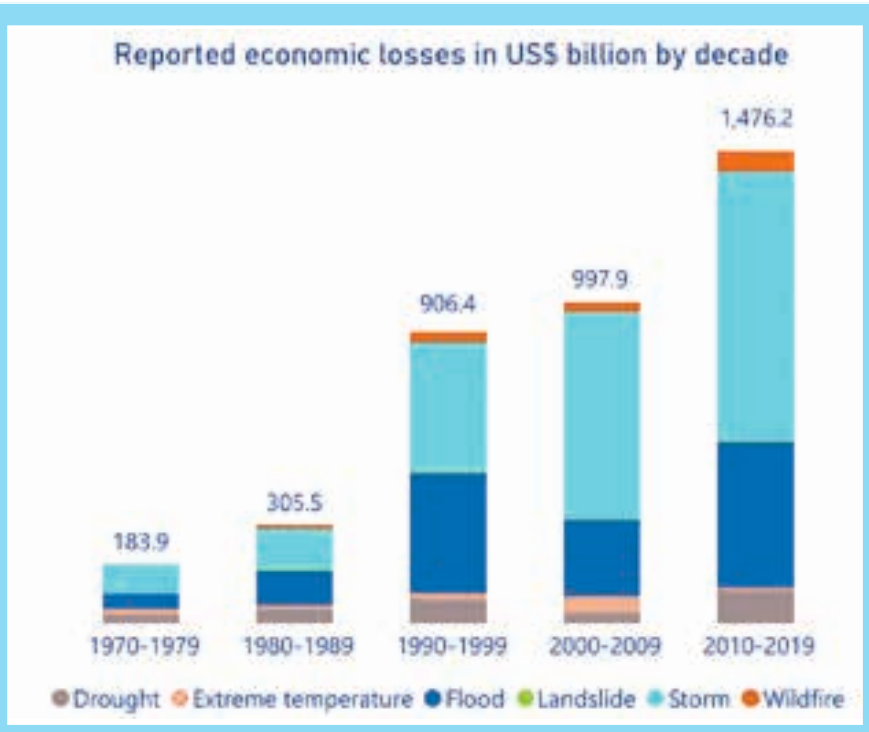

FIG. 24 :
Perte économique déclarée en milliards de dollars par décennie (economic losses attributed to climate change, OMM, 2023)

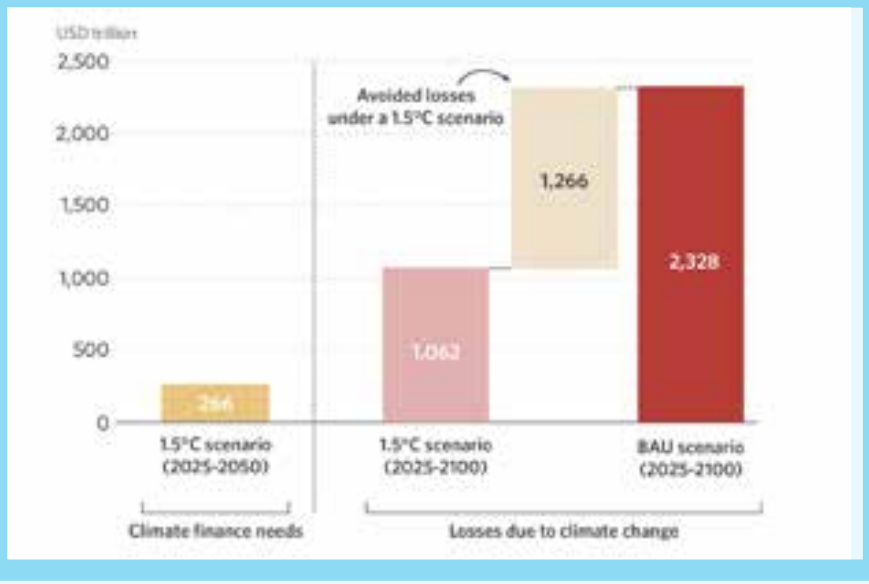

FIG. 25 :
Besoins de financement climatique cumulés par rapport aux pertes dans deux scénarios : hausse des températures limitée à 1,5 °C et business-as-usual (BAU) (Cumulative climate finance needs vs. losses under 1.5°C and business-as-usual (BAU) scenarios, Climate Policy Initiative, basée sur les analyses de la CPI et du NGFS).

L'analyse des coûts estimés de l'action climatique révèle que les coûts de l'inaction pourraient largement dépasser les investissements nécessaires au financement des mesures d'adaptation et d'atténuation. La figure suivante illustre les conséquences économiques directes des dégâts causés par les événements météorologiques extrêmes, ainsi que d'autres dommages non assurables, tels que l'augmentation des coûts de production, les baisses de productivité et les dépenses de santé, dans deux scénarios : celui d'une hausse des températures limitée à 1,5 °C et celui du statu quo (BAU - business as usual). Il ressort clairement que si nous persistons à suivre la voie actuelle, les pertes économiques seront plus de deux fois plus importantes que celles du scénario d'une hausse limitée à 1,5 °C (Buchner et al., 2023).

Une étude de Kotz, Levermann et Wenz (2024) montre par ailleurs que malgré les mesures prises pour lutter contre le changement climatique, le revenu mondial devrait chuter de 19 % d'ici à 2050 en raison de l'impact des émissions historiques. Cette baisse de revenu devrait affecter la plupart des régions du monde, mais l'Asie du Sud-Est et l'Afrique devraient être les plus touchées. Les pays qui ont le moins contribué au changement climatique en subiront donc les conséquences les plus graves (Kotz, Levermann et Wenz, 2024). Dans ce contexte, il est essentiel que les pays disposant de revenus plus élevés et de meilleures capacités d'adaptation apportent un soutien financier aux pays les plus vulnérables et les plus affectés.

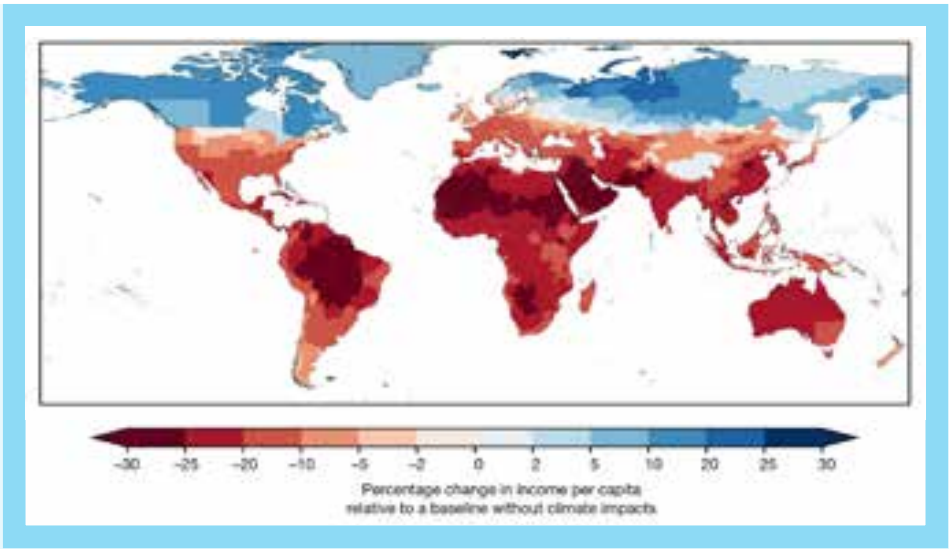

FIG. 26 :
Pourcentage de variation des revenus par région (Percentage income change per region, Kotz et al., 2024)

4.2. Les fondamentaux du financement climatique

Le financement climatique repose en grande partie sur l'aide apportée par les pays développés aux pays en développement[1] pour soutenir leur transition vers une économie décarbonée. Ce soutien reconnaît que les pays les plus vulnérables au changement climatique sont souvent ceux qui en sont le moins responsables (Hodgkins, 2022). Le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (CBDR-RC) est inscrit dans les accords de l'ONU sur le climat (article 3(1) de la CCNUCC et article 2(2) de l'Accord de Paris). Il souligne les disparités entre les pays en termes d'émissions historiques et de capacité économique à financer la transition. Cependant, certains pays développés n'honorent pas leur part du financement nécessaire pour lutter contre le changement climatique (voir également la section « déficit de financement » ci-dessous) (Watson & Schalatek, 2024).

1 Les termes « pays développés » et « pays en développement » sont utilisés conformément aux définitions officielles de la CCNUCC.

Le financement climatique est réparti entre deux catégories de mesures visant l'atténuation et l'adaptation. Le volet atténuation regroupe les investissements visant à réduire les émissions de CO2 et à atteindre l'objectif de zéro émission nette, notamment à travers la mise en place de systèmes énergétiques, industriels et de transport plus propres et plus durables.

Le volet adaptation fait référence aux investissements permettant aux communautés de renforcer leur résilience face aux conséquences du changement climatique. Ils permettent par exemple de financer des projets d'innovation et de rénovation visant à améliorer la résistance des bâtiments et des infrastructures de transport aux catastrophes naturelles, des projets visant à limiter les pertes agricoles dues aux canicules et à la pénurie d'eau, ou encore la construction de protections côtières.

Les fonds destinés à couvrir les pertes et les dommages résultant du changement climatique peuvent être considérés comme un troisième pilier du financement climatique. Ils financent les secours et la reconstruction à la suite d'événements météorologiques extrêmes ou de phénomènes à évolution lente, comme l'élévation du niveau de la mer. Ils visent également à indemniser les communautés, voire les États, pour la perte de leurs sources de revenus. Cela concerne, par exemple, les villages qui dépendent de la pêche dans des régions où les espèces migrent ou disparaissent en raison de l'acidification et du réchauffement des océans (Hodgkins, 2022). Lors de la COP27, les parties ont convenu de créer un nouveau Fonds pertes et préjudices (Loss and Damage Fund). Un comité de transition a été chargé de définir les modalités de fonctionnement de ce fonds et d'examiner des solutions financières plus vastes pour faire face aux pertes et dommages causés par le changement climatique. Ce fonds a pour vocation de soutenir les pays déjà gravement affectés par les conséquences du changement climatique lié aux activités humaines (Richards, Schalatek, Achampong et White, 2023).

Financement climatique public et privé

Sur la période 2021-2022, les acteurs publics et privés ont contribué à part quasiment égale au financement climatique mondial. Les secteurs de l'énergie, des transports, du bâtiment et des infrastructures sont les principaux bénéficiaires des financements publics et privés. Cependant, le financement public cible également des secteurs moins soutenus, tels que l'AFOLU (agriculture, foresterie et utilisations des terres), l'eau, les eaux usées et l'industrie.

En 2021 et 2022, les acteurs publics ont augmenté de 91 % leur participation au financement climatique, s'engageant à verser un montant de 640 milliards US$ par an en moyenne, contre 335 milliards en 2019-2020. Les institutions de financement du développement, telles que le Fonds vert pour le climat (FVC), continuent de jouer un rôle majeur, représentant 57 % des financements publics totaux.

Le financement privé est également en hausse (625 milliards US$ en 2021-2022 contre 318 milliards en 2019-2020), mais il n'augmente pas au rythme ni à l'échelle nécessaires. Dans le secteur privé, la plus forte croissance provient des dépenses des ménages, qui représentent 31 % de l'ensemble des financements privés, soutenues

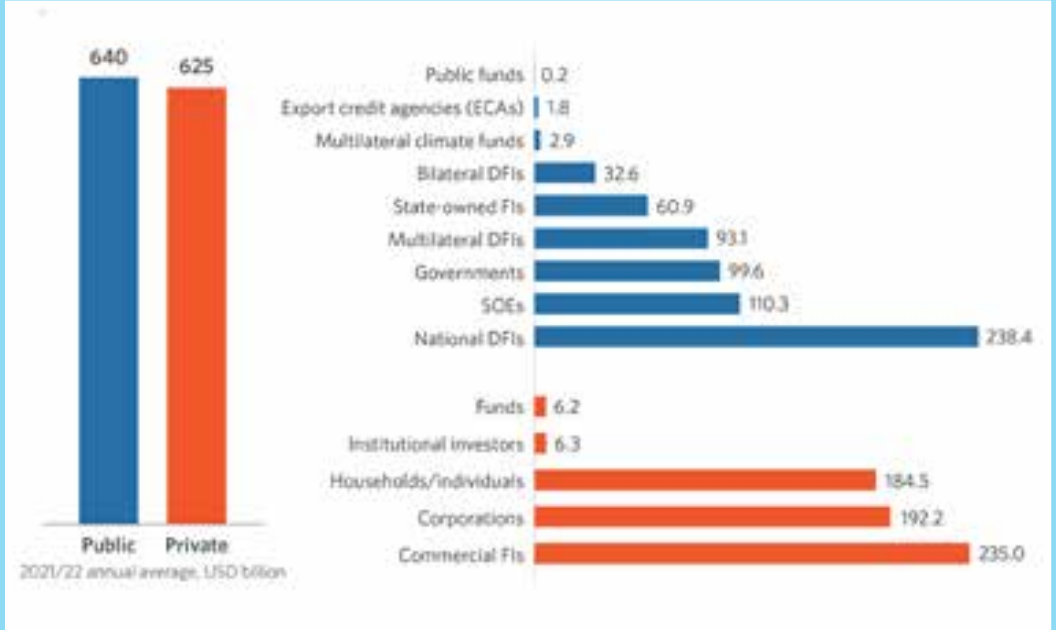

FIG. 27 : Sources de financement climatique publiques et privés (Use of climate finance with private-public split, Buchner et al., 2023)

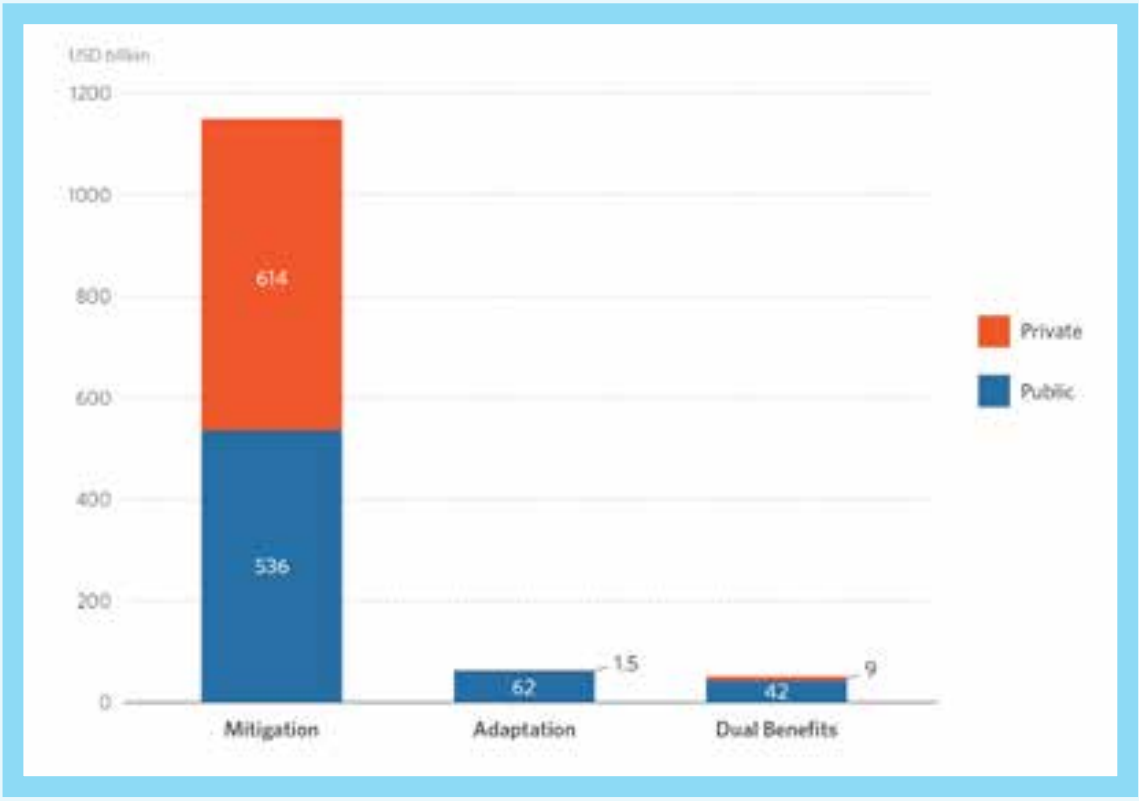

FIG. 28 : Utilisation du financement climatique répartie entre secteur public et privé (Sources of public and private climate finance, Buchner et al., 2023)

par des politiques fiscales nationales favorisant les technologies à faibles émissions. Ainsi, la majeure partie des financements privés se concentre aux États-Unis, en Europe occidentale et dans d'autres économies développées, et est principalement orientée vers les efforts d'atténuation (Buchner et al., 2023).

Le déficit de financement

Malgré l'augmentation substantielle des investissements, un déficit de financement important subsiste. Le rapport Global Landscape of Climate Finance 2023 estime qu'il faudrait investir entre 5,4 et 11,7 billions US$ par an jusqu'en 2030 pour atténuer les effets du changement climatique et s'y

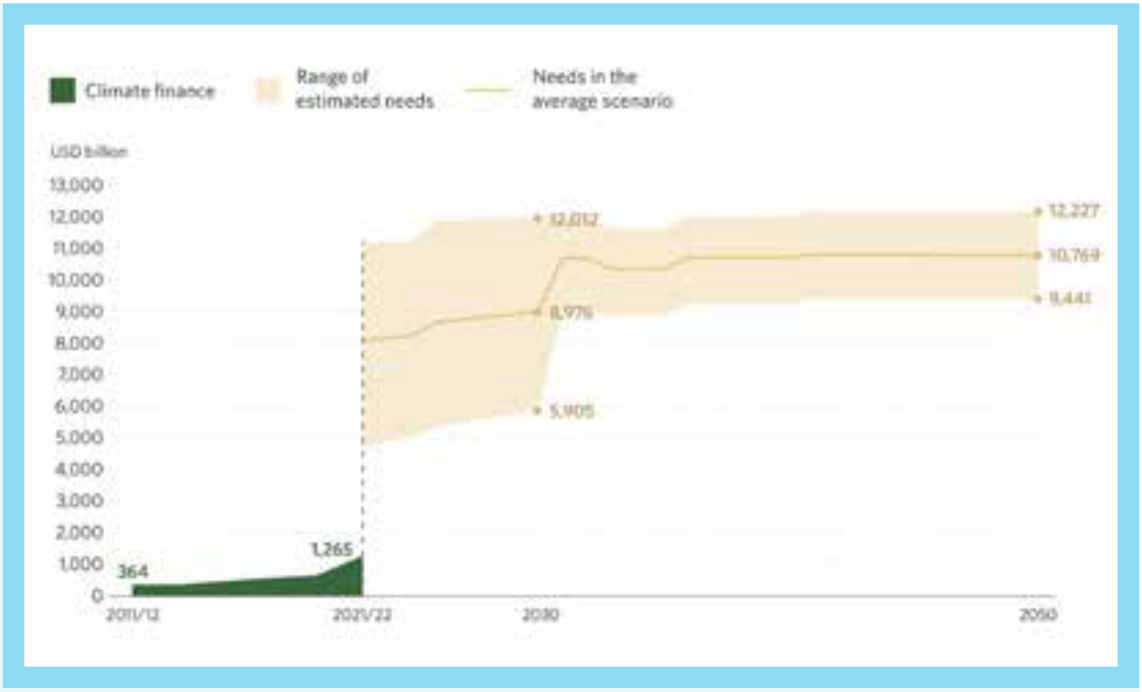

FIG. 29 : Financement climatique mondial et moyenne des besoins annuels estimés (Global tracked climate finance and average estimated annual needs, Buchner et al., 2023)

adapter. Toutefois, les flux de financement climatique s'élevaient seulement à 1,3 billion de dollars en 2021-2022, soit moins de 1 % du produit mondial brut. Pour limiter les impacts du changement climatique à un niveau gérable, il est indispensable d'augmenter continuellement le financement climatique et de le multiplier au moins par cinq tous les ans.

Par ailleurs, les investissements dans l'action climatique restent largement concentrés sur les mesures d'atténuation (1,2 billion de dollars par an), principalement dans le domaine des énergies renouvelables (44 % du financement total de l'atténuation, 510 milliards de dollars en 2021-2022) et dans les transports décarbonés (29 % du financement total de l'atténuation, 334 milliards de dollars par an en 2021-2022). Cependant, le financement destiné à l'atténuation doit dépasser 8,4 billions de dollars par an d'ici à 2030, et atteindre 10,4 billions par an au cours des deux décennies suivantes.

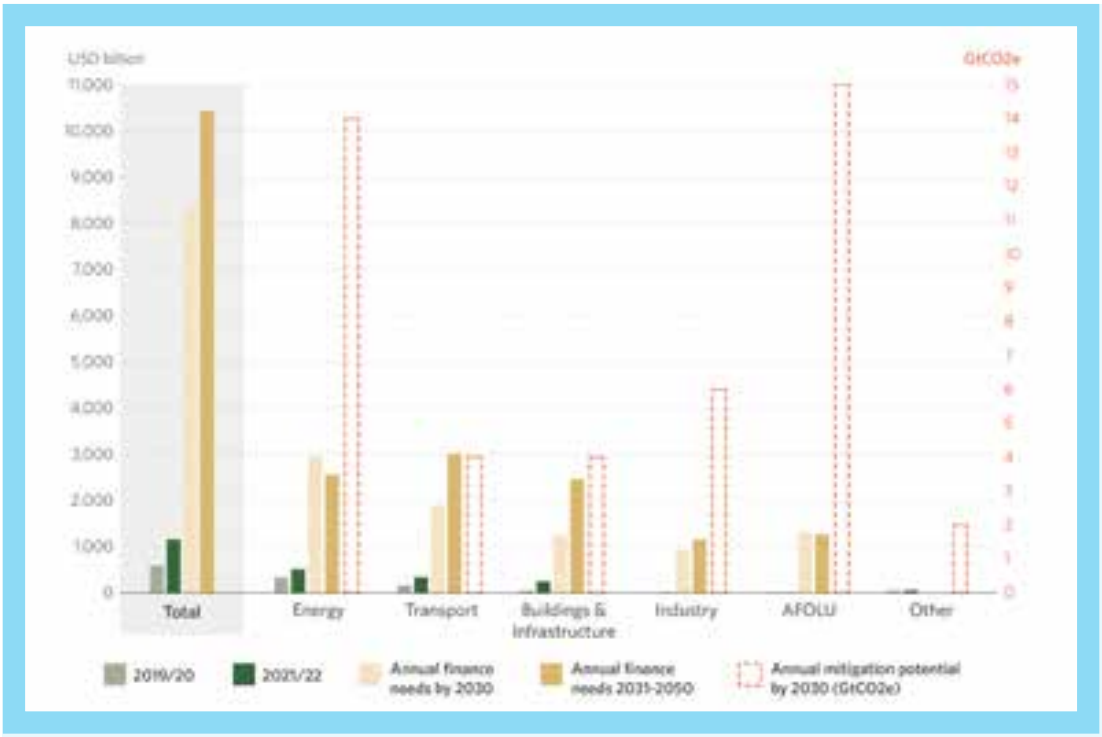

FIG. 30 : Flux de financement climatique dans les secteurs clés de l'atténuation, besoins de financement et potentiel d'atténuation (Climate finance flows in key mitigation sectors, finance needs, mitigation potential, Buchner et al., 2023)

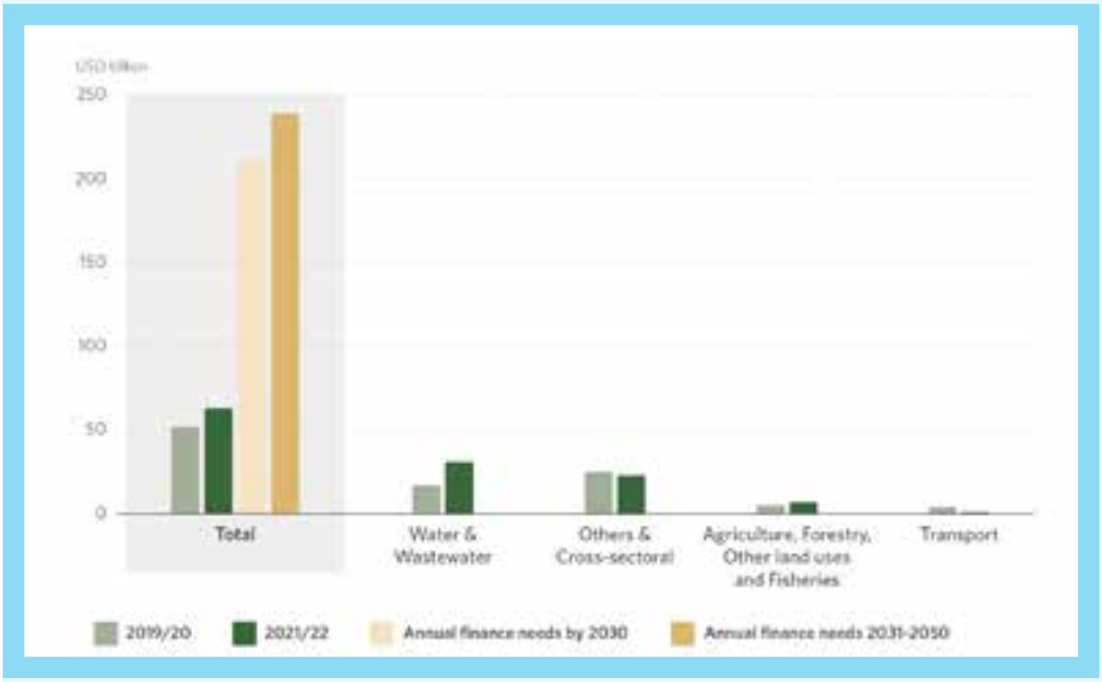

FIG. 31 : Financement de l'adaptation par secteur par rapport aux besoins (Adaptation finance by sector vs. needs, Buchner et al., 2023)

Parallèlement, les investissements dans l'adaptation pour 2021-2022 sont estimés à 63 milliards de dollars, soit à peine 5 % du financement climatique mondial, alors que l'Accord de Paris appelle à équilibrer les financements consacrés à l'atténuation et à l'adaptation. Cette situation est sans doute due au fait que les mesures d'adaptation ne génèrent pas de retour sur investissement immédiat, ce qui freine les investissements des acteurs privés (voir également la figure 29 : Utilisation du financement climatique répartie entre secteur public et privé).

Le financement de l'adaptation ne couvre pas les besoins estimés à 212 milliards de dollars par an jusqu'en 2030 (et 239 milliards par an entre 2031 et 2050) pour financer les mesures d'adaptation dans les pays en développement (Buchner et al., 2023).

Perspectives

L'écart entre les besoins annuels estimés jusqu'en 2030 (entre 5,4 et 11,7 billions de dollars) et les investissements actuels (1,3 billion) est considérable. Les fonds nécessaires sont toutefois disponibles. Il suffit de redistribuer ou de réaffecter les dépenses mondiales. À titre de comparaison, en 2022, les dépenses militaires mondiales s'élevaient à 2 200 milliards de dollars et les subventions mondiales aux combustibles fossiles à 7 000 milliards de dollars. Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), les mesures fiscales d'urgence prises en 2020 dans le monde pour faire face à la pandémie de COVID-19 représentaient 11 700 milliards de dollars. Ces montants dépassent largement le financement climatique global.

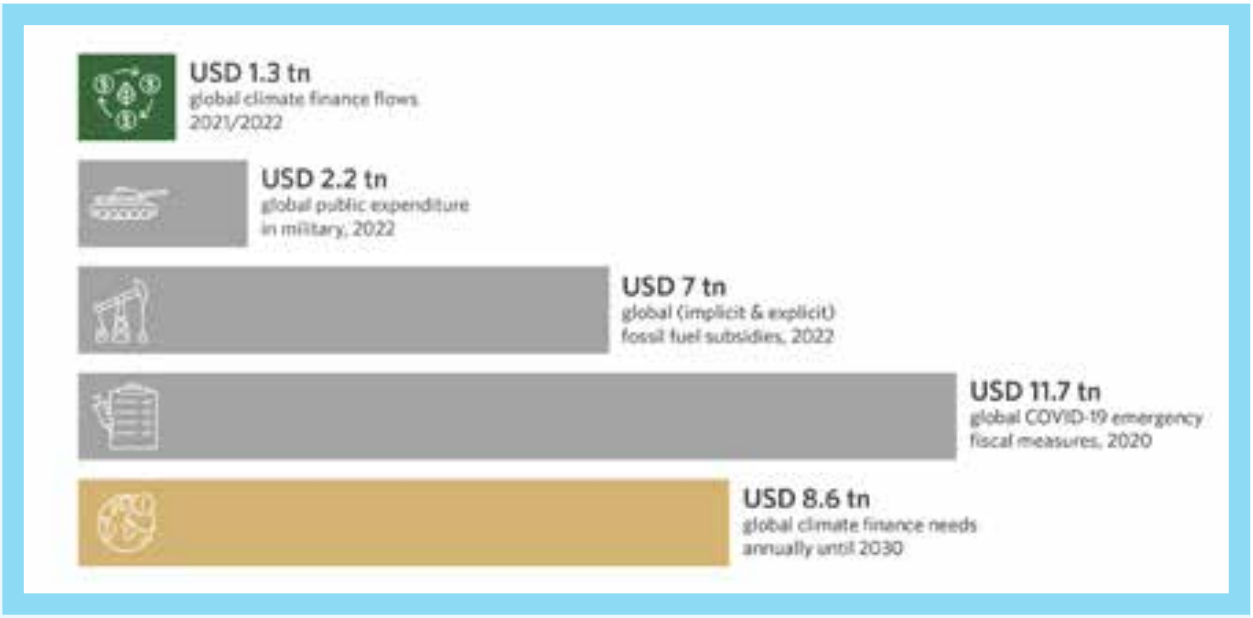

FIG. 32 : Le financement climatique comparé aux autres dépenses (Climate finance in context, Buchner et al., 2023)

Les instruments

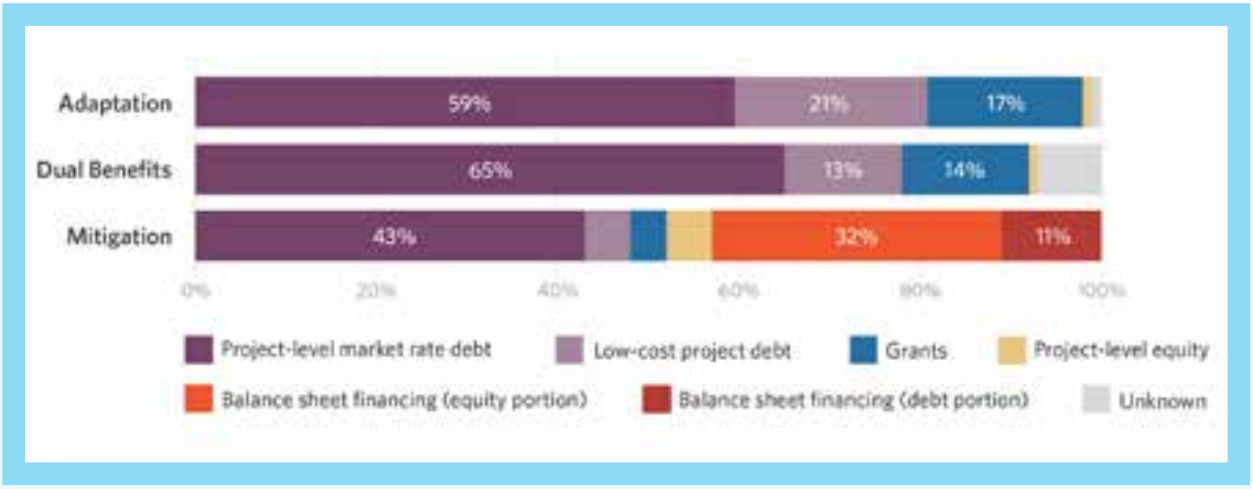

FIG. 33 : Financement climatique par type d'utilisation et instrument (Climate finance by use and instrument, Buchner et al., 2023)

Selon le Global Landscape of Climate Finance 2023, la dette est l'instrument le plus utilisé pour financer l'action climatique à l'échelle mondiale. Elle représente 61 % des fonds (soit 766 milliards de dollars). Les fonds propres (33 %, soit 422 milliards de dollars) et les subventions (5 %, soit 69 milliards de dollars) sont nettement moins sollicités (Buchner et al., 2023).

Qualité et quantité

La prépondérance de la dette dans le financement climatique est un enjeu majeur pour les pays en développement qui, étant souvent les plus vulnérables face aux impacts du changement climatique, se retrouvent pris dans piège de la dette alors qu'ils luttent contre la multiplication des catastrophes naturelles. Le fait que seulement 5 % du financement climatique provient de subventions pose également un problème de qualité. Par ailleurs, les multiples processus d'approbation et critères d'éligibilité des bailleurs de fonds compliquent les demandes de financement des pays

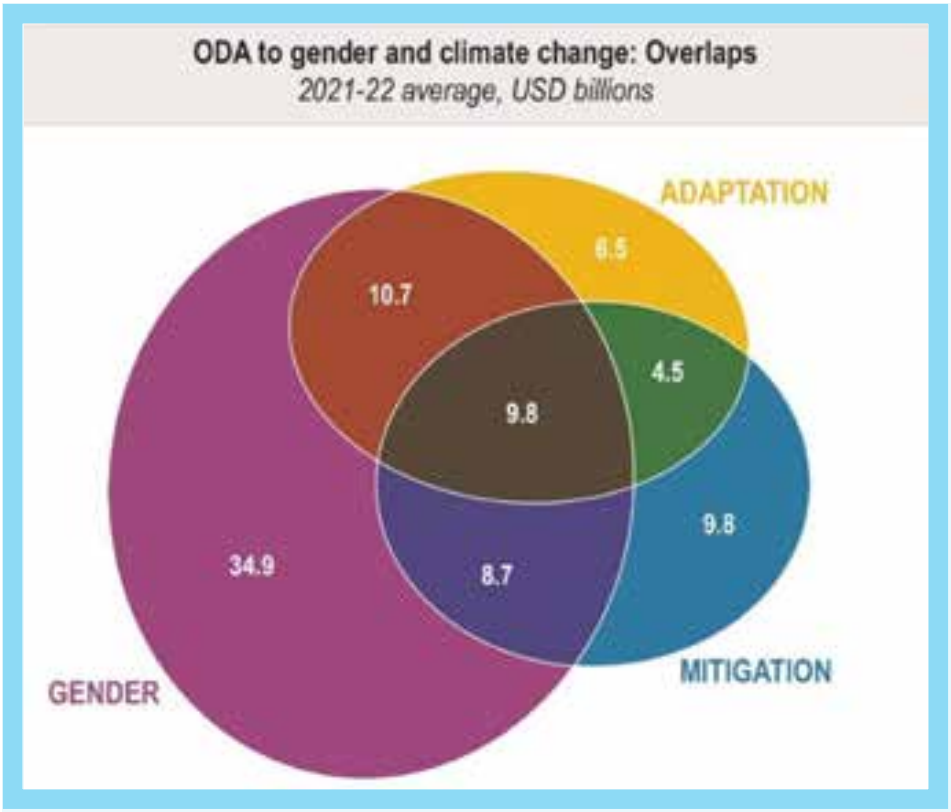

FIG. 34 : APD, les liens entre le genre et le changement climatique (ODA to gender and climate change: Overlaps, Gualberti et Xu, 2024)

FIG. 35 : La perspective de genre dans les investissements mondiaux (Gender Lens investing in the Gobal Investment Landscape, UNDP F. U., 2023)

en développement. Ces procédures génèrent une charge administrative importante pour les acteurs locaux et rendent l'accès à un financement climatique adapté hors de portée de nombreuses communautés (Watson et Schalatek, 2024).

Financement climatique et justice de genre
Le changement climatique affecte davantage les populations les plus vulnérables, telles que les enfants, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, surtout si elles dépendent fortement des ressources naturelles. Comme le souligne un blog de la Banque mondiale : « Les femmes jouent souvent un rôle disproportionné dans l'approvisionnement en nourriture, en eau et en combustible, et ces tâches se compliquent lorsque l'environnement se dégrade » (Franziska Deininger, 2023). Compte tenu de cet effet accru sur les femmes, il est indispensable que le financement climatique prenne en compte les inégalités de genre et que les objectifs climatiques et de genre soient intégrés pour mettre en place des solutions plus équitables et plus efficaces.

Les acteurs du climat sont de plus en plus sensibles aux interactions entre le genre et le climat. En 2021-2022, 46 % de l'aide publique au développement (APD) axée sur le genre visait également des objectifs d'adaptation au changement climatique, d'atténuation, ou les deux. Par ailleurs, 58 % de l'APD des membres du CAD liée au climat visaient également des objectifs liés au genre (Gualberti et Xu, 2024). Il est cependant nécessaire de mettre en place des mécanismes de financement climatique plus sensibles au genre pour garantir l'efficacité et l'équité de ces financements.

4.3. Paysage du financement du climat

Les différents flux entre pays
Si le financement climatique a progressé à l'échelle mondiale, cette hausse reste insuffisante et mal répartie entre les secteurs. D'un point de vue géographique, il existe également un déficit d'investissement dans les pays les plus touchés par le changement climatique et les plus dépendants de l'aide financière extérieure. Selon le Global Landscape of Climate Finance 2023, moins de 3 % du montant total investi (30 milliards de dollars) l'ont été dans les pays les moins avancés (PMA) contre 15 % dans les pays émergents et en

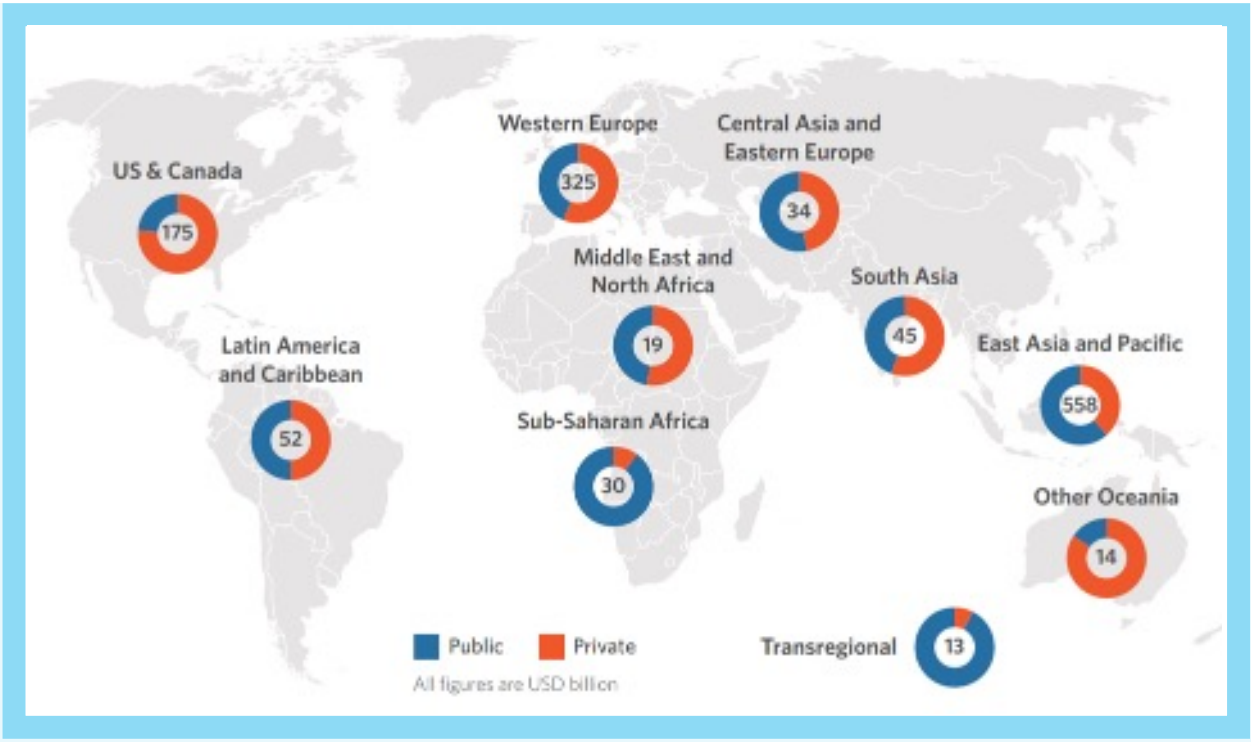

FIG. 36 : Financement climatique public et privé par région (Public vs. private climate finance by region, Buchner et al., 2023)

développement (PED), à l'exclusion de la Chine. Les dix pays les plus affectés par le changement climatique entre 2000 et 2019 ont reçu seulement 23 milliards de dollars, soit moins de 2 % du financement climatique total.

En revanche, les pays à haut revenu qui disposent d'importantes sources privées continuent de drainer l'essentiel du financement climatique : l'Asie de l'Est et le Pacifique, les États-Unis, le Canada et l'Europe occidentale mobilisent 84 % du total des investissements mondiaux (Buchner et al., 2023).

La figure suivante reflète la complexité des flux de financement climatique. Elle représente le réseau mondial regroupant les différents contributeurs, dont les États et les institutions financières internationales.

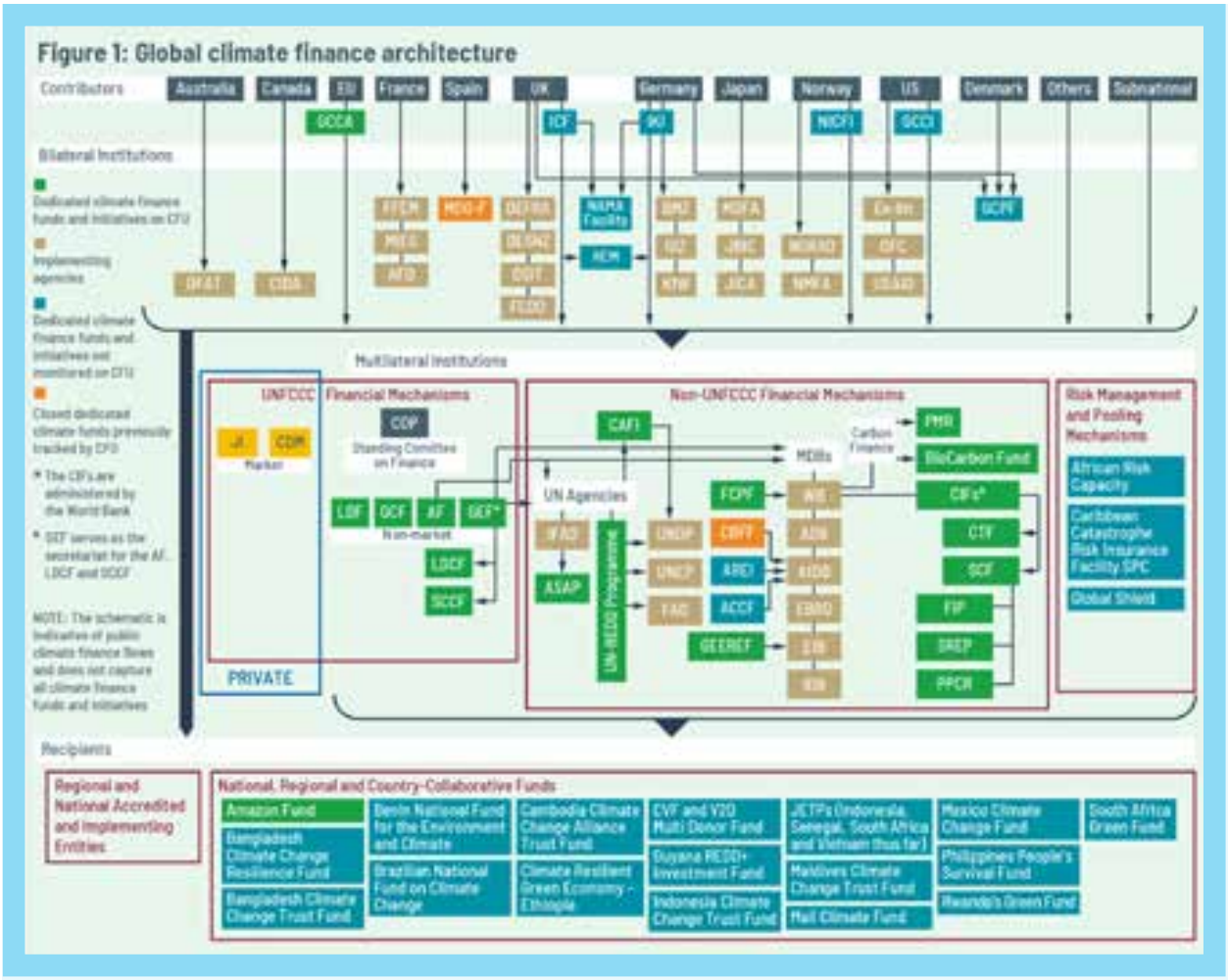

FIG. 37 : Architecture mondiale du financement climatique (Global climate finance architecture, Watson, Schalatek et Evéquoz, 2024)

En 2021-2022, le montant des financements climatiques levés et dépensés au niveau national s'élevait à 1 billion US$.

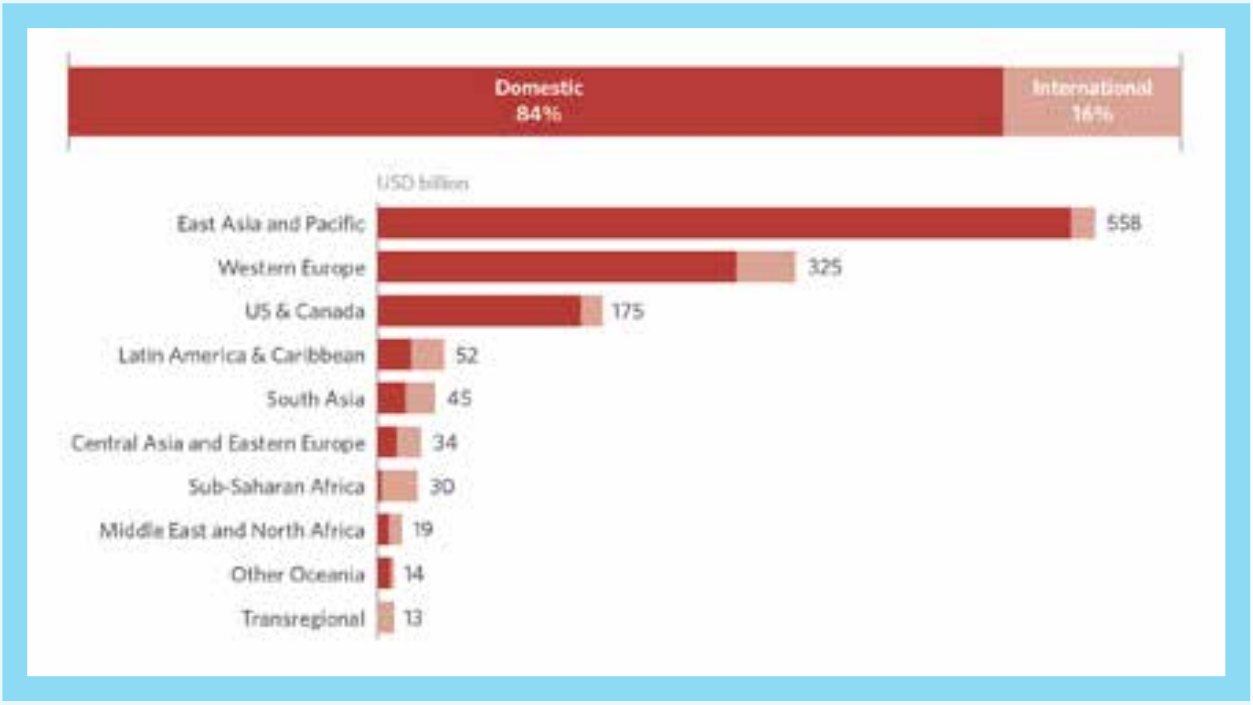

FIG. 38 : Financement climatique national et international par région de destination (Domestic and international climate finance by destination region, Buchner et al., 2023)

Le Fonds vert pour le climat (FVC) favorise l'action climatique dans les petits États insulaires en développement (PEID), particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

Il a accordé un total de 2,5 milliards US$ à 464 projets menés dans les PEID entre 2003 et 2022, plus de la moitié de ce financement étant consacré aux mesures d'adaptation.

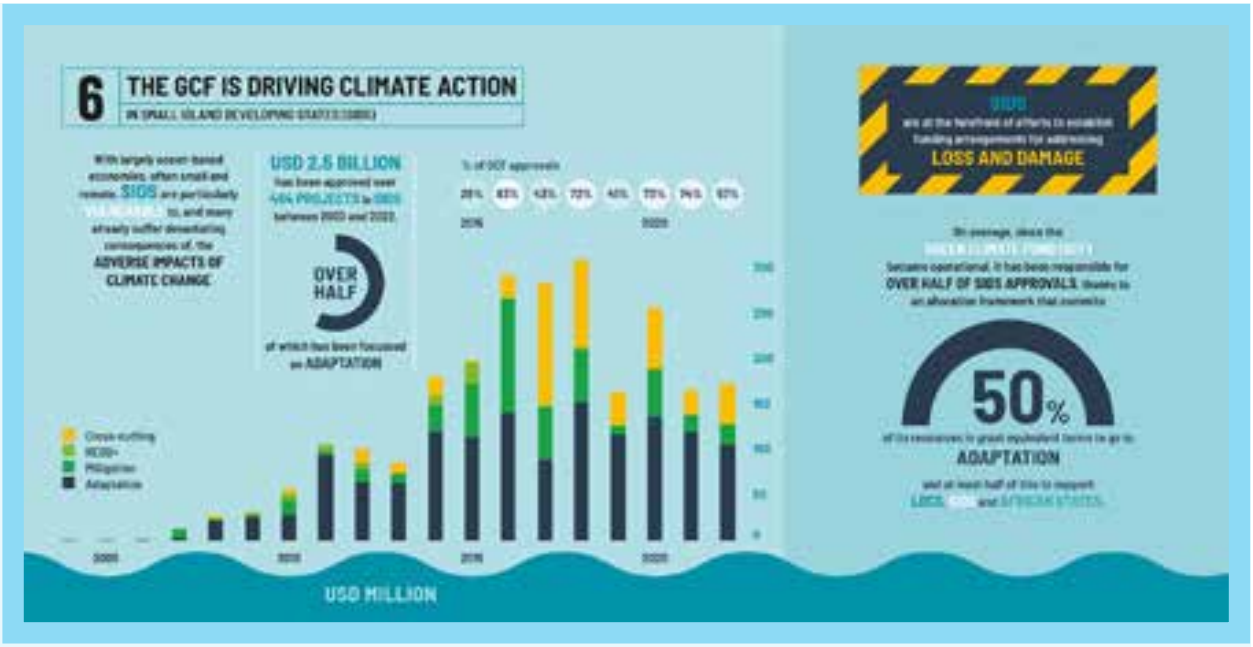

FIG. 39 : Le rôle du Fonds vert pour le climat dans les petits États insulaires en développement (The role of the Green Climate Fund in Small Island Developing States, Watson et Schalatek, 2023)

4.4. Les fonds publics internationaux pour le climat

L'architecture mondiale du financement climatique est composée d'un réseau de fonds et d'instruments internationaux, régionaux et nationaux ayant pour vocation de soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation des pays à faible revenu. Le Fonds vert pour le climat (FVC), les Fonds d'investissement climatiques (FIC) et les programmes spécialisés tels que le Fonds d'adaptation (FA) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en sont les principaux éléments. Les banques multilatérales de développement (BMD), telles que la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (BAsD) et la Banque africaine de développement (BAfD) sont au cœur de cette architecture et constituent les principaux vecteurs du financement climatique. Elles mobilisent et distribuent des fonds, fournissent une assistance technique et soutiennent l'élaboration de politiques permettant aux États de mettre en œuvre des projets durables à grande échelle qui concourent aux objectifs climatiques mondiaux.

Le Fonds vert pour le climat (FVC)
Plus grand fonds multilatéral mondial en faveur du climat, le Fonds vert pour le climat s'est engagé à mobiliser au total environ 15 milliards US$ en 2024 (Fonds vert pour le climat, 2024). Créé en 2010 et mis en œuvre en 2015, il relève du mécanisme financier de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Sa mission consiste à soutenir la réalisation de projets de développement à faibles émissions renforçant la résilience au changement climatique des pays en développement afin d'améliorer leur capacité à lutter contre ses effets tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Tous les pays en développement parties à la CCNUCC peuvent bénéficier des ressources du FVC. Il vise par ailleurs à trouver un équilibre entre le financement de l'adaptation et de l'atténuation en adoptant une approche sensible au genre (Climate Funds Update, Heinrich Böll Stiftung, 2024).

Malgré cet engagement en faveur de l'égalité des genres, 90 % des projets et programmes étudiés par Liane Schalatek, Elaine Zuckerman et Eliza McCullough (2021) ne respectent pas leur obligation de promouvoir systématiquement l'égalité des genres. Cette lacune compromet la capacité du FVC à lutter contre les effets disproportionnés du changement climatique sur les femmes et les groupes marginalisés. Les autrices du rapport recommandent d'intégrer systématiquement les questions de genre à toutes les étapes des projets et programmes afin d'améliorer les résultats et de contribuer à la réalisation d'objectifs de transformation plus vastes (Schalatek, Zuckerman et McCullough, 2021).

Le Fonds d'adaptation (FA)
Créé en 2001 et opérationnel depuis 2009, le Fonds d'adaptation est un mécanisme financier relevant de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto. Il a pour objectif d'accroître la résilience des États, des communautés et des secteurs vulnérables aux effets du changement climatique, en soutenant des programmes et des projets d'adaptation concrets. Les programmes soutenus sont centrés sur la sécurité alimentaire, l'agriculture, la gestion de l'eau et l'atténuation des risques de catastrophe dans les régions les plus exposées. En novembre 2020, les contributions financières totales du Fonds s'élevaient à environ 1,05 milliard US$ (Climate Funds Update, Heinrich Böll Stiftung, 2024).

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
Le Fonds pour l'environnement mondial a été créé en 1991 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale. Il s'agit d'un organisme financier multilatéral qui œuvre pour la préservation de l'environnement. Il soutient des projets consacrés à la lutte contre le réchauffement climatique, la dégradation des sols, la pollution et la perte de biodiversité. Son action consiste avant tout à soutenir les projets de pays en développement visant à atteindre les objectifs environnementaux internationaux et à renforcer leur résistance aux effets du changement climatique. Le cycle de reconstitution des ressources couvrant la période 2022-2026 est estimé à 5,33 milliards US$ et le financement total des projets soutenus en 2023-2024 s'élevait à 1,667 milliard US$ (FEM, 2024).

Le FEM administre par ailleurs le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) ainsi qu'un fonds fiduciaire spécialisé. Il gère également la programmation des ressources.

Le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA)
Le Fonds pour les pays les moins avancés a été créé en 2001 (et mis en œuvre en 2002), lors de la 7e Conférence des Parties, afin de répondre aux

besoins d'adaptation des pays les moins avancés dans des secteurs tels que l'eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, la gestion et la prévention des risques de catastrophe, les infrastructures et les écosystèmes fragiles. Il soutient un large éventail de projets d'adaptation de ce type et, en novembre 2020, les contributions mobilisées s'élevaient à 1,6 milliard US$.

Le Fonds d'investissement climatique (FIC)
Le Fonds d'investissement climatique (FIC) est un mécanisme de financement mondial géré par la Banque mondiale, qui vise à soutenir les projets d'atténuation et d'adaptation des pays en développement. Créé en 2008, il compte parmi les plus grands fonds climatiques multilatéraux au monde. Il inclut le Fonds pour les technologies propres (FTP), qui finance le développement de technologies décarbonées susceptibles de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre (énergies renouvelables, efficacité énergétique et transports durables), ainsi que le Fonds stratégique pour le climat (FSC) qui finance trois programmes ciblés (Watson, Schalatek et Evéquoz, 2024) :

- Le Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR) qui aide les États à intégrer la résilience climatique dans la planification du développement ;
- Le Programme d'investissement forestier (PIF) qui vise à réduire la déforestation et la dégradation des forêts ainsi qu'à promouvoir la gestion durable des forêts ;
- Le Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à revenu faible (SREP).

Le programme ONU-REDD
Le programme ONU-REDD visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts est une initiative collaborative lancée par l'ONU en 2008 en vue de soutenir les efforts des États dans ce domaine.

Il est géré conjointement par trois agences de l'ONU :

1. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
2. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)
3. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) (programme ONU-REDD, 2016)

4.5. La situation en Colombie, Géorgie et Ouganda

Colombie

La Colombie s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 51 % d'ici à 2030, relevant ainsi sensiblement son objectif précédent de 20 % (GGGI, s. d.).

Le pays s'appuie sur les ressources du Fonds vert pour le climat (FVC) pour respecter ses engagements dans le cadre de sa contribution déterminée au niveau national (CDN). Il a bénéficié d'un financement substantiel à hauteur de 316,3 millions US$ accordé par le FVC à diverses initiatives. Parmi ces projets consacrés aussi bien à l'atténuation qu'à l'adaptation figurent notamment le projet Heritage Colombia (HECO), axé sur la gestion durable des paysages, ainsi que diverses initiatives intelligentes favorisant une agriculture plus durable. La Colombie a bénéficié du programme de soutien préparatoire à hauteur de 7,1 millions US$ versés à 18 projets approuvés (Fonds vert pour le climat, République de Colombie, s. d.).

Géorgie

La Géorgie bénéficie également de financements accordés par le Fonds vert pour le climat pour lutter contre le changement climatique. Le FVC lui a versé un montant de 128,6 millions US$ destiné à financer cinq projets d'atténuation et d'adaptation. Les principales initiatives visaient à réformer le secteur forestier afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et à déployer un système d'alerte multirisque destiné à renforcer la résilience climatique du pays. Huit initiatives ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité des projets climatiques ont par ailleurs été financées à hauteur de 4,2 millions US$ au titre du programme de soutien préparatoire (Fonds vert pour le climat, Géorgie, s. d.).

Sept des 22 banques privées agréées en Géorgie proposent des prêts écologiques ou climatiques. Les conditions de ces prêts sont négociées au cas par cas en fonction de la situation financière du client. Aucune des banques étudiées ne précise sur son site web les conditions d'obtention de ces prêts pour les consommateurs ou les entreprises. Rien n'indique que les prêts verts sont assortis de conditions plus avantageuses que les prêts classiques ou qu'ils sont réservés à des groupes particulièrement vulnérables (WECF Géorgie, 2024).

Ouganda

L'Ouganda bénéficie également du soutien du Fonds vert pour le climat. Ce dernier lui a versé un montant total de 100,9 millions US$ pour financer de nombreux projets aussi bien axés sur l'atténuation que sur l'adaptation. L'un des principaux projets a pour objectif de créer des communautés et des écosystèmes résilients dans les zones humides du pays afin de mieux faire face aux effets du changement climatique. L'Ouganda a également perçu 4,6 millions US$ au titre du programme de soutien préparatoire en appui à trois initiatives visant à renforcer sa capacité à mettre en œuvre efficacement ses projets climatiques (Fonds vert pour le climat, République de l'Ouganda, s. d.).

4.6. Exercises

Cartographie de l'architecture mondiale du financement climatique
L'objectif de cet exercice est de présenter aux participants les différents fonds nationaux, régionaux et internationaux destinés au financement de l'action climatique. Il est tiré du Training manual on gender and climate resilience qui contient de nombreux autres exemples (Chauhan, 2021).

Matériel nécessaire :
Tableau blanc et feutres, copies du document (voir annexe)

Étape 1 : répartissez les participants en groupes de deux. Donnez à chaque tandem les informations sur le fonds figurant dans le document. Demandez-leur de les parcourir et d'en discuter (10 minutes).

Étape 2 : demandez-leur d'imaginer qu'ils sont les représentants du fonds et qu'ils doivent le présenter lors d'une réunion nationale sur le financement climatique (5 minutes).

Étape 3 : rassemblez tous les participants en séance plénière et demandez à chaque tandem de présenter les principales caractéristiques de leur fonds. Demandez-leur ensuite de répondre aux questions suivantes :
- Quels sont les fonds consacrés au climat ?
- Quels sont les fonds centrés sur l'adaptation et ceux qui mettent l'accent sur l'atténuation ?
- Quels sont les fonds qui favorisent la participation des OSC ?

Étape 4 : projetez le film Gender-Responsive Climate Finance. Demandez aux participants de réfléchir à cette question : quels sont les fonds les plus à même d'intégrer la dimension de genre ?

Évaluation des acquis : terminez la session par un bref récapitulatif des fonds climatiques existants.

5. CONCLUSION

Le présent manuel propose des ressources permettant de mieux comprendre et d'évaluer les interactions complexes entre la justice climatique, l'égalité des genres et le financement climatique. Il fournit des informations essentielles et des outils pratiques dont l'objectif est d'aider les parties prenantes, en particulier les femmes et les filles, à mettre en œuvre des actions climatiques tenant compte de la dimension de genre. En mettant en lumière l'expérience et la situation de la Colombie, de la Géorgie et de l'Ouganda, il démontre qu'il est essentiel d'adapter les politiques climatiques aux besoins spécifiques des différentes populations et souligne le rôle de la société civile et des organisations féministes locales dans la conduite du changement.

Le projet « Gender & Climate - Promoting a gender-responsive implementation of the Paris Climate Agreement », financé par le BMZ et réalisé par Women Engage for a Common Future et ses partenaires, constitue un premier pas dans la mise en œuvre de la justice climatique et de l'égalité des genres. Les supports de formation et les méthodes décrites dans ce manuel sont conçus pour développer les compétences des acteurs du climat et améliorer ainsi l'efficacité et l'équité des actions climatiques.

À l'heure où les effets néfastes du changement climatique se font de plus en plus sentir à travers le monde, l'adoption d'approches inclusives intégrant la dimension de genre est plus que jamais nécessaire. Ce manuel contribue non seulement au développement des connaissances sur le financement climatique, mais il constitue également un guide pratique pour la mise en œuvre de politiques climatiques transformatrices en matière de genre. Les efforts collectifs de toutes les parties impliquées dans ce projet apportent une contribution importante à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris en veillant à n'oublier personne dans la lutte contre le changement climatique.

BIBLIOGRAPHIE

AGENDA.GE, 18 août 2022, https://georgia.unwomen.org/en/stories/news/2022/07/parliament-conducts-thematic-inquiry-on-mainstreaming-gender-in-state-policies

Asian Development Group, 2021, Climate Risk Country Profile, Georgia, Mandaluyong : Banque asiatique de développement, Groupe de la Banque mondiale.

Auswärtiges Amt, 1er mars 2023, Feministische Außenpolitik gestalten, extrait de : www.auswaertiges-amt.de/blob/2585008/d444590d5a7741acc6e37a142959170e/ll-ffp-data.pdf

Berlinger, J. et Edwards, C., 15 mai 2024, CNN World / Europe, extrait de : https://edition.cnn.com/2024/05/13/europe/georgia-foreign-agents-law-explained-intl/index.html

Buchner, B., Naran, B., Padmanabhi, R., Stout, S., Strinati, C., Wignarajah, D., Marini, N., novembre 2023, extrait de : www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2023/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2023.pdf

Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, s. d., Feministische Entwicklungspolitik, Für gerechte und starke Gesellschaften weltweit, extrait de : www.bmz.de/resource/blob/146200/strategie-feministische-entwicklungspolitik.pdf

CCNUCC, 2024, UNFCC: Introduction to Gender and Climate Change, extrait de : https://unfccc.int/gender

CCNUCC, 9 novembre 2001, Improving the participation of women in the representation of Parties in bodies established under the United Nations Framework Convention on Climate Change or the Kyoto Protocol, extrait de : https://unfccc.int/files/bodies/election_and_membership/application/pdf/decision_36_cp7.pdf

CCNUCC, 7 décembre, 2012. Promoting gender balance and improving the participation of women in UNFCCC negotiations and in the representation of Parties in bodies established pursuant to the Convention or the Kyoto Protocol, extrait de : https://unfccc.int/files/bodies/election_and_membership/application/pdf/cop18_gender_balance.pdf

CCNUCC, 2014, Lima work programme on gender, extrait de : https://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/decisions/application/pdf/auv_cop20_gender.pdf

CCNUCC, 26 avril 2016, Guidelines or other tools for integrating gender considerations into climate change related activities under the Convention, extrait de : https://unfccc.int/resource/docs/2016/tp/02.pdf

CCNUCC, 17 novembre 2016, Gender and climate change, extrait de : https://unfccc.int/files/gender_and_climate_change/application/pdf/auv_cop22_i15_gender_and_climate_change_rev.pdf

CCNUCC, 18 novembre 2017, Establishment of a gender action plan, extrait de : https://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/application/pdf/cp23_auv_gender.pdf

CCNUCC, 16 mars 2020, Report of the Conference of the Parties on its twenty-fifth session, held in Madrid from 2 to 15 December 2019, extrait de : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_13a01E.pdf

CCNUCC, s. d., Introduction to Mitigation, extrait de : https://unfccc.int/topics/introduction-to-mitigation#:~:text=Efforts%20to%20reduce%20emissions%20and,measures%20to%20mitigate%20climate%20change.

CCNUCC, s. d., Introduction, extrait de : https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/the-big-picture/introduction#:~:text=Adaptation%20refers%20to%20adjustments%20in,opportunities%20associated%20with%20climate%20change.

Centre for Feminist Foreign Policy, s. d., CFFP Feminist Foreign Policy, extrait de : https://centreforfeministforeignpolicy.org/feminist-foreign-policy/

Chauhan, D., 2021, Training Manuel on Gernder and Climate Change Resilience, Arrow, UN Women, extrait de : https://www.wecf.org/updated-training-manual-gender-in-sustainable-development/

Civil.ge, 12 novembre 2023, Home/News/"Selective National Human Rights Action Plan" – Tbilisi Pride Statement, extrait de : https://civil.ge/archives/569085

Civil.ge, 4 avril 2024, Home/News/Parliament Abolishes Quotas for Women MPs, extrait de : https://civil.ge/archives/590165

Clayette, L., et Michel, J., 2023, Gender-based violence and the economic empowerment of women through entrepreneurship: an exploratory study, EMPOW'HER.

Climate Action Network Europe, juin 2023, Towards a Feminist Foreign Climate Policy: considerations for the EU, extrait de : https://caneurope.org/content/uploads/2023/06/Towards_Feminist-Foreign_Climate-Policy_considerations-for-theEU.pdf

Climate Funds Update, Heinrich Böll Stiftung, 2024, Climate Funds Update, Heinrich Böll Stiftung, extrait de : https://climatefundsupdate.org/about-climate-finance/global-climate-finance-architecture/

Commission européenne, s. d., Causes of climate change, extrait de : https://climate.ec.europa.eu/climate-change/causes-climate-change_en#:~:text=1.5%C2%B0C.-,Greenhouse%20gases,space%20and%20causing%20global%20warming.

Consejería Presidencial para la Equidad de la Mujer, s. d., Política Pública Nacional de Equidad de género para las Mujeres y el Plan Integral para garantizar a las mujeres una vida libre de violencias, extrait de : http://www.equidadmujer.gov.co/ejes/Paginas/politica-publica-de-equidad-de-genero.aspx

Constitute Project, 2015, Colombia 1991 (rev. 2015) : https://www.constituteproject.org/constitution/Colombia_2015

Copernicus Climate Change Service, 5 mars 2024, Copernicus: February 2024 was globally the warmest on record – Global Sea Surface Temperatures at record high, extrait de https://climate.copernicus.eu/copernicus-february-2024-was-globally-warmest-record-global-sea-surface-temperatures-record-high

Copernicus Climate Change Service, s. d., Climate Indicators, Greenhouse gas concentrations : extrait de : https://climate.copernicus.eu/climate-indicators/greenhouse-gas-concentrations

Deininger, F., Woodhouse, A., Kuriakose, A. T., Gren, A. et Liaqat, S., 2023, Placing Gender Equality at the Center of Climate Action, World Bank Group.

Departamento Nacional de Planeación, 2023, Plan Nacional de Desarrollo 2022-2026: Colombia potencia mundial de la vida, Bogota : Departamento Nacional de Planeación (DNP).

Departments of the Parliament of Georgia, 24 août 1995, Constitution of Georgia, extrait de Legislative Herald of Georgia : https://matsne.gov.ge/en/document/view/30346?publication=36

Directorate, O. D.-o., juin 2021, Gender Equality Perspectives Series, Development finance for gender equality: the Generation Equality Forum Action Coalitions. Paris.

Dutta, N., Kar, S. et Jahan, I., 2024, Environmental policy implementation, gender, and corruption, Economics of Governance, pp. 257-290.

ecbi, octobre 2017, Pocket Guide to Gender Equality under the UNFCCC, extrait de : WEDO: https://wedo.org/wp-content/uploads/2017/11/2018-Edition-of-Pocket-Guide-to-Gender_1.pdf

EIGE, s. d., European Institute for Gender Equality, extrait de : https://eige.europa.eu/

FAOLEX Database, 22 décembre 2022, State Concept of Gender Equality of Georgia, extrait de : https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC216899/

FAOLEX Database, 2007, The Uganda Gender Policy, extrait de : https://faolex.fao.org/docs/pdf/uga163564.pdf

Forum économique mondial, 2023, Global Gender Gap Report, Forum économique mondial.

Franziska Deininger, S. C., 7 juillet 2023, WorldBank Blogs, extrait de : https://blogs.worldbank.org/en/climatechange/gender-smart-climate-finance-critical-progress-re-

sults-and-impact
Función Pública, s. d., Ley 581 de 2000, Bogota : Gobierno de Colombia.
GEF, juin 2024, The GEF, extrait de : https://www.thegef.org/: https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2024-06/GEFScorecard_June2024_v2.pdf
Georgia Today, 14 février 2023, Foreign Relations Committee approves state concept of economic empowerment of women, extrait de : https://georgiatoday.ge/foreign-relation-committee-approves-state-concept-of-economic-empowerment-of-women/
GGGI, s. d., Colombia, extrait de : https://gggi.org/country/colombia/
Gouvernement des Pays-Bas, 18 avril 2024, Political Declaration on Sustaining a Feminist Approach to Foreign Policy, extrait de : www.government.nl/documents/diplomatic-statements/2024/04/18/political-declaration-on-sustaining-a-feminist-approach-to-foreign-policy
Green Climate Fund, 2024, Green Climate Fund, extrait de : www.greenclimate.fund/projects/dashboard
Green Climate Fund, s. d., Georgia, extrait de : www.greenclimate.fund/countries/georgia
Green Climate Fund, s. d., Republic of Colombia, extrait de : www.greenclimate.fund/countries/colombia#contact
Green Climate Fund, s. d., Republic of Uganda, extrait de : www.greenclimate.fund/countries/uganda#contact
Groupe de la Banque mondiale, s. d., Climate Change Knowledge Portal - Colombia, Risk > Historical Hazards, extrait de : https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/colombia/vulnerability
Groupe de la Banque mondiale, s. d., Climate Change Knowledge Portal, Country Colombia, extrait de : https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/colombia
Groupe de la Banque mondiale, s. d., Georgia, Risk > Historical Hazards, extrait de : https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/georgia/vulnerability
Groupe de la Banque mondiale, s. d., Uganda, Risk > Historical Hazard, extrait de : https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/uganda/vulnerability
Gualberti, G. et Xu, S, 2024, Official development assistance for climate in 2022: A snapshot, Organisation de coopération et de développement économiques.
Hodgkins, M., 2 novembre 2022, United Nations Foundation, extrait de : https://unfoundation.org/blog/post/cop-27-qa-climate-finance-how-it-affects-our-planets-future/
Human Rights Watch, 4 avril 2024, Uganda: Court Upholds Anti-Homosexuality Act, extrait de : www.hrw.org/news/2024/04/04/uganda-court-upholds-anti-homosexuality-act
Kotz, Levermann et Wenz, 2024, « The economic commitment of climate change », Nature, pp. 551-557.
Legislative Herald of Georgia, 18 avril 2010, Law of Georgia on Gender Equality, extrait de : https://matsne.gov.ge/en/document/view/91624?publication=9
Legislative Herald of Georgia, 7 mai 2014, Law of Georgia on the Elimination of All Forms of Discrimination, extrait de : https://matsne.gov.ge/en/document/view/2339687?publication=0
Monteverdi, D. et Ray, M., 2023, Gender Finance. New York : Programme des Nations unies pour le développement, ONU Femmes.
NOAA National Centers for Enironmental Information, 2024, U.S. Billion-Dollar Weather and Climate Disaster,Georgia Summary, extrait de : www.ncei.noaa.gov/access/billions/state-summary/GA
OCDE, septembre 2016, Definition and minimum standards for DAC gender equality policy marker, extrait de : www.entwicklung.at/fileadmin/user_upload/Dokumente/Publikationen/Downloads_Themen_DivBerichte/Gender/Definition_and_minimum_standards_for_the_DAC_gender_equality_policy_marker.pdf
ONU, 1979, extrait de : https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women
ONU, 1979, extrait de : https://www.ohchr.org/en/treaty-bodies/cedaw
ONU, 1992, United Nations Framework Convention on Climate Change, extrait de : https://unfccc.int/files/essential_background/background_publications_htmlpdf/application/pdf/conveng.pdf
ONU, 1998, Kyoto Protocol to the United Nations Framework Convention on Climate Change, extrait de : https://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpeng.pdf
ONU, 1992, extrait de : https://unfccc.int/process/bodies/supreme-bodies/conference-of-the-parties-cop
ONU, 1992, extrait de : https://unfccc.int/process-and-meetings/what-is-the-united-nations-framework-convention-on-climate-change
ONU, 1992, extrait de : https://unfccc.int/parties-observers
ONU, 1995, extrait de Womenwatch : www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20E.pdf
ONU, 1999, extrait de : www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/optional-protocol-convention-elimination-all-forms
ONU, 2015, 12 critical areas, extrait de : www.unwomen.org/en/news/in-focus/csw59/feature-stories
ONU, 2015, Paris Agreement, extrait de : https://unfccc.int/sites/default/files/english_paris_agreement.pdf
ONU, 2015, National Determined Contributions (NDCs), extrait de : https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs
ONU, 2019, extrait de : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_13a01E.pdf
ONU, 2024, extrait de : https://www.unwomen.org/en/how-we-work/commission-on-the-status-of-women
ONU, s. d., What is Climate Change? extrait de : https://www.un.org/en/climatechange/what-is-climate-change
Organisation internationale du travail, 2023, Women and men in the informal economy: A statistical update, Genève : Bureau international du travail.
Organisation météorologique mondiale, 22 mai 2023, Economic costs of weather-related disasters soars but early warnings save lives, extrait de : https://wmo.int/news/media-centre/economic-costs-of-weather-related-disasters-soars-early-warnings-save-lives
Organisation mondiale de la santé, 12 octobre 2023, Climate Change, extrait de : www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health
Organisation mondiale de la santé, 25 mars 2024, Violence against women, extrait de : www.who.int/en/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women
Parlement de l'Ouganda, 1995, Constitution of the Republic of Uganda, parlement de l'Ouganda.
PNUD, F. U., 2023, Gender Finance Booklet, Financial centres for sustainability network 2023, New York.
PNUD, 2020, Uganda Gender Analysis, extrait de : https://climate-promise.undp.org/sites/default/files/research_report_document/undp-ndcsp-uganda-gender-analysis.pdf
PNUD, 2024, UNPD: Rule of Law and Human Rights - Gender Justice, extrait de : www.undp.org/rolhr/justice/gender-justice
Reliefweb, 24 janvier 2024, Uganda Multi-Hazard Inforgraphic - Response/DRR Platfrom, extrait de : https://reliefweb.int/report/uganda/uganda-multi-hazard-infographic-responsedrr-platform-published-24th-january-2024#:~:text=In%20December%202023%2C%20Uganda%20experienced,conclusion%20of%20the%20rainy%20season.
République d'Ouganda, 2023, The Anti-Homosexuality Act, Ouganda : République d'Ouganda.
Richards, J.-A., Schalatek, L., Achampong, L. et White, H., 2023,

The loss and damage finance landscape, Washington, DC. : Heinrich-Böll-Stiftung.

Ritchie, H., 18 septembre 2020, Sectory by sector:where do global greenhous gas emissions come from, extrait de : https://ourworldindata.org/ghg-emissions-by-sector

Salas, E. B., 22 février 2024, Number of climate change-related disasters in Colombia from 1990-2023, extrait de statista : www.statista.com/statistics/1409125/number-of-climate-change-related-disasters-colombia/#:~:text=Colombia%20experienced%20a%20total%20of,a%20total%20of%2014%20events.

Samborska, V., 18 mars 2024, How much have temperatures risen in countries across the world? extrait de Our World in Data : https://ourworldindata.org/temperature-anomaly

Schalatek, L., Zuckerman, E. et McCullough, E., 2021, More than an add-on? Evaluating the integration of gender in Green Climate Fund projects and programs, Washington DC : Heinrich Böll Stiftung.

Schulz, P., Nicolai, S., Tomczyk, S., Schmidt, S., Franikowski, P. et Stoll-Kleemann, S., 2024, « Gender and Socioeconomic Influences on Ten Pro-Environmental Behavior Intentions: A German Comparative Study » Sustainability.

SHITI, 2020, extrait de : www.sithi.org/en/cedaw

Toro, F., Serrano, M. et Guillen, M, 2019, « Who pollutes more? Gender differences in consumptions patterns. » Research Institute of Applied Economics, pp. 1-33.

Uganda Bureau of Statistics, 2018, Demographic and Health Survey, Maryland : Uganda Bureau of Statistics.

UN-REDD Programme, 2016, UN-REDD Programme, extrait de : https://www.un-redd.org/sites/default/files/2021-10/Fact%20Sheet%201-%20About%20REDD3.pdf

UN Women, décembre 2021, Women's representation in local government: a global analysis, extrait de : https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-01/Womens-representation-in-local-government-en.pdf

UN Women, 28 février 2022, Explainer: How gender inequality and climate change are interconnected, extrait de : www.unwomen.org/en/news-stories/explainer/2022/02/explainer-how-gender-inequality-and-climate-change-are-interconnected

Valderrama, G. C., Cardon, V. P., Mirembe, A., Ndoye, F., Bojacá, M. V., Leikeki, S. E. et Davis, S. F., 2022, Transformative pathways: climate and gender-just alternatives to intersecting crises, extrait de : www.wecf.org/transformative-climate-and-gender/

Watson, C. et Schalatek, L., 2023, 10 THINGS TO KNOW ABOUT CLIMATE FINANCE IN 2023, extrait de : https://climatefundsupdate.org/wp-content/uploads/2023/03/Heinrich-Boell-Stiftung-Washington_10Thing-to-Know-on-Climate-Finance-2023_Global-Stocktake-Edition.pdf

Watson, C. et Schalatek, L., 2024, Heinrich Böll Stiftung, extrait de : https://us.boell.org/sites/default/files/2024-03/hbs-10things2024-22mar_final.pdf

Watson, C., Schalatek, L. et Evéquoz, A., 2024, The global climate finance architecture, Heinrich Böll Stiftung.

WECF & ALGA, 2017, Gender in Sustainable Development Collection of Exercises for Training of Trainers (ToT), WECF e.V., Allemagne, extrait de : www.wecf.org/wp-content/uploads/2018/11/GenderTOTinstrumentsupdatedversion.pdf

WECF & European Environmental Bureau, 16 juillet 2021, Why the European Green Deal needs ecofeminism, extrait de : www.wecf.org/wp-content/uploads/2021/07/Report_Green-Deal-Gender.pdf

WECF Georgia, 2024, Interviews with Georgian Banks, non publié.

WECF International, s. d., Gender Glossary for the Real Deal, https://www.wecf.org/wp-content/uploads/2023/05/Gender_Glossary_v5.pdf

WEDO, s. d., Women's Participation on Party Delegations, extrait de : https://genderclimatetracker.org/womens-participation-party-delegations

Women & Gender Contituency, 2024, Submission to the Gender Action Plan Review, extrait de : https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202404040413---WGC%20GAP%20Submission.pdf

WOMEN, U., s. d., UN WOMEN Women in informal economy, extrait de : www.unwomen.org/en/news/in-focus/csw61/women-in-informal-economy

Women, U. et EmPower, 2021, Training manual on gender and climate resilience, extrait de : https://wrd.unwomen.org/sites/default/files/2021-11/TRAINI~1.PDF

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Our World in Data -Average temperature anomaly, Global 9
Figure 2: Copernicus Climate Change Service: Carbon Dioxide 10
Figure 3: Copernicus Climate Change Institute: Methane 10
Figure 4: Copernicus Climate Change Service - Daily Sea Surface Temperature 11
Figure 5: Our World Data: Global greenhouse gas emissions by sector 11
Figure 6: Most important International Climate Agreements 13
Figure 7: World Bank Climate Change Knowledge Portal - Colombia 14
Figure 8: World Bank Climate Change Knowledge Portal - Colombia 15
Figure 9: National Centers for Environmental Information - Georgia Summary 15
Figure 10: World Bank World Bank Climate Change Knowledge Portal - Georgia 16
Figure 11: World Bank Climate Change Knowledge Portal - Uganda 17
Figure 12: World Bank Climate Change Knowledge Portal - Uganda 17
Figure 13: Global Gender Gap Report 2023 LinkedIn Economic Graph. (p.39) 22
Figure 14: UN WOMEN Women in informal economy 2016 23
Figure 15: Percentage of informal employment by sector 2019 24
Figure 16: Global Gender Gap Report 2023 (p.53) 25
Figure 17: UN WOMEN Gender Finance booklet, 2023 p.40 25
Figure 18: UN Women Training Manual on Gender and Climate Change Resilience 27
Figure 19: The Review Process 29
Figure 20: Global Gender Gap Index - Colombia (2023) 31
Figure 21: Global Gender Gap Index - Georgia (2023) 32
Figure 22: Globale Gender Index - Uganda 34
Figure 23: Example of the outcome posters for the exercise “Women are from Venus, men are from Mars” 36
Figure 24: economic losses attributed to climate change (WMO,2023) 38
Figure 25: Cumulative climate finance needs vs. losses under 1.5°C and business-as-usual (BAU) scenarios (Climate Policy Initiative, based on CPI analysis and NGFS) 38
Figure 26: Percentage income change per region (Kotz et al., 2024) 39
Figure 27: Sources of public and private climate finance (Buchner, et al., 2023) 40
Figure 28: Use of climate finance with private-public split (Buchner, et al., 2023) 41
Figure 29: Global tracked climate finance and average estimated annual needs (Buchner, et al., 2023) 41
Figure 30: Climate finance flows in key mitigation sectors, finance needs, mitigation potential (Buchner, et al., 2023) 42
Figure 31: Adaptation finance by sector vs. needs (Buchner, et al., 2023) 42
Figure 32: Climate finance in context (Buchner, et al., 2023) 43
Figure 33: Climate finance by use and instrument (Buchner, et al., 2023) 43
Figure 34: ODA to gender and climate change: Overlaps (Gualberti & Xu, 2024) 44
Figure 35: Gender Lens investing in the Gobal Investment Landscape (UNDP F. U., 2023) 44
Figure 36: Public vs. private climate finance by region (Buchner, et al., 2023) 45
Figure 37: Global climate finance architecture (Watson, Schalatek, & Evéquoz, 2024) 46
Figure 38: Domestic and international climate finance by destination region (Buchner, et al., 2023) 46
Figure 39: The role of the Green Climate Fund in Small Island Developing States (Watson & Schalatek, 2023) 47

ANNEXE

Exercices du point 4.6. « Cartographie de l’architecture mondiale du financement climatique »
(cf. p. 68)

Tous les supports sont issus du « Training manual on gender and climate change resilience » d’EM-Power et ONU Femmes (UN Women et EmPower, 2021)

BRIEF OVERVIEW OF VARIOUS CLIMATE FINANCE MECHANISMS[13]

MULTILATERAL CHANNELS FOR CLIMATE FINANCE:

> Often break from contributor country-dominated governance structures, typical in development finance institutions.
> Gives developing country governments greater voice and representation in decision-making.
> Over the years, various steps to increase inclusion and accountability in multilateral climate fund governance were taken, including creating a role for non-governmental stakeholders as observers to fund meetings.

A. GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY (GEF)

TYPE
UNFCCC Financial Mechanism. Supports multiple conventions. Its decision-making body is the GEF Council. The GEF now includes representation from 182 member-governments and works with 18 implementing partners, acting as a secretariat to funnel money to these organizations. GEF also provides funding for other environmental projects like bio-diversity and land use along with climate change.

YEAR: 1991

FUND BASE AND SIZE
> 6th replenishment (2014- 2018): 30 donor countries pledged US$1.26 billion for climate change.
> 7th replenishment period (2019-2022): 30 countries pledged US$654 million for climate change.

PROJECTS SUPPORTED
Projects approved by the GEF range in size, from up to US$1 million for "enabling activities," between US$1-2 million for "medium-sized" projects, and over US$2 million for "full sized." As of December 2019, through the fourth, fifth, six and seventh Trust Fund, GEF approved over 750 projects in the focal area of climate change amounting to US$2.8 billion.

A1. LEAST DEVELOPED COUNTRIES FUND (LDCF)

TYPE
UNFCCC mechanism administered by GEF to support national adaptation plan development and implementation, although largely through smaller scale projects.

YEAR: 2001

FUND BASE AND SIZE
Country ceiling for funding of US$20 million.

PROJECTS SUPPORTED
As of December 2019, the LDCF made cash transfers to projects of US$534 million.

A2. SPECIAL CLIMATE CHANGE FUND (SCCF)

TYPE
UNFCCC mechanism administered by GEF to support national adaptation plan development and implementation, although largely through smaller scale projects.

YEAR: 2001

FUND BASE AND SIZE
Country ceiling for funding of US$20 million.

PROJECTS SUPPORTED
As of December 2019, the SCCF made cash transfers of US$181 million.

B. ADAPTATION FUND (AF)

TYPE
UNFCCC mechanism, which, as of 1 January 2019, also started serving the Paris Agreement, in line with the newly-approved 5-year Medium-Term Strategy 2018-2022, based on pillars of Action, Innovation, and Knowledge and Sharing.

The fund is managed by the AF Board which meets twice a year.

Provides direct access to climate finance for developing countries through accredited National Implementing Entities that are able to meet agreed fiduciary as well as environmental, social and gender standards.[14]

YEAR: 2011

FUND BASE AND SIZE
Financed through a 2 per cent levy on the sale of emission credits from the Clean Development Mechanism of the Kyoto Protocol, along with developed country grant contributions.

PROJECTS SUPPORTED
As of 30 June 2019, 84 projects for a total amount of US$560.6 million were approved for funding. In addition, the Board approved 56 project formulation grants for a total of US$2.3 million. Sixty projects are currently under implementation, for a total grant amount of US$384.8 million. A total of US$350.20 million (62.8 per cent of approved amount) were transferred to implementing entities.

BRIEF OVERVIEW OF VARIOUS CLIMATE FINANCE MECHANISMS

C. GREEN CLIMATE FUND (GCF)

TYPE
UNFCCC mechanism also mandated to serve the Paris Agreement.

Expected to be the primary channel for international public climate finance and is the largest fund by amount of available and anticipated funding.

A commitment to a 50:50 balance between adaptation and mitigation.

Developing countries can access the GCF through Multilateral Development Banks (MDBs), international commercial banks and UN agencies, as well as directly through accredited National, Regional and Sub-National Implementing Entities. The GCF was founded with a strong emphasis on the principle of country ownership. Each country has a national designated authority (NDA), often a ministry of finance or environment, with a designated focal point to serve as the representative between an NDA and GCF.

YEAR: 2010

FUND BASE AND SIZE
1st replenishment (2020-2023): 29 donor countries pledged US$9.78 billion for climate change.

PROJECTS SUPPORTED
By October 2019, the implementing partner network of the GCF grew to 95 Accredited Entities.

GCF already supported 126 developing countries in building readiness to implement climate finance and committed US$5.21 billion for 111 projects in 99 countries.

A total of 65 projects valued at US$2.82 billion in GCF funding are under implementation and helping developing countries to transform their climate ambitions into action.

D. CLIMATE INVESTMENT FUNDS (CIFS)

TYPE
Non-UNFCCC mechanism administered by the World Bank.

Operated in partnership with regional development banks including:
- African Development Bank (AfDB)
- Asian Development Bank (ADB)
- European Bank for Reconstruction and Development (EBRD)
- Inter-American Development Bank (IDB)

Finances programmatic interventions in developing countries with an aim to understand how public finance can be best deployed to assist transformational development trajectories.

Had a sunset clause which was indefinitely postponed in 2019.

YEAR: 2008

FUND BASE AND SIZE
Total pledge of US$8.3 billion by 14 contributor countries.

As it functions on a co-financing structure, it anticipates that its portfolio of over 300 projects generated an additional US$58 billion in co-financing.

PROJECTS SUPPORTED
Provides 72 countries with resources.

D1. CLEAN TECHNOLOGY FUND

TYPE
Provides middle-income countries with highly concessional resources to scale up the demonstration, development and transfer of low carbon technologies in renewable energy, energy efficiency and sustainable transport.

YEAR: 2008

FUND BASE AND SIZE
US$5.4 billion in contributions.

PROJECTS SUPPORTED
By December 2019, US$1.65 billion in cash transfers to projects to-date.

D2. CLEAN TECHNOLOGY FUND

TYPE
Supports the Pilot Program for Climate Resilience (PPCR), Scaling Up Renewable Energy in Low-Income Countries Program (SREP), and the Forest Investment Program (FIP).

YEAR: 2008

FUND BASE AND SIZE
US$2.61 billion in contributions.

PROJECTS SUPPORTED
By December 2019, US$818 million in cash transfers to projects.

BRIEF OVERVIEW OF VARIOUS CLIMATE FINANCE MECHANISMS

D2.1 PILOT PROGRAM FOR CLIMATE RESILIENCE (PPCR)

TYPE
Helps developing countries integrate climate resilience into development planning and offers concessional and grant funding to support private and public sector investments for implementation.

The PPCR invests in some of the world's most vulnerable countries. At the frontline of climate change are small island developing states (SIDS).

YEAR: 2008

FUND BASE AND SIZE
US$1.2 billion

PROJECTS SUPPORTED
The PPCR supported SIDS with US$250 million for nine Caribbean and Pacific island nations, providing 20 per cent of PPCR resources. PPCR also invested more than US$200 million for most vulnerable countries to upgrade climate data and services for climate-smart project design.

D2.2 FOREST INVESTMENT PROGRAM (FIP)

TYPE
Supports efforts of developing countries to reduce deforestation and forest degradation, and to promote sustainable forest management that leads to emissions' reductions and enhancement of forest carbon stocks (REDD+).

There is also a Dedicated Grant Mechanism for Indigenous Peoples and Local Communities (DGM) implemented under the programme which provides grants on a smaller scale directly to civil society organizations (CSOs) rather than through national governments.

YEAR: 2008

FUND BASE AND SIZE
US$775 million

PROJECTS SUPPORTED
Thus far, the DGM approved US$51 million USD in 10 different projects throughout the world. In the Asia-Pacific region, DGM works only in its pilot countries, including Indonesia, Nepal, and Lao PDR.

D2.3 SCALING-UP RENEWABLE ENERGY PROGRAM FOR LOW INCOME COUNTRIES (SREP)

TYPE
Helps deploy renewable energy solutions for increased energy access and economic growth in the world's poorest countries.

YEAR: 2008

FUND BASE AND SIZE
US$720 million

PROJECTS SUPPORTED
The SREP is one of the biggest global funders of mini-grids with over US$200 million for projects in 14 countries.

E. MULTILATERAL DEVELOPMENT BANKS (MDBS)

E1. FOREST CARBON PARTNERSHIP FACILITY (FCPF)

TYPE
Administered by the World Bank to explore how carbon market revenues could be harnessed to reduce emissions from deforestation and forest degradation, forest conservation, sustainable forest management and the enhancement of forest carbon stocks (REDD+).

YEAR: 2008

FUND BASE AND SIZE
US$1.3 billion from 17 donors

PROJECTS SUPPORTED
The FCPF supports REDD+ efforts through its Readiness Fund (US$400 million) and Carbon Funds (US$900 million) in 47 developing countries across Africa, Asia, and Latin America and the Caribbean.

E2. PARTNERSHIP FOR MARKET READINESS (PMR)

TYPE
Administered by the World Bank, the PMR aims at helping developing countries establish market-based mechanisms to respond to climate change.

YEAR: 2010

FUND BASE AND SIZE
As of 31 March 31, 2015, total committed contributions amounted to about US$126.5 million, while total received contributions equalled US$127 million.

PROJECTS SUPPORTED
The PMR brings together more than 30 countries, various international organizations and technical experts to facilitate country-to-country exchange and knowledge sharing, leading to enhanced cooperation and innovation.

BRIEF OVERVIEW OF VARIOUS CLIMATE FINANCE MECHANISMS

E3. BIO CARBON FUND INITIATIVE FOR SUSTAINABLE FOREST LANDSCAPES (ISFL)

TYPE
Administered by World Bank, ISFL is a public-private partnership. It promotes reducing Green House Gas (GHG) emissions from the land sector, including efforts to reduce deforestation and forest degradation in developing countries (REDD+), sustainable agriculture, as well as smarter land-use planning, policies and practices.

YEAR: 2013

FUND BASE AND SIZE
US$355 million

PROJECTS SUPPORTED
The ISFL currently supports programs in Colombia, Ethiopia, Indonesia, Mexico, and Zambia.

E4. CLIMATE CHANGE FUND (CCF)

TYPE
Administered by the Asian Development Bank, the CCF facilitates investments in developing member countries (DMCs) to effectively address the causes and consequences of climate change, by strengthening support to low-carbon and climate-resilient development in DMCs.

YEAR: 2008

FUND BASE AND SIZE
US$74 million

PROJECTS SUPPORTED
As of 31 December 2019, US$71.6 million of the US$74 million total fund resources (net of savings) was allocated to 118 projects: 44 on CE development, 66 on adaptation, 11 on REDD+ and land use, and one on climate finance readiness.

E5. ASIA-PACIFIC CLIMATE CHANGE FUND (ACLIFF)

TYPE
A multi-donor trust fund administered by the Asian Development Bank to support the development and implementation of financial risk management products that can help unlock capital for climate investments and improve resilience to the impact of climate change.

YEAR: 2017

FUND BASE AND SIZE
US$33.3 million

PROJECTS SUPPORTED
Not Available

E6. URBAN CLIMATE CHANGE RESILIENCE TRUST FUND (UCCRTF)

TYPE
A multi-donor trust fund administered by the Asian Development Bank to support fast-growing cities in Asia to reduce the risks that poor and vulnerable people face from floods, storms or droughts, by helping to better plan and design infrastructure to invest against these impacts.

YEAR: 2013

FUND BASE AND SIZE
US$150 million

PROJECTS SUPPORTED
As of December 2019, US$130 million was committed from the fund for various cities in Bangladesh, India, Indonesia, Myanmar, Nepal, Pakistan, the Philippines and Vietnam.

F. UN AGENCIES

F1. UNDP GEF SMALL GRANTS PROGRAMME

TYPE
Administered by UNDP, it provides financial and technical support to projects that conserve and restore the environment while enhancing people's well-being and livelihoods. The programme provides grants of up to US$50,000 directly to local communities, including indigenous people, community-based organizations and other non-governmental groups for projects in Biodiversity, Climate Change Mitigation and Adaptation, Land Degradation and Sustainable Forest Management, International Waters and Chemicals.

YEAR: 1992

FUND BASE AND SIZE
US$526 million

PROJECTS SUPPORTED
Around 5,391 projects with a total grant of US$159 million have been supported for climate change mitigation.

Around 798 projects with US$24 million grant have been supported for community-based adaptation to climate change.

BRIEF OVERVIEW OF VARIOUS CLIMATE FINANCE MECHANISMS

F2. UN-REDD PROGRAMME

TYPE
Administered by UNDP, UNEP and the FAO to support REDD+ activities, with the governance structure giving a formal voice to representatives of civil society and Indigenous People's organizations.

YEAR: 20008

PROJECTS SUPPORTED
Over the past decade, the Programme worked with 64 partner countries to successfully achieve substantial climate, forest and development goals.

F3. ADAPTATION FOR SMALLHOLDER AGRICULTURE PROGRAMME (ASAP)

TYPE
Administered by International Fund for Agriculture and Development (IFAD) to support smallholder farmers in scaling up climate change adaptation in rural development programmes.

YEAR: 2012

FUND BASE AND SIZE
ASAP 1 (2012-2017): US$316.2 million, ASAP 2: US$100 million

PROJECTS SUPPORTED
As of August 2018, 42 projects have signed government agreements; 37 approved projects have started disbursement totaling US$80 million. US$292.6 million was channelled to at least eight million smallholder farmers to build their resilience to climate-related shocks and stresses.

BILATERAL CHANNELS FOR CLIMATE FINANCE:

- Direct flow of funds from developed to developing countries in the form of Overseas Development Assistance or International Aid.
- Administered largely through existing development agencies although a number of countries have also set up special bilateral climate funds.

A. INTERNATIONAL CLIMATE INITIATIVE

TYPE
Supported by Germany for mitigation, adaptation and REDD+ projects. The initiative is innovatively funded partly through sale of national tradable emission certificates, providing finance that is largely additional to existing development finance commitments.

YEAR: 2008

FUND DETAILS
Provided over US$4 billion for more than 700 mitigation, adaptation and REDD+ projects.

B. INTERNATIONAL CLIMATE FUND

TYPE
Supported by Government of UK.

YEAR: 2016

FUND DETAILS
Commitment of US$5.8 billion from 2016 through to 2021.

C. NAMA FACILITY

TYPE
Supported by Germany, Denmark, UK and the EC for nationally appropriate mitigation actions (NAMAs) in developing countries and emerging economies that want to implement ambitious mitigation measures.

FUND DETAILS
In January 2020, the NAMA Facility announced a new funding commitment of up to EUR60 million from Germany and the United Kingdom in support of the 7th Call for the submission of NSP Outlines. Furthermore, in recognition of both the strength of the NAMA Facility's project pipeline and the country's commitment to the NAMA Facility, the United Kingdom announced an additional contribution of up to EUR38 million to the NAMA Facility to support NSPs from past and future Calls.

D. INTERNATIONAL CLIMATE AND FOREST INITIATIVE

TYPE
Supported by Norway through bilateral partnerships, multilateral channels and Civil Society.

YEAR: 2008

FUND DETAILS
Pledged US$350 million each year. Sizeable pledges have been made for REDD+ activities in Brazil, Indonesia, Tanzania and Guyana.

BRIEF OVERVIEW OF VARIOUS CLIMATE FINANCE MECHANISMS

REGIONAL AND NATIONAL CHANNELS AND CLIMATE CHANGE FUNDS:

> Established by developing countries at regional and/or national level with a variety of forms and functions, resourced through international finance and/or domestic budget allocations and the domestic private sector.

A. INDONESIAN CLIMATE CHANGE TRUST FUND (ICCTF)

TYPE

A national funding entity which aims to develop innovative ways to link international finance sources with national investment strategies. Created by the Government of Indonesia (GOI), it acts as a catalyst to attract investment and to implement a range of alternative financing mechanisms for climate change mitigation and adaptation programmes.

YEAR: 2009

FUND DETAILS

The ICCTF receives non-refundable contributions from bilateral and multilateral donors. The main funding mechanism of the ICCTF is the 'Innovation Fund,' which provides grants to line ministries to support climate change-related projects within the GOI. With projects administered through UNDP, acting as the interim fund manager, eligible project duration was set to one year, while project budgets were capped at US$3 million.

B. BANGLADESH CLIMATE CHANGE TRUST FUND (BCCTF)

TYPE

A national fund established through the passage of the Climate Change Trust Act, 2010.

Administered by Palli Karma-Sahayak Foundation (PKSF) for funding of local NGOs for plantation, sanitation, Food security, capacity building and various kinds of research activities.

YEAR: 2010

FUND DETAILS

In one of the first moves, the Government of Bangladesh (GoB) set aside in FY 2009-2010 a budgetary allocation of BDT 700 crore (US$87.5 million equivalent) from its own resources for the trust. The finance ministry, GoB, regularly allocates around 100 crore taka (approximately US$12.5 million) each year to fund the many initiatives of the government, non-government organizations (NGOs) and research bodies in climate change and disaster management. The government continues to support this fund, and in 2016 allocated about US$400 million equivalent to the trust.

As on 30 November 2016, PKSF disbursed BDT 23.85 crore (approximately US$2.98) million among 61 NGOs.

C. CAMBODIA CLIMATE CHANGE ALLIANCE (CCCA) TRUST FUND

TYPE

The CCCA Trust Fund is a multi-donor trust fund, which was established by the CCCA donors and government to apply a more coherent approach to climate change support for Cambodia. The CCCA is implemented through a series of grants that finance activities attempting to address Cambodia's climate change challenges. The CCCA program supports capacity-building and institutional strengthening which are implemented by a grant facility. Initially, grant components are focused on building resilience to climate change in coastal areas, and strengthening climate change awareness, education and public information.

YEAR: 2006

FUND DETAILS

The CCCA Trust Fund is a sinking fund, where all the funds committed will have been disbursed by the end of the agreed project timeframe. The initial design was for the duration of three years (2010-2012), and approximately US$8.9 million was committed for that period. Donor contributions to the Trust Fund are pooled and not earmarked in anyway. The Trust Fund is open for additional contributions from new and existing donors. The Trust Fund is administered by UNDP and the operation of the Trust Fund is implemented according to UNDP rules and procedures.

wecf